

au cœur du social

OPTIONS

18^e CONGRÈS ✓



Sncf
Défense du service public



Justice
Accès aux droits pour tous



Universités
Sélection vs avenir

Ma retraite comment la demander ?

Entre 4 et 6 mois avant la date de départ souhaitée



Par Internet

sur www.agirc-arrco.fr



Connectez-vous
à votre espace personnel
service « Ma demande de retraite »

Vérifiez vos coordonnées
Renseignez votre date de départ
Validez

Une confirmation
de votre demande de retraite
vous est adressée

**Sous
48 h**

Votre dossier pré-rempli
est mis à disposition
dans votre espace personnel

Vous devez le compléter et joindre,
en ligne, les pièces justificatives
demandées

Simple

Rapide

Sécurisé



Par téléphone

0 820 200 189

Service 0,09 € / min
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h



Un conseiller retraite
enregistre votre demande
(Munissez-vous
de votre numéro de Sécurité sociale)



Votre dossier est adressé
par courrier sous 8 jours
Vérifiez-le, complétez-le et joignez
les pièces justificatives demandées



Renvoyez le dossier par courrier
complété et signé

ou



Rencontrez un conseiller
au sein d'un centre d'information
Agirc-Arrco (Cicas) avec
votre dossier préalablement
complété et signé

Suivez l'avancement de votre dossier
dans votre espace personnel

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*
C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

**Qui a dit que vous étiez seul à vous engager
pour la protection sociale des salariés ?**

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Catherine Jousse**
catherine.jousse@humanis.com

humanis.com

éditorial

Mobiliser l'encadrement

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax : 01 55 82 83 33
Courriel:
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTRICE GRAPHISTE
Anne Dambrin

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Guillaume Lenormant

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Sylvie Durand

PUBLICITÉ
Sylvie Durand
Tél. : 01 55 82 83 32

PHOTOGRAPHIE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep – Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf

Commission paritaire :
0122 S 08090
du 24/11/2016
ISSN : 1154 – 5658

Dépôt légal:
2^e trimestre 2018



Les Ict ont toute leur place dans le mouvement social.

On le voit à la Sncf, dans les Ehpad, parmi les magistrats, chez les enseignants-chercheurs. Tous les clignotants sont au rouge: hausse de la charge de travail et risques de burn-out élevés, remise en cause de l'éthique professionnelle, crise de la reconnaissance du rôle contributif et de la qualification des Ict, extension des responsabilités mais diminution des moyens et des marges de manœuvre pour les exercer, judiciarisation plus fréquente, confiscation d'un droit public au désaccord face aux directives unilatérales des directions.

Placés devant le dilemme « se soumettre ou se démettre », ils aspirent de plus en plus à un droit de retrait et/ou de propositions alternatives face à des directives contraires à l'intérêt général ou mettant en cause la santé, la sécurité, la pérennité économique de l'entreprise ou l'égalité de traitement des usagers des services publics.

Le sondage Cadres et professions techniques commandé par l'Ugict illustre parfaitement le décrochage général de l'encadrement vis-à-vis des méthodes et des orientations stratégiques des entreprises comme des administrations. La proposition, à la hussarde, de loi sur le secret des affaires, symbolise le verrouillage démocratique au cœur de la méthode Macron. Elle percuté de plein fouet l'éthique professionnelle et citoyenne de l'encadrement qui, en première ligne dans l'accès à l'information, se voit confisquer le droit au désaccord, au retrait et, demain, à la dénonciation d'actes contraires à l'intérêt général.

À l'initiative de l'Ugict, 51 structures, dont toutes les organisations syndicales de cadres, ont adressé une lettre ouverte à Macron refusant que le secret devienne la règle, au détriment des libertés.

Des éléments forts de convergences existent dans l'ensemble des secteurs en lutte. Le positionnement de l'encadrement fait partie des conditions stratégiques pour gagner la partie. D'où l'enjeu de la négociation sur l'encadrement du privé, pour laquelle le Medef montre si peu d'appétence. Il s'agit, dans un cadre syndical unitaire, de donner une définition nationale de l'encadrement qui ne dépende pas du bon vouloir de chaque employeur, arrimée à des droits transversaux attachés à la personne pour faire reconnaître leurs qualifications, leur rôle contributif, et leur donner les moyens d'être socialement responsables. Ce serait, pour la Cgt, une étape concrète dans la construction d'un nouveau statut du travail salarié. Dans ce contexte, l'heure n'est pas aux interrogations sur le bien-fondé du spécifique, comme le réaffirmait Philippe Martinez au congrès de l'Ugict, mais à sa mise en œuvre pour organiser une activité pérenne parmi les Ictam, dans les 17 métropoles qui concentrent 60 % de l'encadrement. Ces catégories sont, au-delà de leur nombre, un enjeu stratégique des transformations du travail, du management et des garanties collectives.



Marie-José Kotlicki
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

8 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

- 9 **Cheminots** La mobilisation continue
- 10 **Air France** Les promesses ne passent pas
- Edf Au nom du service public
- 11 **Universités** Le droit de dire non ?
- Mobilisation Pas de justice sans juge
- Encadrement Au bon vouloir des entreprises ?



18^e CONGRÈS

Pages 12 à 43 Le congrès de l'Ugict s'est tenu à Perpignan, dans un contexte de montée de la conflictualité sociale. Placés sous le signe du refus de toute fatalité, les débats ont embrassé un large champ de préoccupations, à la fois syndicales et sociétales. La réflexion s'est polarisée sur la capacité du syndicalisme à incarner, sur un mode revendicatif, l'intérêt général.



PHOTOS : NICOLAS MARQUÈS/KR IMAGES PRESSE

ENCART CENTRAL

- Options Mines-Énergie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

CRÉDITS COUVERTURE: NICOLAS MARQUÈS/KR IMAGES PRESSE, AURÉLIEN MORISSARD/MAXPPP, VINCENT ISORE/MAXPPP, PASCAL BROCARD/MAXPPP

12 Rapport d'ouverture

Rien n'est écrit d'avance



16 Les mots de l'action

Perspectives revendicatives

- 17 Spécifique Freins et points d'appui

18 Bilan d'activité

Pas de répit pour l'action

- 18 Statuts Mise en conformité



- 20 Le salut de la Cgt des Pyrénées-Orientales

Organisons un printemps conquérant

22 Développement

Ne pas se tromper de modèle

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

- Edition générale 32 €
- Edition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'*Options*

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

25 Orientation

Face à la « stratégie du choc »

26 Apec Journée portes ouvertes avec les jeunes diplômés



30 Europe

Loi silence ? L'Ugict mobilisée

30 « Nous, syndicats européens, sommes solidaires »

Une intervention du président d'Eurocadres

32 Cadres et techniciens

Tous les indicateurs au rouge

34 Invités au 18^e Congrès Ugict-Cgt

35 Philippe Martinez

La réalité en face

36 Enquête

Jeunes diplômés, ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent

38 Déploiement

Territoires en ateliers

39 Communication : quatre forums

40 Instances élues

Bureau, commission exécutive et commission financière de contrôle

41 Rapport financier Des budgets maîtrisés

26 Mandats et votes Organisation : vigilance nécessaire



42 Conclusions

Le champ des possibles nous est ouvert

droits

45 Accords d'entreprise

Jurisprudence sur la révision

46 Lanceurs d'alerte

La protection des agents publics

hors champs

48 Paris Photographie

Les visages comme des paysages d'Helmer Lerski

49 Segui Il y a foule dans ses toiles au rythme endiablé



SUCCESSION HELMUT LERSKI, MUSÉUM FOLKwang

50 Exposition

Les figures secrètes de Corot vues au grand jour



PETIT PALAIS/ROGER-VIOLET

platines

53 Laurie Anderson Comme un ouragan

Benjamin Alunni On croit en lui

bouteilles

53 Lubéron Château La Canorgue

lire

55 Les polars Encore une femme couronnée à Quais du polar

57 Les romans Danse et suspense, de Strasbourg à Conakry

grilles

58 Échecs et mots croisés

à propos

Un non-sujet même pas objet

L'une après l'autre, les interventions présidentielles viennent compléter le portrait impressionniste de l'inconscient d'Emmanuel Macron. Sa récente double prestation médiatique, sans être passionnante, doit retenir l'attention. Elle témoigne d'abord de la capacité de l'homme à faire ce qu'il avait dit qu'il ne ferait pas, tout en martelant qu'il ne fait que ce qu'il dit. Emmanuel avait adopté une distance supposée jupitérienne vis-à-vis du bas monde de l'information, au détriment d'ailleurs des journalistes et de leur capacité à exercer leur profession. Macron, lui, vire de bord : plein cap sur les médias. Privés, de préférence. Ce revirement est, en lui-même, un message. D'évidence, la posture olympienne ne suffit pas, ne suffit plus, à assurer la gestion tranquille du monde des simples mortels. Face à une série de turbulences d'ampleur, il s'agit de réaffirmer qu'il y a un pilote dans l'avion, que le plan de vol est maîtrisé, et le manche tenu d'une main ferme. Au-delà et comme toujours, la parole laisse avec malice échapper bien plus que ce qu'elle dit. Interrogé sur Tf1 sur la grève des cheminots, dont on conviendra qu'elle n'est pas négligeable, Emmanuel renvoie la question au magasin des accessoires : « Ce n'est pas un sujet », tranche-t-il. Dont acte. Mais ce coup de menton fait glisser le masque des apparences et dévoile crûment la mécanique dont il procède. Car, dans la bouche d'un lettré, qui se pique de surcroît de philosophie et s'en réclame pour légitimer sa conduite des affaires de l'État, ce qui n'est pas un sujet est un objet. Un artefact inerte, inanimé, inarticulé et dont il n'y a rien à dire. Il

LES QUESTIONS
SUR LE CHÔMAGE,
ÇA SERA POUR L'ÉMISSION
DE L'ANNÉE PROCHAINE.



en va de même pour le fameux « libérer, protéger et unir », dont le caractère déclamatoire renvoie irrésistiblement à ces inversions mensongères qui ont fait la réputation du romancier George Orwell. Car, de Notre-Dame-des-Landes aux gares Sncf, des palais de justice aux campus universitaires, la devise semble plutôt se décliner en « prescrire, casser, diviser ». Le triptyque éclaire la nature de l'homme et révèle crûment celle de sa politique. Le premier avait déjà peuplé nos gares de « gens qui ne sont rien ». La seconde, de toute évidence, exclut les sujets, car ils font discussion, et les objets, car ils font débat. Reste la grève. Qui, contrairement à ce que raconte le président de la République, est un sujet dont l'objet va bon train.

Intelligence artificielle en tout genre

Aucun homme, dit-on, n'est une île. Lorsqu'ils sont entourés de gens de rien, ceux qui se croient tout doivent tenir compte de cet environnement qui ne leur dit pas grand-chose. Tous ne s'y font pas, saoulés qu'ils sont par l'opium de leur intelligence réelle et de leur supériorité supposée. Pour faire face à ce monde tel qu'il est, ils produisent un véritable univers d'artifices en tous genres. C'est ainsi que notre président campe à la fois à l'Élysée et sur l'Olympe. Du premier palais, d'où il besogne, il se livre à moult réformes qui, additionnées les unes aux autres, se traduisent par un grand moins pour le plus grand nombre. Ainsi devient-il le plus petit dénominateur commun aux rognons sociales qui agitent le pays. Agaçant. À quoi bon loger à l'Élysée si c'est pour y subir les bruits de la rue ? D'où cette résidence secondaire olympienne, où règne son avatar en Jupiter tonnant, foudre en main et redouté. Se croire dieu est très humain. Mais c'est souvent



de mauvais conseil. Contrairement à l'idée qu'en donne sa représentation statuaire, Jupiter, tout tonnant qu'il soit, n'avait pas la vie facile. Le chef suprême de l'Olympe devait en permanence composer avec les désirs et les doléances de celles et ceux sur qui il régnait. Athéna et Héra lui faisaient la vie dure, Poséidon le marquait de près, Héphaïstos avait une dent contre lui... Bref, chacune des divinités, tel un chien devant sa niche, aboyait furieusement ses propres intérêts. Jupiter, donc, composait, discutait, négociait et avait la sagesse de passer des compromis, comme l'aurait fait un mortel vulgaire et démodé. Cela témoignait d'une intelligence divine. Elle semble cruellement faire défaut à celui qui se réclame du lanceur de foudre. Peut-être est-ce la source des émois et des espoirs qu'éveille en lui l'intelligence artificielle. La qualifiant dans le magazine *Wired* de «révolution politique», Emmanuel Macron estime en effet qu'elle «va questionner notre démocratie et nos choix collectifs». C'est techniquement exact. S'en emparer pour légitimer le passage «du gouvernement des hommes à l'administration des choses», c'est confondre l'Olympe et l'Élysée, l'intelligence artificielle et le maniement des artifices.

Au bout de nulle part, c'est maintenant

C'est qu'il y a de l'algorithme satisfait chez cet homme-là, une sorte d'automatisme heureux. À défaut d'atteindre à la divinité, on se bricole une sorte d'humanité augmentée, on s'adjoint du logiciel, qui est à l'intelligence ce que l'artificial est au naturel: une caricature désincarnée. Une puissance qui vous fait gagner en efficacité ce qu'elle altère en vous d'humanité. Jusqu'à ce que ça coince, que la tension ne tourne au conflit et n'immobilise les connexions neuronales, bloquant le cerveau comme une grève clore le train à quai. En se livrant à son exercice de prêche télévisuel, le président de la République a voulu apparaître tout à la fois en marche et d'un bloc. Bug. Là encore, c'est la parole qui délivre un double message; le double est puissant chez le président, quasi schizophrénique. Côté cour, Emmanuel est d'un seul tenant: «Je ne bougerai pas», assène-t-il tandis que, côté jardin, Macron assure: «J'irai jusqu'au bout.» La tension est maximale: mouvement et immobilité, en avant vers l'arrière... La fin et les moyens ici se fondent et se confondent en une seule et même vaste embrouille aux formes, gazeuses dit-on. Comme bugué par son auto-injonction contradictoire, le président de la République devient pour ainsi dire l'esprit qui dit oui et qui fait non. Ce n'est plus: «Circulez, y a rien à voir», mais: «Bienvenue, y a rien à dire.» Reconnaîssons à Emmanuel Macron que ce rien, il l'assume fort bien. Mais osons le dire, dans le présent contexte cette assurance triomphante n'est pas un sujet. Juste un objet de ressentiment. ▶

Pierre TARTAKOWSKY

CHEMINOTS LA MOBILISATION CONTINUE

LE 16 AVRIL, L'INTERSYNDICALE RÉCLAMAIT TOUJOURS L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS ET APPELAIT LES USAGERS À RENFORCER LA SOLIDARITÉ.



AURELIEN MORISSARD/MAXPPP

À quoi joue le gouvernement? Le 16 avril, quelques heures seulement avant que les agents de la Sncf entament leur 4^e séquence de grève, coup sur coup, le président de la République a multiplié sur BfmTv les contre-vérités sur les performances de la Sncf, sur la situation sociale des cheminots ou encore sur la dette de l'entreprise. Le matin même, le Premier ministre avait annoncé, par voie de presse, la filialisation de la branche fret de la Sncf. Une véritable «provocation», selon la Cgt-Cheminots, qui a souligné que cette annonce contredisait Guillaume Pepy. Le 17 octobre, le président de l'entreprise avait en effet assuré que cette filialisation n'aurait pas lieu. La Cgt a par ailleurs souligné que la Sncf n'était pas la brebis galeuse du secteur en Europe: bien au contraire, elle figure à la 7^e place dans un classement sur 25. Pour finir, les cheminots ne sont pas les privilégiés que le gouvernement veut faire croire: leur rémunération moyenne n'est pas aux alentours de 3 000 euros mensuels mais, a précisé la Cgt, elle suit la courbe des salaires moyens dans l'Hexagone. Réunie le soir même avec le collectif d'intellectuels créé en soutien aux cheminots en grève, l'intersyndicale Cgt-Cfdt-Unsa-Solidaires a réitéré, rappelant sa détermination à obtenir enfin l'ouverture de négociations pour définir les moyens de faire prospérer le service public ferroviaire et développer des alternatives à la privatisation. À condition que le soutien des usagers ne faiblisse pas et même se renforce, ont déclaré ensemble ses dirigeants, «la victoire est encore possible». Lors de cette rencontre, la cagnotte lancée par le collectif atteignait 786 800 euros, preuve s'il en est que «l'envie de solidarité n'est pas un vain mot», a assuré Jean-Marc Salmon, sociologue et historien. Ce jour-là, l'intersyndicale a appelé l'ensemble des cheminots à s'inscrire massivement dans la grève des 18 et 19 avril. Les fédérations Cgt et Solidaires, elles, s'apprêtaient à participer à la journée interprofessionnelle de grèves et de manifestations du 19 avril pour la défense de l'emploi, du pouvoir d'achat et des services publics. M. H. ▶

AIR FRANCE LES PROMESSES NE PASSENT PAS



AURÉLIEN MORISSARD/MAXPPP

«Les salariés d'Air France attendent que la direction trouve enfin les voies du dialogue et qu'elle cesse les manœuvres qui contribuent à nous éloigner d'une solution» : c'est par cette conclusion qu'à l'issue de deux jours de négociations, le 13 avril, l'intersyndicale, qui réunit dix organisations syndicales de l'entreprise¹, toutes catégories confondues, a annoncé que les journées de grève des 17, 18, 23 et 24 avril étaient maintenues, avec en perspective l'annulation d'au moins un quart des vols. L'intersyndicale a prévenu qu'en cas de désaccord persistant sur les augmentations salariales, d'autres dates pourraient s'ajouter aux 11 jours de grève organisés depuis le début du mouvement, à la mi-février. Certains syndicats, comme la Cgt, appelaient également les salariés d'Air France à participer à la journée de convergence des luttes du 19 avril.

Les négociations salariales devaient reprendre le 16 avril. L'intersyndicale demande toujours une augmentation de 6% pour tous les salariés en 2018 (3,2% en avril et 1,8% en octobre, en plus des 1% déjà effectifs), estimant que cette augmentation ne serait qu'un rattrapage après six années de blocage des salaires. Le 13, la direction s'est déclarée prête à concéder une augmentation de 2% au lieu de 1%, qui serait complétée par une augmentation de 3,6% sur la période 2019-2021, conditionnée aux résultats de l'entreprise et à de nouvelles modifications dans l'organisation du travail au sein des différentes compagnies du groupe. La direction tenterait également de désolidariser les catégories de personnel en négociant de meilleures augmentations pour les pilotes, stratégie pour l'heure mise en échec. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro, où des pilotes qui viennent de créer une section Ugict-Cgt à Air France expliqueront leur démarche. V. G.

1. Cgt et Ugict-Cgt, Fo, Snpnc, Uns, Spaf, Snpl, Alter, Sud, Cftc, Sngaf.

71,5 %

CHÔMEURS: UN CONTRÔLE PAR DÉFAUT

des radiations à Pôle emploi opérées en 2017 ont été consécutives à une absence du demandeur d'emploi à une convocation. Actuellement sanctionnée par deux mois de radiation, elle pourrait, d'ici 2019, ne valoir qu'une radiation de quinze jours. Pôle emploi a, en tout, opéré 582 930 radiations en 2017. Le deuxième motif, avec 129 180 radiations (soit 22,2% du total), est le refus d'une «action d'aide à la recherche d'emploi», telle qu'un atelier organisé par Pôle emploi. Le troisième motif, avec 26 480 radiations (4,5%), est l'«insuffisance de recherche d'emploi», établie par des équipes de contrôle mises en place en 2013. Celles-ci ont fait doubler ce chiffre en quatre ans. Et le gouvernement compte quintupler les effectifs de contrôleurs d'ici à 2020, les passant de 200 à 1 000.

EDF AU NOM DU SERVICE PUBLIC

Après la mobilisation interprofessionnelle du 19 avril, c'est en conjuguant les journées de grève et les interventions sur l'outil de travail que les salariés de l'énergie s'apprêtent, à l'appel de la fédération Cgt Mines-Énergie, à inscrire leur mobilisation dans la durée. Ce, jusqu'au 28 juin prochain, alors que doit s'ouvrir, dans le même temps, un débat public national sur la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Si la fédération entend ainsi «travailler à la convergence des luttes», elle souligne, dans un communiqué, qu'il ne s'agit pas de «construire une mobilisation de solidarité» mais bien de «gagner sur [les] revendications». Elle en cite quatre: la réalisation d'un bilan de la déréglementation du marché de l'électricité et du gaz; la structure de chaque filière énergétique; l'organisation d'un nouveau service public répondant à l'intérêt général; un statut de l'énergéticien pour l'ensemble des salariés qui travaillent dans le secteur. Cette mobilisation se met en place au moment où les syndicats (Cfdt, Cfe-Cgc, Cgt et Fo), via une lettre ouverte, interpellent Emmanuel Macron sur le projet de mise en concurrence des concessions hydrauliques françaises. Le 13 mars, les personnels ont cessé le travail et manifesté devant le Parlement européen, à Strasbourg, pour débattre de l'avenir de ces concessions. C. L.



THOMAS PADILLA/MAXPPP

UNIVERSITÉS LE DROIT DE DIRE NON ?



ETIENNE LAURENT/MAXPPP

Le 16 avril, les mobilisations étaient toujours en cours dans une vingtaine d'universités, malgré le déploiement des forces de l'ordre, de manière parfois violente, pour empêcher les assemblées générales ou les occupations, voire les manifestations (notamment à la Sorbonne, Montpellier, Nantes, Toulouse). Les étudiants, mobilisés en nombre malgré l'imminence des partiels et le soutien aux réformes exprimé par la Fage, passé premier syndicat étudiant aux dernières élections représentatives, sont également encouragés par une partie non négligeable des enseignants-rechercheurs. Ensemble, étudiants et enseignants expriment leur opposition au mode de sélection à l'entrée à l'université instaurée par la nouvelle loi Orientation et réussite des étudiants (Ore). Dans au moins une cinquantaine de filières, les enseignants ont annoncé qu'ils refusaient de mettre en place le dispositif de classement des lycéens instauré par la plateforme d'admission postbac Parcoursup (notamment à Lille, à Bordeaux, à Paris-I, à Paris-X, à Aix-Marseille et à Lyon, en particulier en sciences humaines). Par principe – le souci de garantir à tous les bacheliers l'accès aux études supérieures –, mais aussi parce qu'ils estiment ces classements ingérables face à l'afflux de demandes, faute de hiérarchisation des vœux sur Parcoursup, et peu fiables quant à l'évaluation des capacités de réussite des étudiants. En amont, de nombreux enseignants de lycée ont refusé de jouer le jeu de la présélection sur les «fiches avenir» qu'ils devaient remplir.

Les occupations, grèves et blocages risquent de se poursuivre, voire de se radicaliser, compte tenu des tensions et des atteintes au droit de manifester dans certaines villes, d'autant qu'une réforme du cursus de licence doit être annoncée le 29 mai. Celle-ci instaurerait notamment des modules autonomes ne permettant pas à une note d'en rattraper une autre, ce qui pourrait allonger les études dissuader les étudiants les plus en difficulté ou les moins à l'aise financièrement. Fin mai, c'est une échéance importante pour les lycéens, jusqu'à présent accaparés par la préparation du bac : ils verront alors sur quoi débouchent leurs vœux sur Parcoursup... V. G.

MOBILISATION PAS DE JUSTICE SANS JUGE

Plusieurs milliers d'avocats, mais aussi des magistrats et des greffiers, ont manifesté le 11 avril, à Paris, contre le projet de réforme de la justice, à quelques jours de sa présentation en Conseil des ministres. Cela fait déjà plusieurs semaines que ces professionnels se mobilisent contre une série de chantiers devant se traduire, analysent-ils, par «une justice sans juge». Dans un communiqué commun, les organisateurs de la mobilisation, dont le Syndicat des avocats de France (Saf), dénoncent un projet «*dont le véritable objectif est de permettre le maintien de la justice dans son état de misère budgétaire, en sacrifiant toute notion de qualité au nom de la productivité*».

Comment? «*Par une déjudiciarisation à outrance, une dématérialisation et une privatisation de la justice civile*», expliquent-ils en substance, en citant la généralisation du recours à la visio- audience, la suppression de l'audience de conciliation en cas de divorce, la mise en place d'une plateforme de résolution en ligne des litiges... À cela, il faut ajouter une régression des droits de la défense et des libertés publiques en matière pénale. C. L.



VINCENT ISORE/MAXPPP

ENCADREMENT AU BON VOULOIR DES ENTREPRISES?

La négociation sur l'encadrement a été marquée, lors de la séance du 13 mars, par un rejet unanime de l'avant-projet présenté par le Medef. L'organisation patronale a, en effet, mis sur la table un texte qui contourne l'élaboration d'une définition interprofessionnelle de l'encadrement, notamment technique et managérial, pourtant prévue dans l'article 8 de l'accord Arrco-Agirc du 30 octobre 2015. Article dont toutes les organisations syndicales ont demandé «*le respect*».

Le Medef, dénonce un communiqué de la Cgt et de son Ugict, refuse désormais cette définition interprofessionnelle, opposable aux entreprises, au «*prétexte des ordonnances Macron et de la liberté de négociation des branches professionnelles et des entreprises*». Si tel devait être le cas, ce sont les entreprises qui, *in fine*, définiraient ce qui relève ou non de l'encadrement, «*quels sous-ensembles de cet encadrement pourraient, ou pas, bénéficier de la prévoyance des cadres et assimilés*». Si deux nouvelles séances de négociation étaient programmées pour le 10 avril et le 24 mai, celles-ci ont finalement été repoussées à un moment ultérieur, probablement après l'élection, le 3 juillet, à la présidence du Medef. C. L.



RAPPORT D'OUVERTURE

Rien n'est écrit d'avance

Le rapport présenté par la secrétaire générale sortante est placé sous le signe d'un refus radical de la fatalité. Refus qui ne se résume pas à une posture mais participe d'un état des lieux fouillé des difficultés et des atouts du syndicalisme dans sa capacité à incarner l'intérêt général. Extraits.

Marie-José Kotlicki l'affirme d'emblée : « Nous refusons d'être les spectatrices et spectateurs de l'inacceptable pillage planétaire et social orchestré par le libéralisme », d'autant plus que « tous les ingrédients d'un profond facteur de destruction de l'environnement et de déstabilisation de la cohésion sociale sont réunis, entraînant stigmatisations, replis sur soi et populismes qui mettent à rude épreuve l'exercice de la démocratie. Ce pillage néolibéral planétaire et social prend sa source dans un immense hold-up du travail : sa place dans la société, son prix, son sens, sa valeur sociale ». Face à cette dégradation majeure et à une dynamique de fragmentation, « l'avenir du syndicalisme se joue dans la possibilité de faire valoir les intérêts de la communauté de travail localement, nationalement et internationalement », et pas « en se repliant sur un statu quo, en se transformant en Pénélope d'un Grand Soir, encore moins en renonçant au progrès social, où le social se dissoudrait dans le caritatif réduit à une régulation des effets du marché sur les plus démunis – au cas où les armées de pauvres pourraient créer de l'insécurité. »

Bref, il ne s'agit de rien moins, pour la Cgt que de « redynamiser le syndicalisme en restaurant la souveraineté des salariés sur le travail ». Redonner aux Ict « la maîtrise de leur travail, de son sens, du travail bien fait, reconnaître leur rôle contributif, leur permettre d'agir pour respecter leur éthique et leur citoyenneté », tel est le véritable enjeu posé au syndicalisme.

Spécificité des Ictam : quel syndicalisme développer ?

Dans ces conditions, quel type de syndicalisme développer alors que le salariat est de plus en plus qualifié, presque à parts égales entre Ict et ouvriers-employés ? Marie-José Kotlicki rappelle que la spécificité des Ictam « réside dans l'impact significatif de leurs missions sur la dyna-



mique économique des entreprises, sur la santé ou sur la sécurité d'autres catégories de salariés, ou encore sur la qualité, sur l'environnement de l'entreprise. Cette spécificité s'illustre aussi dans les rapports différents des ouvriers-employés au travail, à la hiérarchie, aux garanties collectives et au syndicalisme ». Le rapport qu'ils entretiennent au syndicalisme pose la question d'une articulation plus fluide entre l'individu et le collectif, et se tisse d'ambivalences vis-à-vis de la Cgt. Celles-ci s'expriment dans le sondage annuel de la Cgt : avec une Cgt jugée « utile » dans le paysage mais « pas faite pour eux ». À partir de cette complexité, le rapport interroge : « Comment notre syndicalisme travaille-t-il à reconstruire une cohérence perdue entre ce qu'ils font au quotidien et ce qu'il serait nécessaire de faire pour bien travailler ? Comment notre syndicalisme prend-il en compte ces injonctions contradictoires auquel est

régulièrement confronté l'encadrement ? Comment construire des convergences sans être dans l'incantatoire ?

La construction des convergences

Le rapport pointe le risque d'approches dévoyées de la solidarité : « Au nom d'une juste équité, selon laquelle les cadres et maîtrises seraient privilégiés – on trouve toujours plus pauvre que soi –, on partagerait la pénurie au sein même du salariat et on dédouanerait à bon compte le capital. » Un risque prégnant, alors que l'enjeu des convergences est confronté à un double mouvement : « La détérioration de la condition sociale de l'encadrement accroît sa prise de conscience salariale, il revendique d'être salarié au même titre que les autres ». Mais, corrélativement, « les rapports sociaux entre cadres, maîtrises et non-cadres se tendent sous l'effet des stratégies des entreprises, qui finalement placent l'encadrement devant le dilemme "se soumettre ou se démettre", avec un management de plus en plus coercitif à leur égard. »

L'Ugict, face à cette opposition entre catégories, met en garde : « Il s'agit de ne pas se tromper d'adversaire dans la lutte de classe en désignant les cadres comme boucs émissaires, et faire mesurer à l'encadrement ses propres responsabilités sociales. » Elle invite à la construction d'un cadre collectif syndical, « où l'encadrement peut exprimer à haute voix ses points de vue, ses désaccords avec les directives, ses oppositions, échanger, agir, où il peut construire des propositions pour changer la donne de son vécu au travail, participer à promouvoir une nouvelle conception de son rôle et de sa place dans l'entreprise ».

Quels outils spécifiques Cgt ?

Comment engager la construction de ces convergences ? S'il n'y a ni recette ni modèle d'organisation, il existe bel et bien



PHOTOS : NICOLAS MARQUÈS/KR IMAGES PRESSE

des conditions pour que cela fonctionne : le fait de « permettre une autonomie dans la construction des revendications spécifiques qui partent de la réalité de leur travail, et de travailler la question des convergences entre les différentes composantes du salariat. » En ce sens, note le rapport, « l'activité spécifique n'est ni corporatiste, ni catégorielle. Ainsi, le droit de refus et d'alternative répond aux aspirations des Ict, mais a aussi un impact positif sur la conception de la hiérarchie et la transformation du management ». Et de souligner : « Cette question du déploiement sans précédent parmi les cadres et maîtrises et la transformation des outils spécifiques sont au cœur de notre congrès. » Car le constat interprofessionnel est sans appel : « Il existe un lien direct, quels que soient les professions et les territoires, entre la réduction du nombre d'outils spécifiques Cgt et, globalement, la perte d'influence Cgt, la baisse en syndicalisation. C'est un élément objectif qu'on doit prendre en compte, sauf à pratiquer la politique de l'autruche. Cela n'exonère pas pour autant les organisations spécifiques d'un travail rigoureux de suivi et d'impulsion de la qualité de vie syndicale avec les outils déjà existants. »

Prendre en compte les évolutions des Ict

Le rapport met ensuite en regard les évolutions majeures dans le champ du travail en excluant que le syndicalisme les ignore ou choisisse de ne pas y répondre. D'autant que la présidence d'Emma-

L'ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE
N'EST NI CORPORATISTE,
NI CATÉGORIELLE. ELLE
RÉPOND AUX ASPIRATIONS
DES ICT, A UN IMPACT POSITIF
SUR LA CONCEPTION
DE LA HIÉRARCHIE
ET DU MANAGEMENT.
CETTE QUESTION DU
DÉPLOIEMENT PARMI LES
CADRES ET MAÎTRISES
ET LA TRANSFORMATION
DES OUTILS SPÉCIFIQUES
SONT AU CŒUR DE NOTRE
CONGRÈS.

nuel Macron travaille, à sa manière, à des réponses qui, toutes, passent par un « détricotage méthodique des protections collectives ». Un détricotage dont le rapport énumère les points saillants. Le recul de l'État : « Il encourage le développement du bénévolat, à la fois parce qu'il fait écho à l'aspiration d'engagement dans la proximité, au sentiment d'être utile socialement, mais aussi parce que la progression du bénévolat et de l'assistantat

va de pair avec le retrait à marche forcée des services publics. » Une démarche qui heurte de plein fouet la culture de la fonction publique et « les fonctionnaires qui agissent pour défendre les missions d'intérêt général et leur statut garantissant leur indépendance, les cheminots qui défendent le service public ferroviaire, les salariés du privé qui luttent contre la mise en place des ordonnances Macron, pour leurs droits sociaux ». Il en va de même sur la protection sociale à propos de laquelle « le gouvernement engage une réforme sans précédent, s'attaquant à tous les domaines. Nul doute qu'il prendra appui sur l'accord Agirc-Arrco pour définir le nouveau régime général favorisant le passage d'un régime à prestations définies à un régime à cotisations définies. Refusant toute augmentation des ressources du nouveau régime complémentaire, on envisage des coupes sombres dans le niveau des prestations, ce qui pénaliserait particulièrement l'encadrement ».

Privé comme Public : la marmite bout

Alors, jusqu'à quand cette situation peut-elle perdurer ? Pour répondre à, cette question, Marie-José Kotlicki puise aux sources de l'actualité. « Ce mois de mars se caractérise par une poussée des luttes. Après un 8 mars de mobilisation unitaire à l'appel des organisations syndicales et des mouvements féministes pour l'égalité femmes-hommes et contre les violences faites aux femmes, le 22 mars s'annonce comme une étape importante dans la ...



... convergence des luttes, où fonctionnaires et cheminots se rejoignent. La Cgt met en débat une action interprofessionnelle dans le respect de la diversité des batailles en cours, visant à rythmer ces batailles dans la durée, tout en augmentant le rapport de force. S'y ajoutent l'inquiétude de la jeunesse lycéenne et étudiante, le mécontentement des enseignants face à la double réforme du baccalauréat et des parcours sup', visant à faire des économies budgétaires en rendant les études supérieures plus sélectives sans remédier en rien aux inégalités structurelles dans l'enseignement». Ces tensions s'accompagnent de batailles dans le privé contre les ruptures conventionnelles collectives, constituant de véritables plans de licenciements économiques déguisés et permettant à bon compte de supprimer les obligations des employeurs en la matière. Toute la question devient alors de ne pas limiter la résistance «à une simple opposition ou à une simple contestation de l'ordre établi», mais de l'inscrire dans une perspective, dans la durée.

La construction du «tous ensemble»

Comment alors généraliser les luttes et rassembler largement? Sur cette question, la secrétaire générale sortante de l'Ugict se refuse à toute tergiversation: «Si nous avons besoin de revenir sur la construction des mobilisations interprofessionnelles, c'est que nous sommes en difficulté sur ce type de rassemblement. Mettons-nous d'accord sur la construction de mobilisations interprofessionnelles, au risque d'être en échec syndical, de nous perdre dans des débats aussi animés que stériles, sur qui est le premier entre la poule et l'œuf: les luttes interprofessionnelles ou les luttes sectorielles. Faut-il hiérarchiser les luttes entre elles, se plaindre de leur multiplicité, de leur diversité, car à des dates différentes?» Repoussant l'idée qu'il faudrait s'attendre les uns les autres, elle refuse d'écarter la particularité sectorielle de luttes revendicatives au profit d'un tout globalisant, de luttes monothématiques ou de «slogans-filets garnis» et plaide pour la prise en compte des évolutions qui caractérisent l'engagement.

Les ressorts de l'engagement et des mobilisations

Soulignant qu'on s'engage beaucoup plus aujourd'hui dans la proximité, le local, quelle que soit la génération, sur des problèmes conjoncturels, ponctuels, le rapport plaide pour un effort autour de la transformation de ces modes d'engagement en «une porte d'entrée pour un engagement commun et durable». S'agissant singulièrement des jeunes générations, il constate: «Ce n'est certainement pas en les appelant à entrer dans un moule syndical que l'on sera attractifs.» Le rapport critique d'ailleurs une série de comportements qui, au sein du syndicat, vont du paternalisme à l'autoritarisme, et renvoient à des méthodes que le syndicalisme dénonce lorsqu'elles sont le fait des employeurs. Il s'agit tout au contraire, pour les jeunes comme pour tous les syndiqués, d'enrichir le contenu revendicatif de l'action sur trois aspects: «Faire vivre le sentiment d'être personnellement concerné; ouvrir des perspectives pour lutter contre le fatalisme; donner envie et redonner du pouvoir d'agir, ce qui implique l'élaboration d'outils et de propositions précises comme, par exemple, le droit d'alerte et de retrait garantis collectivement, un droit effectif à la déconnexion.»

L'articulation grandissante entre social et sociétal

Au chapitre des relations entre social et sociétal, le rapport revient sur la vague contre les violences faites aux femmes. Après avoir rappelé la persistance des inégalités femmes-hommes dans le travail, il souligne que «cette situation sociale intolérable rejoue sur la vie personnelle et intime, et déborde sur la place publique. Mais la loi du silence a été brisée par la lame de fond de l'opinion publique qui, à travers des témoignages, des dénonciations, fait que la société exprime majoritairement une tolérance zéro par rapport aux violences sexuelles et sexistes, en exigeant des sanctions effectives systématiques. Songeons au succès du mouvement MeToo. Ce changement structurant des mentalités s'est aussi nourri de nos actions syndicales, comme notre campagne «Vie de mère», et constitue un retour sur une double leçon de choses pour notre syndicalisme. Nous sommes bien entrés dans un redimensionnement de la bataille contre les discriminations et les violences. Une bataille sociale et sociétale, dans une synergie dynamique de transformation de la société. Voilà qui met un point final au refus de ceux qui, au nom d'une globalisation de l'ensemble

des discriminations, ne traitent pas en tant que telles les discriminations particulières et les rapports de domination à l'égard des femmes.»

Ne pas opposer attentes écologiques et urgences sociales

De la même façon, concernant les enjeux de l'écologie, le rapport appelle à «faire vivre l'écologie pour combattre le fatalisme, le renoncement et le "il faut bien vivre avec", et dans le même temps participer à un nouveau modèle de société, où l'alpha et l'oméga ne sont pas la finan- ciarisation de toute activité». En effet, alors qu'il existe «une exploitation concomitante des femmes et des hommes, et des ressources de la nature, dissocier l'écologie du social, traiter les questions sociétales et écologiques en dehors des rapports de classe capital-travail, peut être mortifère. Cela peut jeter le discrédit sur les questions écologiques auprès d'une partie de la population».

Prendre en compte l'écologie ne peut se résumer à préserver la nature, mais doit intégrer «la manière dont on transforme la nature pour répondre aux besoins sociaux. Ainsi, s'il faut préserver les nappes phréatiques, il faut aussi que tout le monde ait accès à l'eau potable. Dans le débat sur la croissance et la préservation des ressources, la question n'est pas de s'opposer à la croissance, mais de discuter son contenu».

Faire du numérique autrement

Liant cette montée des exigences environnementales et la digitalisation des entreprises, le rapport insiste sur le caractère révolutionnaire de ce qui est en cours et sa dimension profondément ambivalente. «D'un côté, davantage d'autonomie, de créativité, d'utilité et de responsabilité sociale, de socialisation ; de l'autre, un contrôle accru des individus, duaylorisme, de l'intelligence asservie, une intensification du travail. Conséquence : «Si le numérique peut accélérer la transition écologique et développer l'économie circulaire, il peut aussi déboucher sur un contrôle accru des salariés par les employeurs, à travers la géolocalisation et l'utilisation des données privées.» Les outils numériques peuvent conduire à une maîtrise du travail et à une liberté de son organisation «ou, au contraire, à une intensification du travail, à une invasion de la vie privée, jusqu'au burn-out».

Enfin, le numérique peut générer une plus grande autonomie et citoyenneté ou bien, à travers les nouvelles formes d'emploi



supprimant le lien de subordination du salariat au profit du lien de dépendance économique, «multiplier le nombre de travailleurs dits "indépendants", conjuguant la précarité de la reconnaissance de la qualification, de l'accès à la protection sociale et favorisant un dumping social généralisé.» D'où cette conclusion : «La modernité de notre syndicalisme est de redonner du pouvoir d'agir aux Ictam afin qu'ils puissent peser sur les mutations du numérique, maîtriser leur travail, y retrouver du sens, maîtriser l'utilisation des outils numériques.»

Incarner une modernité sociale, sociétale et solidaire

En guise de conclusion, le rapport revient sur l'importance stratégique des Ictam pour une Cgt qui entend incarner une modernité sociale, sociétale et solidaire. Au-delà, «cette composante du salariat constitue un enjeu pour relever le défi de la représentativité syndicale, pour

accroître le rapport de force». En effet, «les Ict sont en première ligne dans les transformations du numérique des entreprises, comme des administrations».

Ces catégories sont de plus en plus confrontées, dans le public comme dans le privé, à un dilemme : «Se soumettre ou se démettre» face à des directives d'entreprise qui les somment de laisser à leur porte leur éthique professionnelle et citoyenne, jusqu'à leur culture du service public. Elles constituent un enjeu stratégique d'expérimentation de la destruction des garanties collectives, infligée ensuite à l'ensemble du salariat.

Ne sous-estimons donc pas l'enjeu de construire un socle de droits individuels attachés à la personne, garantis collectivement, transférables d'une entreprise à une autre afin que l'encadrement puisse être professionnellement engagé et socialement responsable. Ce statut est partie intégrante et concrète du «nouveau statut du travail salarié». P. T.

**LA MODERNITÉ DE NOTRE SYNDICALISME EST DE REDONNER
DU POUVOIR D'AGIR AUX ICTAM AFIN QU'ILS PUISSENT
PESER SUR LES MUTATIONS DU NUMÉRIQUE, MAÎTRISER
LEUR TRAVAIL, Y RETROUVER DU SENS,
MAÎTRISER L'UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES.**

FEMMES, SPÉCIFIQUE, ORDONNANCES...

Les mots de l'action

Le rapport d'ouverture suscite un débat centré sur les mouvements en cours, leur nature, leur possible convergence. Les interventions se nourrissent également de l'actualité touchant au Code du travail et à l'égalité femmes-hommes

En introduction au débat sur le rapport d'ouverture, Francis, délégué de la fédération de la Construction, tout en le jugeant globalement intéressant, s'interroge sur deux notions qui « posent problème ». La première concerne la définition de « spécificité » en lien notamment avec la qualification et le niveau de responsabilité : « Je n'adhère pas à cette approche. Si spécificité il y a, c'est en fonction du rôle joué par les cadres dans l'entreprise, un rôle complexe qui vise à assurer les "bonnes" conditions, à la fois techniques et organisationnelles, d'exploitation des travailleurs. C'est cela qui fait obstacle au rassemblement des salariés. » La seconde notion qu'il souhaite interroger est celle de Wall Street management. Pour lui, elle « entretient l'illusion d'un capitalisme "acceptable" dès lors qu'il serait « débarrassé de l'abomination financière ». Cette notion, ajoute-t-il, « me dérange car elle débouche sur une cogestion de l'entreprise et mène à une impasse syndicale ». Cette première intervention est suivie de la lecture d'une déclaration de la délégation de la fédération de la Chimie. Signalant des différences « significatives » d'approches et de stratégies, dont témoigne un « nombre significatif d'amendements », le délégué explique : « L'orientation générale du document semble insister en permanence sur les clivages cadres/non-cadres que nous voulons à tout prix éviter car ils sont source de divisions tant en entreprise que dans la Cgt [...]. Cela peut conduire au clivage des catégories professionnelles alors qu'il faut au contraire chercher le maximum de convergences entre tous les salariés. Nous espérons que le débat apaisera les inquiétudes », conclut-il.

Très rapidement, l'action du 22 mars surgit dans les débats. Elle est notamment



portée par Jean-François David de l'Ufcml. « On essaie de travailler les convergences et les suites à donner au 22 mars, dans un contexte où nous savons que le combat va être dur et s'inscrire dans la durée. C'est la Sncf comme entreprise publique intégrée qui est mise à mal. Nous ne défendons pas le statu quo. Ce que nous voulons, c'est rendre des comptes aux citoyens, en revenant notamment à de vraies notions de péréquation. »

Se réapproprier l'idée européenne

La fragilisation des services publics est également mise en avant par un délégué de l'Ufmict-Santé, qui demande en outre que le syndicalisme se « réapproprie l'idée européenne ». Journée d'action réussie dans les Ehpad, hôpitaux asphyxiés..., « la santé va mal, les urgences vont mal », tient-il à souligner tout en insistant sur la souffrance des professionnels, sur fond d'« ubérisation » du système de santé et de mise à mal du statut des professions réglementées. Plus largement, un délégué

de la fédération des Organismes sociaux, après avoir rappelé le combat judiciaire de Philippe Pascal, inspecteur de l'Urssaf, inscrit la sauvegarde des services publics, dont la protection sociale fait partie intégrante, dans la journée de mobilisation du 22 mars.

En revenant sur le combat juridique mené au sein de Wolters Kluwer, Anne de Hoarau (Filpac) intervient sur la question de la financiarisation de l'entreprise, sur fond de captation de l'argent par les mécanismes d'optimisation et d'évasion fiscales. Autant de mécanismes qui fragilisent aussi les services publics et la collectivité. Un combat pour l'heure perdu devant la Cour de cassation, au motif qu'il n'est pas possible de contester des comptes validés et certifiés par des commissaires aux comptes. Tout en expliquant que les cadres sont bien placés pour décrypter ces phénomènes, elle affirme que « le combat est loin d'être terminé ». Anne de Hoarau dénonce un possible conflit d'intérêts avec trois magistrats liés à l'entreprise, « ce qui nous

amène à saisir le Conseil supérieur de la magistrature. Nous envisageons également de saisir la Cour européenne des droits de l'homme».

Lorsque la parole des femmes se libère

Plusieurs interventions portent sur la libération de la parole des femmes et la lutte contre les violences sexistes. C'est le cas de Benoît Martin, pour l'Ud de Paris et la Cd de Paris. Il se félicite des messages qui ont été lancés dans ce domaine, tout en poursuivant son intervention sur le thème des libertés syndicales, avec plusieurs exemples à l'appui, en citant notamment un élu cadre licencié puis réintégré dans un établissement Hyatt. Pour l'Institut national de l'information géographique et forestière (Ign), une déléguée décrit les conditions d'une campagne visant à mettre en lumière les violences sexistes et sexuelles vécues au sein de l'Institut. Alors que ce dernier compte quelque 1 100 agents, le questionnaire a donné lieu à 220 réponses. Au total, 59 % des femmes déclarent avoir été victimes de telles violences, un problème abordé, depuis, en Chsct. La lutte contre les violences, mais aussi pour l'égalité salariale, est également mise en avant par une déléguée de la Ville de Paris qui explique la nécessité de construire un plan de prévention en travaillant sur l'organisation du travail, pour ne pas rester cantonné à une «individualisation» du problème. «Il faut parvenir à une vraie prise conscience dans le monde du travail», insiste-t-elle, tout en rappelant la persistance des inégalités

L'Ugict-Cgt est porteuse d'une vision syndicale qui n'est pas incantatoire. Il faut se battre tous les jours, se demander comment on réinvente le syndicalisme. Comment reprendre la main et regagner des droits avec une population d'ict qui ne se met pas automatiquement en grève.

salariales : 300 euros de différence, par exemple, entre un homme et une femme de la catégorie A.

D'autres témoignages sont apportés par des délégués de la Ferc-Sup qui dénoncent, dans les universités, la persistance d'un «univers archaïque et patriarchal». Pour la Ferc-Sup encore, Jean-Marc Nicolas insiste sur la reconnaissance des qualifications et, donc, des salaires, parle de la nécessité d'«aller voir les travailleurs pour, notamment, reconstruire leur santé au travail» et conclut son intervention sur le phénomène de sélection à l'université avec Parcoursup : «C'est la fin de l'université pour tous», prévient-il.

Code du travail: que faire des ordonnances?

Un débat s'ouvre sur la réforme du Code du travail avec les ordonnances Macron. Avec cette question : faut-il demander leur abrogation? C'est ce que réclame une déléguée de la Recherche Edf qui parle d'une «offensive globale», avec la «casse des statuts et les privatisations», notamment des barrages hydrauliques. Les conséquences des ordonnances sur les organisations, en termes d'élus et de moyens, plaident pour leur abrogation. «C'est une question majeure, souligne-t-elle. Sur tout le péri-

mètre d'Edf, c'est entre 40 % et 60 % de nos moyens que nous allons perdre.» «C'est une revendication d'avenir», explique un syndiqué d'Amadeus qui dénonce à son tour la réduction des moyens syndicaux et la casse du syndicalisme.

Comment réinventer le syndicalisme?

De son côté, un délégué de l'Ufict Mines-Énergie (Cea) met en garde : «L'Ugict-Cgt est porteuse d'une vision syndicale qui n'est pas incantatoire. La réalité, c'est qu'il faut se battre tous les jours.» Il rappelle le contexte : moins de 50 % de participation, dans son entreprise, aux dernières élections professionnelles. Il souligne : «Il sera difficile de mettre en grève les ingénieurs et les chercheurs sur la question de la perte des moyens syndicaux. Il faut aujourd'hui se demander comment on réinvente le syndicalisme. Comment il est possible de reprendre la main et de regagner des droits avec une population d'ingénieurs, de cadres et de techniciens qui ne se met pas automatiquement en grève.» Deux interventions portent d'ailleurs sur la difficulté des cadres et maîtrise à «se mettre dans l'action». Ainsi celle de Jérôme, des «cadres et maîtrise» des cheminots de Toulouse, qui salue le travail de l'Ugict-Cgt sur les forfaits jour. Il témoigne aussi de l'énergie déployée après la réforme ferroviaire de 2014, puis avec le dossier du temps de travail en 2016. En vain? Pas sûr, explique-t-il en substance, le travail syndical semblant commencer à porter ses fruits à la suite du rapport Spinetta : «Dans l'encadrement Sncf, cela commence à gronder, et certains seront à Paris pour la manifestation», dit-il, sûr qu'au-delà de la Sncf, «ce sont l'ensemble des services publics et notre patrimoine commun» qui sont en danger. Pour une entreprise spécialisée dans la sécurité numérique, où les salariés sont touchés par un plan de sauvegarde de l'emploi, Stéphanie Gwizdak (fédération de la Métallurgie) s'interroge pour sa part : «Comment peut-on s'organiser? Quelle mobilisation et quels modes d'actions pour les cadres aujourd'hui?»

Christine LABBE

Spécifique Freins et points d'appui

L'Ugict a sondé ses organisations et celles de la Cgt sur les conditions de développement de l'activité spécifique.

Les résultats de ce questionnaire, exposés par Vincent Gautheron, membre de la direction sortante, mettent en lumière les freins possibles au développement de l'organisation. Le manque de temps ou de moyens militants pour l'animer, un déficit d'image auprès des ingénieurs, cadres et techniciens, la crainte de constitution d'une «Cgt bis» et enfin, la pertinence contestée d'une approche spécifique en général ou dans des entreprises à forte concentration d'Ictam. Cependant, là où un travail spécifique se développe et est connu, «il est apprécié», ce qui milite pour un renforcement de la communication et une meilleure diffusion des outils de communication de l'Ugict, a assuré le dirigeant syndical. L'enjeu est de taille, conclut-il : la mise en place des Cse dans le privé n'a pas remis en cause le principe des élections professionnelles par collège. Et même si, dans les trois fonctions publiques, ce mode de désignation des représentants des agents n'existe pas, ici, la proportion des Ictam peut être considérable. Dans la seule fonction publique d'Etat, ils représenteront 80 % des agents appelés à voter lors des prochaines élections. Déploiement et renforcement doivent donc devenir une priorité.



RÉTROVISEUR

L'activité ? Un sacré bilan !

Le compte rendu du mandat confié par le 17^e congrès de l'Ugict, en 2014 à Dijon, permet de mesurer à quel point l'activité a été soutenue, inscrivant l'organisation dans la construction d'un rapport de force autour de thématiques et de mobilisations multiples.

Dans son introduction au bilan, Jean-Luc Molins insiste sur l'enrichissement de l'action syndicale par des outils nouveaux et de nouvelles formes de mobilisation. À l'image de ce que nous avons réalisé contre la loi Travail, l'Ugict a agi comme un catalyseur du mouvement social sur de nombreux sujets. La commission a également innové avec une présentation aux congressistes sous forme d'une intervention à cinq voix, autour de trois vidéos, destinées à être utilisées pour la syndicalisation.

Première vidéo : les formes de lutte

Commentée par Arnaud Folgado, cette première vidéo rappelle que la dernière période a vu se développer des attaques nombreuses et variées contre les travailleuses et les travailleurs. Soulignant le caractère « innovant » des stratégies patronales, le rapporteur lui oppose l'activité « protéiforme » des actions menées par l'Ugict, actions qui ont largement mobilisé. La plateforme de votation contre la loi Travail a par exemple recensé plus de

700 000 votantes sur 15 000 lieux de travail. Les décryptages réactifs des ordonnances ont rayonné bien au-delà des bases Ugict, et ce travail a été très utile à toute la Cgt. Les happenings, les pétitions ou encore les rencontres organisées par *Options* ont donné une visibilité à l'Ugict en appelant les ingénieurs, cadres et techniciens à rejoindre les initiatives de la Cgt. Toujours disponible pour les luttes spécifiques et à la recherche de coopérations dans la Cgt, l'Ugict a apporté un soutien technico-politique à une multitude de luttes menées par des organisations Cgt : campagne « Merci Paulo » chez Capgemini ; à Météo France ; lors du référendum chez Rte ; lors de négociations sur les forfaits jours dans plusieurs branches... Celles sur les lanceurs d'alerte ou le secret des affaires ont permis de tisser le lien avec d'autres collectifs de lutte. Les ingénieurs, cadres et techniciens sont sensibles à cette capacité à sortir des sentiers battus et à développer des formes d'action inédites et complémentaires, qui ne passent pas nécessairement ou immédiatement par la grève ou les mani-

festations. Les réseaux sociaux, grèves du zèle, happenings, sont autant d'outils qui permettent d'élargir la base mobilisée sans exclure les formes d'actions plus classiques.

Deuxième vidéo : de nouveaux droits, de nouveaux thèmes

En relais, Fabienne Tatot revient tout d'abord sur la nécessité d'imposer un droit effectif à la déconnexion et la campagne « Pour un droit à la déconnexion et une réduction effective du temps de travail », lancée en 2014 qui a fait valoir ses propositions concrètes, reprises en septembre 2015 dans le rapport Mettling, puis sous forme d'une obligation à négocier ce droit dans la loi Travail.

Cette première étape ouvre la voie à une réduction effective du temps et de la charge de travail, et l'application réelle des trente-cinq heures. La revendication d'un droit à la déconnexion est maintenant majoritaire chez les Ictam et nous pouvons nous appuyer sur le *Guide du droit à la déconnexion* pour le construire. « Nous avons également poursuivi la bataille contre les forfaits jour. Nos victoires devant le Comité européen des droits sociaux (Ceds) ont permis de faire annuler 12 accords de branche. Devant les prud'hommes, nous avons aussi gagné le paiement des heures supplémentaires réalisées par des centaines de salariés au forfait heures chez Altran Technologies. Enfin, saisissant, bien avant d'autres, la transformation profonde du travail et des métiers qu'implique le numérique, l'Ugict développe une importante réflexion sur ce thème et lance une campagne « Construire le numérique autrement » qui porte 24 propositions, des témoignages, un guide de campagne, un site Web et un label : #lenumériqueautrement. L'Ugict a mis sur le devant de la scène l'enjeu de la liberté de parole des Ictam et les reculs démocratiques en cours orchestrés par « les 1 % ». Nous avons coorganisé meetings ou pétitions de soutien pour un grand nombre de professionnels,

Statuts Mise en conformité

Michèle Kaufer fait état de propositions de modifications « visant à mettre en conformité les statuts de l'Ugic-Cgt avec les statuts confédéraux ». L'article 10 devient ainsi : « Les ressources financières nécessaires au fonctionnement de l'Ugic-Cgt sont assurées par une quote-part de chaque cotisation payée par les syndicats, pour chaque syndiqué affilié par l'Ugic-Cgt. Cette quote-part reversée à l'Ugic-Cgt par le système Cogétise est fixée par les statuts de la Cgt, en annexe financière. L'Ugic-Cgt peut recevoir des subventions, dons et legs et tous produits conformes à son objet. » Cette mise en conformité confirme également l'article 16 des statuts. Sa rédaction est complétée du paragraphe suivant : « Sur proposition du trésorier, il [le bureau national] procède à l'arrêté des comptes de l'Ugic-Cgt qui sont ensuite soumis à l'approbation de la commission exécutive, dans le cadre des procédures comptables légales. » Face aux interrogations et aux demandes de clarification des délégués, Michèle Kauffer précise : « De manière générale, la préparation du congrès et du document d'orientation a donné lieu à de nombreux débats en commission exécutive et en conseil national qui n'ont pas fait l'objet de propositions de modifications sur ces aspects. » C. L.



toutes et tous menacés, sanctionnés ou condamnés pour avoir fait leur travail en respectant leur éthique professionnelle. Avec Eurocadres, nous exigeons des lois pour protéger les lanceurs d'alerte au-delà de ce que nous avons déjà obtenu dans la loi Sapin II.

L'Ugict a obtenu l'ouverture d'une négociation pour réactualiser et renforcer le statut cadre du privé, fragilisé par la fusion de l'Agirc et de l'Arrco en 2015. L'enjeu de la négociation (qui se terminera en avril) est de faire reconnaître l'encadrement au sens large, et de définir des droits et garanties interprofessionnelles pour sortir de l'alternative « se soumettre ou de se démettre ».

Changer la vie au travail se gagne aussi en dénonçant les discriminations dont sont victimes les femmes. La campagne « Vie de mère », lancée en 2016, a rencontré un très large écho dans les médias et sur les réseaux sociaux. Elle a permis de dénoncer le présentéisme et le dogme de la disponibilité permanente qui entravent la carrière des femmes et pèse aussi sur les hommes.

« Nos propositions et nos outils de campagne ont été mobilisés par de nombreuses organisations pour gagner des droits concrets dans les accords d'entre-

L'UGICT A AGI COMME UN CATALYSEUR DU MOUVEMENT SOCIAL SUR DE NOMBREUX SUJETS. ELLE A APPORTÉ UN SOUTIEN TECHNICO-POLITIQUE À UNE MULTITUDE DE LUTTES MENÉES PAR DES ORGANISATIONS CGT, AINSI QUE LORS DE NÉGOCIATIONS SUR LES FORFAITS JOURS DANS PLUSIEURS BRANCHES... CELLES SUR LES LANCEURS D'ALERTE OU LE SECRET DES AFFAIRES ONT PERMIS DE TISSER LE LIEN AVEC D'AUTRES COLLECTIFS DE LUTTE.

prise. Donner une nouvelle définition à l'entreprise et au management a constitué un axe fort de notre travail, avec la publication d'un manifeste comprenant 35 propositions adressées aux parlementaires élus après l'élection d'Emmanuel Macron, et intégrées dans les propositions Cgt remises en juillet 2017 lors de la « concertation » sur la loi Travail. L'objectif: donner un statut juridique à l'entreprise et la définanciariser. » L'Ugict s'est aussi engagée en direction des jeunes diplômés, des professions techniciennes intermédiaires, des travailleuses et travailleurs sociaux et en défense des médecins du travail, avec des enquêtes et une actualisation des repères revendicatifs majeurs.

Troisième vidéo: droits et garanties collectives

Cette vidéo traite de la reconnaissance professionnelle des femmes et des hommes au travail.

Comment contribuer à faire de la Cgt la Cgt de tout le salariat – pour améliorer les conditions de travail et de vie au travail des salariés et des travailleurs indépendants ? Le déploiement et le renforcement de la Cgt chez les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise trouvent ...

... leur pertinence dans la structuration de l'activité spécifique. Nous gagnons notre crédibilité en partant de leur vécu, de leur condition de vie et de travail.

Parmi les nombreuses initiatives prises par l'Ugict durant ce mandat, quatre axes forts reflètent particulièrement l'activité.

1) Le travail en direction des jeunes diplômés a permis :

– la publication du *Guide des droits du stagiaire* après dix ans de mobilisation et de travail communs avec l'Unef pour lutter contre les abus dont sont victimes les stagiaires. Nous avons obtenu un encadrement des stages, et que nombre de nos propositions soient reprises dans la loi. Afin qu'elles soient effectives, les stagiaires doivent connaître leurs droits, c'est l'objectif de ce guide ;

– la mise à disposition de 15 propositions en direction des jeunes diplômés, publiées lors des rencontres d'*Options* du 23 novembre 2016, afin d'ouvrir des perspectives et de lutter contre le déclassement des jeunes alors qu'ils n'ont jamais été aussi qualifiés. L'Ugict-Cgt et l'Unef portent un projet visant à la mise en sécurité sociale de la jeunesse et des salariés : une allocation d'autonomie pour les étudiants, la sécurité sociale professionnelle, le nouveau statut du travail salarié, la mise en place d'un statut de l'encadrement.

2) Les cadres ont pris la Défense le 17 juin 2015 et ont fait battre le cœur de Lyon le 5 novembre 2015. Le défi était osé et il a été relevé avec brio. Ces journées de déploiement répondraient à un certain nombre d'objectifs : aller à la rencontre des salariés, casser l'isolement, montrer que la Cgt et son Ugict peuvent être présentes aux côtés de toutes et tous les salariés et ont vocation à les organiser.

De fait, il y a été beaucoup question d'un

CE QUE NOUS AVONS FAIT
ENSEMBLE ILLUSTRE
LE SYNDICALISME TEL
QU'ON LE CONÇOIT
ET QU'ON LE PRATIQUE :
ANCRÉ DANS LE RÉEL,
QUI GAGNE DES DROITS
CONCRETS EN PARTANT
DU VÉCU DES SALARIÉS.
NOUS AVONS ŒUVRÉ
AU RASSEMBLEMENT
DE TOUT LE MOUVEMENT
CITOYEN ET PRIS APPUI
SUR DES CADRES COMMUNS
POUR FAIRE DE NOS
REVENDICATIONS
DES QUESTIONS DE SOCIÉTÉ.
NOUS POUVONS ÊTRE
FIERS DE CE QUE
NOUS AVONS RÉALISÉ.

vrai droit à la déconnexion, de la réduction du temps de travail, de l'égalité professionnelle femmes-hommes, de la reconnaissance des qualifications dans le salaire, d'industrie et d'emploi, du projet de directive européenne sur le secret des affaires...

3) Une rencontre nationale des syndicats, initiée par l'Ugict et par la confédération a permis, le 20 octobre 2016, à 250 militantes et militants, d'échanger et de témoigner des succès obtenus en termes de syndicalisation, de déploiement et aux élections professionnelles. Ces rencontres ont aussi fait le point sur le renforcement de la Cgt là où elle est présente, et sur son déploiement là où elle est absente, notamment dans les Tpe-Pme, mais aussi dans des établissements composés uniquement de cadres. Elles ont, enfin, permis de réfléchir aux différentes formes d'organisation en adéquation avec la situation territoriale, dans un contexte de mise en concurrence des territoires facilitée par la loi Notre, avec un triple enjeu : pour la représentativité de la Cgt, pour la transformation des rapports sociaux dans l'entreprise, pour accroître le rapport de force et gagner des droits nouveaux.

4) Enfin, les outils de communication développés ont aidé les organisations à mener l'activité revendicative et à se déployer : kits comprenant des tracts, des consultations types, des affichettes, une liste des outils disponibles. Il faut également citer la création de Syndicoop.fr, notre plate-forme web syndicale, et de plusieurs sites dédiés.

Nous pouvons aborder l'avenir avec détermination et confiance

Le mot de la fin revient à Clémence Helfter : « Globalement, nous avons tenu la feuille de route du congrès de Dijon malgré les nouvelles attaques, avec un bémol sur la structuration de l'activité spécifique, qui reste à renforcer. Ce que nous avons fait ensemble illustre le syndicalisme tel qu'on le conçoit et qu'on le pratique : ancré dans le réel, qui gagne des droits concrets en partant du vécu des salariés. Nous avons œuvré au rassemblement de tout le mouvement citoyen et pris appui sur des cadres communs pour faire de nos revendications des questions de société. Finalement, sans flagornerie ni fausse modestie, nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé ; nous pouvons aborder la séquence qui s'ouvre avec détermination et confiance. À nous tous d'écrire les prochaines scènes du scénario, car nous sommes convaincus que « rien n'est écrit d'avance. »

Valérie GÉRAUD



**Je change
mon assurance
emprunteur
maintenant.**

**La Macif
s'occupe
de tout
10 000 €
d'économies.***

Ce qui est essentiel pour moi c'est d'optimiser mon budget.

En changeant l'assurance de mon prêt immobilier pour la Garantie Emprunteur de la Macif, j'ai économisé 10 000 € tout en bénéficiant de meilleures garanties.

En plus la Macif s'est occupée de toutes les démarches auprès de ma banque grâce au mandat de résiliation.

Vous avez signé votre offre de prêt immobilier ?

N'attendez pas pour changer d'assurance emprunteur*.

Calculez vos économies au **04 78 62 60 00****

ou sur www.garantie-emprunteur-macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



* Changement d'assurance sous conditions. Exemple d'économies selon profil de l'emprunteur au 01/04/2018 : pour un couple de 34 ans, employés, non-fumeurs, assurés chacun à 100 % en Décès/Incapacité/Invalidité, empruntant 150 000 € au taux de 1,80 % sur une durée de 20 ans. Coût moyen d'une assurance proposée par la banque : 16 800 € sur la durée du prêt (soit un TAEA de 0,99 % pour le couple). Coût total de la Garantie Emprunteur de la Macif : 6 452 € sur la durée du prêt (soit un TAEA de 0,42 % pour le couple). Économie réalisée supérieure à 10 000 € soit l'équivalent de plus de 0,50 % de taux de crédit.

** coût selon opérateur.



Le contrat **Garantie Emprunteur** proposé par la Macif est assuré par **Macif-Mutualité**, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr).



DÉVELOPPEMENT

Ne pas se tromper de modèle

Comment conjuguer écologie et économie numérique avec emploi, éthique et respect des droits et garanties collectives : cette double question a fait l'objet d'une table ronde réunissant

Nayla Glaise, membre du présidium d'Eurocadres, Grégory Lewandowski, ingénieur chez Thales et Aurélie Trouvé, porte-parole d'Attac.

Comment le syndicalisme peut-il et doit-il affronter révolution numérique, défis environnementaux et développement industriel ? Après un rappel d'actualité qui légitime largement pleinement cette interrogation, l'affaire Volkswagen en étant un fleuron, le débat s'ouvrira par l'intervention d'Aurélie Trouvé, qui se réfère au célèbre agronome français René Dumont : « C'est un seul et même système, qui organise l'exploitation des travailleurs et la dégradation de vie, qui met en péril la terre entière. La croissance aveugle ne tient compte ni du bien-être, ni de l'environnement. » Dans ces conditions, « l'écologie n'est pas un supplément d'âme. Elle est aussi importante que la question sociale, et l'une comme l'autre ne peuvent se concevoir séparément ». Le productivisme, pas plus que le consumérisme ne sert l'une ou l'autre, ajoute la porte-parole d'Attac, pour qui l'écologie n'est pas une question de riches, pas plus que la « sobriété » qu'elle appelle de ses voeux dans l'utilisation des ressources naturelles : « Ce sont les travailleurs agricoles qui sont les plus exposés aux pesticides, et les populations les plus pauvres du Sud qui subissent en premier lieu les conséquences du réchauffement climatique. » Elle focalise son propos sur deux gros dossiers. D'une part, l'accord Union européenne-Canada : « il va fortement malmener les normes sociales et environnementales en vigueur chez nous, tout en aggravant encore le transfert des richesses du travail vers le capital ». D'autre part, l'évasion fiscale : Attac vient de gagner à ce sujet un procès contre Apple : « La justice a acté que nous avions raison de nous mobiliser pour défendre l'intérêt général. Ce jugement est extrêmement intéressant pour ce qu'il apporte dans la défense de l'impôt, indispensable



à la transition énergétique et aux moyens qui doivent être dévolus aux services publics pour cela. »

À quoi doivent servir les robots ?

L'intervention de Grégory Lewandowski, porte sur une autre facette du même problème : l'avènement de l'économie numérique, qu'il aborde à partir des problèmes de sécurité : « Aux dires d'un très sérieux rapport américain, 40 % des composants de l'aéronautique et de la défense ne sont pas fiables. » La question de la souveraineté est elle aussi posée : « Il n'existe plus en Europe qu'un seul fabricant de composants : Stmicroelectronics. Nous devons défendre la constitution d'une filière dédiée. Nous devons aussi nous

pencher sur l'impact qu'a le développement du numérique sur l'emploi et les organisations du travail. Des métiers vont disparaître, d'autres se créer. Des besoins en formation vont se faire jour. La gestion prévisionnelle des emplois va devenir une impérieuse nécessité. Mais comment sera-t-il possible de recruter dans des usines 4.0 avec un droit du travail qui va s'apparenter de plus en plus à celui en vigueur au XIX^e siècle ? » Pour engager les salariés dans cette bataille, il juge incontournable de « les impliquer aussi dans les choix d'application de la robotique. Les robots ne doivent pas être là pour remplacer les hommes, à l'instar des robots chirurgiens, mais pour les assister », assure-t-il en mettant en garde, sur le fait que « Les robots chirurgiens coûteront cher. Très cher. Leur achat imposera une concentration des moyens et des investissements, contradictoire avec une certaine idée des services publics de proximité. »

Les approches pseudo-vertueuses du privé

Le premier délégué à prendre la parole est ingénieur au Cea et s'inquiète de la dimension éthique de la recherche. Salarié dans un centre tourné vers la biologie et constater des avancées fulgurantes « autour du big data et sur le séquençage du génome humain », il en appelle à la plus grande vigilance : « Si l'argent public n'assure pas le développement de la recherche, ce sera l'argent des assurances privées qui s'y emploiera. Et le dossier médical ne sera pas leur seul centre d'intérêt. » Un ingénieur de la construction estime que transition écologique et capitalisme peuvent faire bon ménage. « Le capitalisme vert devient une opportunité de développement qui n'apporte pas que du bon aux sociétés. De nouveaux droits s'imposent : un droit



d'alerte environnemental doit être garanti à toutes les catégories. Il y a des scandales que l'on ne perçoit que lorsqu'on a les pieds dans la boue. Il faut aussi garantir aux élus des comités sociaux et économiques des droits pour vérifier la réalité des critères environnementaux que les multinationales assurent respecter. Il me semble que le document d'orientation devrait être plus précis à ce sujet», demande-t-il. Sur la nécessité de dépasser les discours entendus sur une supposée approche vertueuse des entreprises en matière environnementale, un délégué de la fonction publique territoriale de Seine-Saint-Denis précise à sa suite: « Ce n'est pas que de gestion dont nous voulons parler, mais aussi de qualité. De qualité rendue et assurée au public. »

Quand disparaissent les repères spatiaux

Une déléguée du conseil régional des Hauts-de-France ramène sur le devant de la scène la question des conditions de travail et du sens à lui donner. Elle met en garde contre la façon dont les trans-

DE NOUVEAUX DROITS S'IMPOSENT : UN DROIT D'ALERTE ENVIRONNEMENTAL DOIT ÊTRE GARANTI À TOUTES LES CATÉGORIES. IL FAUT AUSSI GARANTIR AUX ÉLUS DES COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DES DROITS POUR VÉRIFIER LA RÉALITÉ DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX QUE LES MULTINATIONALES ASSURENT RESPECTER.

formations technologiques accroissent la bureaucratie et détournent les agents de ce qui fait leur travail, la promotion de la formation et de l'éducation publiques. Cette réflexion suit celle d'un délégué de la fonction publique territoriale de Seine-Saint-Denis sur les risques que le développement du numérique fait peser sur le collectif de travail en facilitant le télétravail et la disparition des repères spatiaux. Alors « quel numérique voulons-nous? », interroge encore une déléguée de la Ville de Paris. Elle raconte comment la Cgt a gagné le recrutement de 100 contrats aidés qui risquaient de perdre leur travail et comment un robot a été installé

à l'accueil d'une des mairies de la ville pour se substituer à un travailleur précaire. Un délégué de la Santé revient sur le concept de sobriété introduit par Aurélie Trouvé pour demander que cette dimension soit prise en compte collectivement, y compris dans le quotidien syndical. Une militante des Services publics insiste sur la défense de l'habitat social, avant que Grégory Lewandowski ne conclue cette séquence en invitant les syndicalistes présents à « mettre leurs collègues dans la boucle » car il n'y a pas « meilleurs experts » qu'eux-mêmes pour défendre un travail en pleine mutation.

Martine HASSOUN

ICI, LE GROUPE EDF DÉPLOIE DÉJÀ DE NOUVEAUX SERVICES POUR RENDRE VOTRE VILLE PLUS INTELLIGENTE.

Bornes de recharge pour faciliter la circulation de l'automobile électrique, éclairage intelligent qui ne se déclenche qu'en cas de besoin, réseaux de chaleur issus du recyclage d'énergie... La liste des innovations du groupe EDF pour rendre la ville plus intelligente est longue. Et ça n'est pas près de s'arrêter.

Notre avenir est électrique, et il est déjà là.



ORIENTATION

Face à la « stratégie du choc »

Dans un contexte marqué par des agressions contre le monde du travail, le document d'orientation vise à placer la Cgt et son Ugict en situation de relever les défis de la période.



Le projet de document d'orientation se structure autour de trois objectifs. D'abord, lever les freins à la mise en œuvre d'un certain nombre de résolutions en matière de vie syndicale. Ensuite, construire un outil au service quotidien des syndicats avec, notamment, un document plus court et structuré par fiches thématiques. Enfin, mettre en place les mesures pour répondre à la « stratégie du choc » développée par Emmanuel Macron. L'idée est de placer la Cgt et son Ugict au cœur de propositions alternatives, dans un contexte de nouveaux défis à relever: développement du numérique, questions environnementales, services publics, internationalisation du travail et définanciarisation de l'entreprise...

Un riche débat autour des amendements Le document a fait l'objet de 374 amendements présentés par 14 organisations, concentrés sur quelques organisations. La commission propose d'accepter, parfois en les reformulant, 98 des 139 amende-

ments examinés, et d'en rejeter 41. Soit parce qu'ils alourdissent le texte proposé, soit parce qu'ils entrent en contradiction avec les orientations confédérales, soit parce qu'ils aboutiraient à « effacer les spécificités de nos catégories ». Enfin, ont également été refusés les amendements visant à limiter le périmètre de l'encadrement aux seuls cadres encadrants.

Lanceurs d'alertes :

acquis et limites de la loi Sapin II

Après que Sophie Binet a apporté des précisions sur les amendements acceptés et/ou reformulés, le débat avec les délégués s'engage autour des ordonnances Macron. Un délégué regrette que l'article 1.47 du document n'intègre pas l'amendement visant à abroger celle qui instaure la fin des Chsct, la fusion des instances représentatives du personnel et la réduction de leurs moyens. Il demande que cet amendement soit soumis au vote. La commission prend acte du débat et argumente son refus. D'abord, cet amen-

demment se focalise sur les conséquences d'une ordonnance sur les Irp et les Chsct, revêtant de fait une dimension « réductrice » au regard de l'ensemble des textes réformant le Code du travail. La commission souligne ensuite que le projet de document d'orientation « écrit ce que nous voulons, ce qui passe nécessairement par la suppression des dispositions inverses ». L'article concerné (1.47) stipule ainsi: « À l'opposé des ordonnances Macron, les Irp doivent être consolidées et voir leurs prérogatives et moyens d'action élargis pour pouvoir intervenir pleinement sur les questions environnementales. »

La partie I du document, mise au vote, est adoptée avec 13 voix contre et 10 abstentions.

Refusé dans un premier temps par la commission, un amendement de la fédération des Organismes sociaux sur la gouvernance des entreprises chargées d'un service public est finalement accepté à l'occasion du débat (article 1.37). Un ...

... délégué de la Cgt-Ratp propose d'« aller plus loin » que le projet sur les lanceurs d'alerte « pour construire un droit collectif ». Sophie Binet rappelle à cet égard que la loi dite Sapin II a été « gagnée par les syndicats et les Ong ». Antoine Deltour lui-même fait partie de ceux qui défendent cette loi, qui lui aurait permis d'être reconnu comme lanceur d'alerte agissant au nom de l'intérêt général. Elle a toutefois des limites : si elle ouvre bien des droits, elle ne les définit pas collectivement. C'est ce manque que proposent de combler les articles concernés (1.85 et 1.86) : « La loi Sapin II permet une première reconnaissance des lanceurs d'alerte. Elle est insuffisante car elle n'articule pas ces droits individuels aux organisations syndicales et aux Irp et enferme dans un carcan. Elle doit maintenant se traduire par des droits et moyens d'intervention nouveaux pour les Ictam et les Irp [...]. » Un dernier amendement, défendu lors du débat par un délégué de la fonction publique territoriale (Fpt, Rennes Métropole) n'est pas retenu par la commission, car correspondant à la seule « situation très particulière de la fonction publique territoriale ». Le préambule et la partie I du document d'orientation sont adoptés avec 3 voix contre et 15 abstentions.

Pour une dynamique de nouvelles garanties

Le débat autour des droits et garanties collectives, ainsi que sur leurs nécessaires évolutions s'articule autour des objectifs de progrès social, de l'activité économique et des besoins des êtres humains. « Le progrès social, expose d'entrée Christian Delboë, signifie que la fina-

NOTRE AMBITION, RÉSUMÉ LE RAPPORTEUR, EST D'OUVRIR DES PERSPECTIVES COLLECTIVES QUI FASSENT SOCIÉTÉ, CONTRE L'INDIVIDUALISME ET LE CORPORATISME QUI OPPOSENT LES INDIVIDUS ET LES CATÉGORIES SOCIALES.

lité de l'activité économique doit être de répondre aux besoins des êtres humains. » Or, dans la mesure où ces besoins évoluent et s'élargissent dans le temps, « il est essentiel de conquérir de nouveaux droits pour exercer pleinement son travail avec les moyens afférents, avoir la satisfaction de bien travailler dans le respect de son éthique professionnelle, vivre dans une société où les richesses produites sont justement réparties et où l'équilibre entre la vie au travail et la vie hors travail est respecté ».

Ni statu quo ni retour en arrière : des avancées

Cette deuxième partie du document développe donc les ambitions revendicatives des Ictam. Refusant le statu quo comme le retour en arrière, elle insiste sur la nécessité de sécuriser et de gagner de nouvelles garanties collectives. Cela suppose une sécurité sociale professionnelle avec, pour ces catégories, un statut de l'encadrement qui reconnaît l'expertise et la technicité, qui redonne de la légitimité au rôle de l'encadrement au sein du collectif de travail, une définiarisation de l'entreprise. « Notre ambition, résume le rapporteur, est d'ouvrir des perspectives collectives qui fassent société, contre l'individualisme et le corporatisme qui opposent les individus et les catégories sociales. »

Sur cette partie, la commission a examiné 147 amendements. Elle propose d'en intégrer 69. Pour la sous-partie portant sur « les enjeux d'un statut de l'encadrement », il y a eu 25 amendements, dont 9 ont été retenus ou reformulés. Il a ainsi été précisé que la mobilité devait être choisie par le salarié, que la reconnaissance des qualifications, la garantie d'un déroulement de carrière et le droit à la mobilité choisie par le salarié devaient être au fondement de l'amélioration et de la construction des grilles de classifications.

S'agissant de la reconnaissance des qualifications, 23 amendements (sur 37) ont été retenus ou reformulés. Ils apportent des précisions sur le salaire. Il doit être brut, non discrétionnaire ; le Smic, base des grilles de classifications, doit être immédiatement porté à 1 800 euros ; les repères sur les minima de qualification, qui sont la déclinaison en pourcentages du Smic, ont été reformulés sous forme de bac + 2, bac + 3, bac + 5 et bac + 8, afin de couvrir l'ensemble des diplômes correspondant à chaque niveau. Des précisions ont également été apportées sur les méthodes patronales visant à capter la plus-value du travail, via l'utilisation de deux leviers : le premier en individualisant les rémunérations par l'utilisation de la logique de compétence plutôt que par la reconnaissance des qualifications ; le second en remettant en cause le salaire socialisé, grevé par les exonérations de cotisations sociales. Un ajout rappelle ainsi l'essence de la cotisation sociale. Par ailleurs, la commission a retenu le terme « exercice de la parentalité » plutôt que celui de « maternité » car fondamentalement, explique Christian Delboë, « ce sont bien les absences, notamment pour s'occuper des enfants, qui posent problème aux employeurs, qui les utilisent pour discriminer ».

Une instance de contrôle antidiscriminations

Un paragraphe a été ajouté pour revendiquer la création d'une instance de contrôle permettant aux organisations syndicales représentatives d'intervenir en cas de discrimination. Sur la partie

Apec Journée portes ouvertes avec les jeunes diplômés

Le 18^e congrès a innové. Pour la première fois, l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) y était présente, invitant, dans son sillage, des jeunes diplômés à la recherche d'un emploi pour une journée portes ouvertes. Mercredi après-midi, une petite dizaine d'étudiants de l'université de Perpignan ont fait le chemin jusqu'à la place Armand-Lanoux pour rencontrer quatre consultants que l'association avait fait venir de Montpellier ou de Toulouse, ses antennes en Occitanie : des ingénieurs et cadres en herbe, désireux de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour la rédaction d'un Cv ou d'une lettre de motivation, préparer un entretien d'embauche, construire leur projet professionnel ou apprendre à négocier leur contrat de travail. L'opération avait été annoncée par une distribution de tracts sur le campus, et par un dépôt de flyers au service d'insertion professionnelle de l'université. Soutenue par Jean-Marie Marx, le directeur général de l'organisme paritaire, elle a confirmé la volonté conjointe de l'Apec et de l'Ugict d'assurer la pérennité de cette organisation menacée aujourd'hui dans son existence par la disparition annoncée de l'Agirc. M. H.



traitant de la définanciarisation du management, 16 amendements (sur 36) ont été retenus ou reformulés. Ont ainsi été rappelées les obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail, et la revendication de rétablissement ou d'installation dans toutes les entreprises de Chsct avec des rôles et des prérogatives renforcées. Concernant la réduction du temps et de la charge de travail, 11 amendements ont été retenus ou reformulés. Christian Delboë précise : « Nous avons été alertés sur notre "avant-gardisme" en revendiquant une sixième semaine de congés payés alors que cette revendication n'était pas, à ce jour, un objectif confédéral. Par ailleurs, nous savons que notre objectif de réduction du temps de travail a aussi pour but de créer de l'emploi. »

Enfin, 10 amendements (sur 28) ont été retenus pour la partie traitant de la garantie de l'emploi et de la protection sociale. Scindée en deux sous-parties, l'une concerne spécifiquement la fonction publique avec, notamment, les revendications sur les revalorisations du point d'indice. La commission a retiré l'expression « face à l'ubérisation » car elle semblait accréditer la thèse que seule l'ubérisation serait un danger pour l'emploi et la protection sociale.

Une rédaction plus claire s'est attachée à définir la revendication sur le taux du revenu de remplacement à la retraite, qui doit au minimum représenter 75 % de la dernière rémunération. Le document affirme également que l'Ugict-Cgt s'opposera à toutes les réformes qui visent la réduction des taux de remplacement. Il existerait alors, argumente Christian Delboë, « un risque majeur que les Ictam, contraints de cotiser deux fois, une fois en répartition, pour des prestations en décrochage continu par rapport à leur salaire, l'autre fois en capitalisation, pour tenter de les compléter, ne se désolidarisent du financement de la Sécurité sociale. »

L'évaluation et l'égalité femmes-hommes en débat

Deux débats principaux émergent. L'un porte sur l'évaluation ; certains regrettent que le document oublie l'affirmation selon laquelle « l'évaluation ne doit pas avoir d'impact sur la rémunération ». La commission rappelle qu'historiquement, l'Ugict affirme que l'évaluation, qui est une réalité, doit être effectivement déconnectée de la rémunération : elle ne doit donc pas avoir d'« impact », qu'il soit direct ou indirect, sur cette rémunération.

Elle doit aussi être accompagnée, souligne Sylvie Durand, des « moyens d'être professionnellement engagé et socialement responsable ».

Le second débat porte sur la nouvelle rédaction de l'article 2.30 visant à « gagner l'égalité salariale femmes-hommes », et donc sur les questions de l'égalité et de la place des femmes. Le remplacement de « la maternité » par « l'exercice de la parentalité », visant à illustrer la difficulté à mener sa carrière professionnelle, inquiète des délégués, pour qui il acterait une forme d'invisibilité des femmes et oublierait le poids des discriminations spécifiques qui pèsent sur elles. D'autres défendent le terme « parentalité » en refusant l'opposition femmes-hommes ou en soulignant la nécessité de prendre en compte les évolutions de la société (familles monoparentales, homoparentalité...). L'article est finalement ainsi rédigé : « [...] La campagne "Vie de mère" de l'Ugict-Cgt a permis de démontrer combien il était compliqué de lier maternité et carrière professionnelle. » À la lumière des débats, la commission propose un ajout accepté par les délégués lors d'un vote : « L'objectif est de gagner un droit à la parentalité pour toutes et tous. » La partie II du document d'orientation ...



... est adoptée, avec 9 voix contre et 10 abstentions.

Le débat sur la partie III du document d'orientation, «Vie syndicale et construction du rapport de force» témoigne d'un large consensus, tant sur le diagnostic – besoins et difficultés – que sur les moyens du déploiement, de la syndicalisation et de l'engagement des Ictam. La commission a reçu 87 amendements, issus de 7 bases : 2 syndicats, 1 section syndicale, 1 cd, 3 Ufict. L'Ufict Chimie a déposé 48 amendements, soit plus de la moitié du total. Près de 68 % des amendements proposés (59 sur 87) sont intégrés, soit totalement (23) soit en partie (36) et 28 sont refusés.

Déploiement: il y a du boulot

Caroline Blanchot rappelle que « cette dernière partie de notre document d'orientation est déterminante puisqu'il s'agit de se mettre d'accord sur ce qu'il faut mettre en place dans notre organisation pour gagner ensemble les garanties collectives interprofessionnelles que nous appelons de nos vœux dans la partie II, et avancer vers le nouveau modèle de développement que nous soutenons dans la partie I ! » Et la rapporteuse de commenter: « Vous allez me dire qu'il y a du boulot ! »

La partie portant sur le rapport de force fait l'objet de 32 amendements ; la commission propose d'en accepter 23 et d'en refuser 9 : « Certains améliorent la compréhension du texte, comme le 3.38 reformulé, qui ainsi met davantage l'accent sur le rôle primordial de la Cgt dans la mobilisation contre la loi El Khomri. » Deux amendements – proposés par l'Ufcm

**LA COMMISSION A RETENU
LE TERME « EXERCICE
DE LA PARENTALITÉ »
PLUTÔT QUE CELUI
DE « MATERNITÉ »
CAR FONDAMENTALEMENT,
« CE SONT BIEN LES
ABSENCES, NOTAMMENT
POUR S'OCCUPER
DES ENFANTS,
QUI POSENT PROBLÈME
AUX EMPLOYEURS,
QUI LES UTILISENT
POUR DISCRIMINER. »**

Rouen et la Chimie – en 3.33 permettent aussi de « mieux identifier les outils numériques au service de la pratique syndicale, sans les substituer aux pratiques traditionnelles de tractage ». Deux amendements proposant de remplacer le mot « Ictam » par « salarié » sont refusés : « Au regard de notre champ syndical, il ne nous a pas paru juste de nous prononcer sur l'ensemble du salariat. »

Faire de la syndicalisation une priorité

La partie portant sur la syndicalisation rappelle que nombre d'Ictam n'ont pas accès au syndicalisme, et préconise une réponse adaptée, méthodique et organi-

sée, comme l'organisation d'initiatives de syndicalisation là où l'Ugict est absente. Sur ces questions, 21 des 27 amendements sont acceptés et 6 refusés, dont 4 qui « remettent en cause le périmètre de l'Ugict ou la création de nouveaux espaces pour les Ictam, comme des syndicats Ugict ou des sections ». La commission considère que ces amendements contreviennent aux statuts confédéraux, notamment à ses articles 18 et 19 « qui précisent justement notre responsabilité dans la confédération. L'Ugict exerce son rôle en réaffirmant un certain nombre de principes et en pointant les freins à notre déploiement. Pour nous, ce serait ne pas faire face à nos responsabilités que de les nier. »

Soulignant qu'« il n'y a pas de modèle unique d'organisation de l'activité spécifique », mais qu'il existe des « conditions minimales pour que l'activité fonctionne bien », le texte a suscité 17 amendements dont 8 ont été acceptés et 9 refusés. Ces derniers portent tous sur la structuration de l'Ugict-Cgt et ses moyens mais contreviennent aux articles 18 et 19 des statuts confédéraux.

Élections, suivi et activité des Irp

La partie du document qui aborde l'enjeu des élections professionnelles, de la représentativité, et les freins tels que la discrimination syndicale, a fait l'objet de 11 amendements dont 7 sont acceptés, dont une proposition de nouvelle rédaction concernant l'outil Syndicoop (3.152 et 3.153), qui ne doit pas concerner la seule mise en réseau des élus. Céline, de la Chimie, réexpose la démarche de sa fédération, dont certains des 48 amendements ont été retenus, à l'exclusion de ceux qui remettent en cause le travail spécifique et interprofessionnel de l'Ugict. La déléguée estime incohérent de développer des structures multiprofessionnelles ou interentreprises supplémentaires et défend l'idée de renforcer, au sein des entreprises, des collectifs de travail « de l'ouvrier au cadre », du fait qu'il serait contre-productif d'avoir deux organisations Cgt dans une même entreprise.

À quoi la commission oppose que le développement de structures telles que les syndicats de site, par profession, par catégorie, apportent une réponse nouvelle, adaptée à l'isolement de certains salariés Ictam, et que les situations varient selon les territoires et les périmètres.

La partie III est mise au vote et adoptée avec 11 votes contre et 12 abstentions. ▶

Christine LABBE et Valérie GÉRAUD

Le soleil éclaire maintenant le jour et la nuit

Avec ENGIE, l'énergie est maintenant plurielle.

Premier acteur du solaire en France, ENGIE développe des solutions plus respectueuses de l'environnement pour favoriser **la transition énergétique**.

engie.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



EUROPE

Loi silence ? L'Ugict mobilisée

Le secret des affaires est de retour. Une proposition de loi transposant une directive européenne menace lourdement les futurs lanceurs d'alerte, les militants syndicaux et associatifs, les journalistes...

Durant le congrès, l'Ugict, aux côtés d'associations, de journalistes, de lanceurs d'alertes, de chercheurs et de citoyens, a interpellé les élus de l'Assemblée nationale et du Sénat contre l'adoption, via une procédure accélérée, d'une proposition de loi portant sur la « protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites ».

Ce texte est la transposition d'une directive européenne adoptée en 2016. Élaborée par les lobbies des multina-

tionales et des banques d'affaires, elle vise à interdire toute « fuite ». Rappelons que le vol de documents et la propriété intellectuelle sont déjà encadrés par la loi et que la France dispose de marges de manœuvre importantes pour la transposition de cette directive dans le droit national. Il faut pourtant s'inquiéter d'une proposition de loi qui, pour l'heure, verrouille l'information tant sur les pratiques que sur les produits commercialisés. De fait, la définition des « secrets d'affaires » est si vaste qu'elle peut couvrir n'importe quelle information. L'infraction

aurait lieu dès lors que ces informations seraient obtenues ou diffusées et ce, quel que soit l'objectif de cette obtention ou diffusion. Leur divulgation serait passible de sanctions pénales. Des révélations sur le Médiator, le bisphénol A, comme celles qui ont éclairé les Panama Papers ou LuxLeaks, deviendraient impossibles. L'objectif est très clairement de faire de cette loi une arme de dissuasion massive. D'autant que les soi-disant garanties avancées par le gouvernement français aux journalistes, aux lanceurs d'alertes et aux syndicats ne couvrent pas tous les domaines de la société civile, et notamment pas le travail des associations environnementales. Ces dérogations ne vaudront pas grand-chose devant une juridiction armée d'un droit nouveau érigéant le secret des affaires en principe, et la révélation d'informations d'intérêt public en exception. ◀

« Nous, syndicats européens, sommes solidaires » Une intervention du président d'Eurocadres

Dans son salut au congrès, Martin Jefflén rappelle qu'il a pris part à l'événement organisé à Paris sur le secret des affaires, aux côtés d'autres syndicats et organisations, et confirme l'engagement d'Eurocadres sur cet enjeu.

« Cette question a également été pour nous à l'origine d'une action en faveur d'une forte protection des lanceurs d'alerte à l'échelle de l'Union européenne. Fin 2016, vous avez obtenu la loi Sapin II. Mais il existe de nombreux États membres de l'Union européenne au sein desquels cette protection est bien moins forte. Comme beaucoup d'entreprises sont transfrontalières et que de nombreux travailleurs traversent les frontières, nous avons besoin d'un socle mini-

mum de protection au niveau européen. C'est l'un des messages clés que j'ai voulu livrer lors de ma participation au Sommet social tripartite. »

Le président d'Eurocadres revient ensuite sur la situation laissée au plan européen par la commission Barroso : « Ce fut un désastre pour les travailleurs, y compris pour les cadres. Le mouvement syndical européen a porté la critique d'une Commission manquant de vision d'une Europe sociale et de politique pour la construire.

Récemment, le Socle européen des droits sociaux a été proclamé à Göteborg. Cette bonne initiative peut renforcer la dimension sociale de l'Europe, une dimension que le mouvement syndical revendique

depuis des décennies. Bien sûr, il pourrait être meilleur, en étant contraignant par exemple. Mais c'est un outil pour faire pression sur les États membres afin qu'ils renforcent leur performance sociale. »

Évoquant le poids du stress au travail et ses conséquences, tant économiques que sociales, il insiste : « Nous avons besoin d'une directive sur les risques psychosociaux qui nous donnerait, en tant que syndicats, un meilleur outil pour garantir que les employeurs assument leur responsabilité en matière de prévention. Nous préparons actuellement une campagne pour faire pression en ce sens. Nous espérons le faire avec la Confédération européenne des syndicats. Nous espérons que vous vous joindrez à nous dans cette lutte. » ◀

Alimentation, on a encore le choix !

JE M'EXPRIME SUR
laregion.fr/alimentation



**L'ALIMENTATION
GRANDE CAUSE
RÉGIONALE 2018**



CADRES ET TECHNICIENS

Tous les indicateurs au rouge

Présenté aux délégués par Jean-Luc Molins et Fabienne Tatot, le baromètre de l'Ugict signale un divorce croissant entre les cadres et techniciens et les directions d'entreprises. Élaboré en partenariat avec la Secafi et réalisé par Viavoice, il éclaire de façon significative la toile de fond sociale de la période et accuse une forte dégradation depuis la livraison précédente.

Chez les cadres, le pouvoir d'achat fait un retour en force. Mais cette dimension n'est que l'expression d'un mal-être au travail beaucoup plus profond. Le sondage met en effet en valeur l'impasse d'un management par les coûts, qui soumet l'entreprise et le travail aux seuls objectifs d'augmentation de la valeur actionnariale. Il s'ensuit une démobilisation des cadres empêchés d'exercer pleinement leur professionnalisme et leur éthique professionnelle. Or, ils constituent un élément fondamental du respect de la loi et de l'intérêt général dans les pratiques des entreprises et des administrations.

Patronat et gouvernement sauront-ils prendre la mesure de la situation et apporter les réponses qui s'imposent ? C'est en tout cas ce à quoi les invite fermement l'Ugict, notamment dans la négociation sur l'encadrement ouverte en décembre 2017 et à ce jour bloquée par le Medef.

Un mécontentement salarial qui monte

Près de 59 % des cadres considèrent que leur rémunération est en décalage avec leur temps de travail (+ 11 points depuis 2015), 53 % avec leur implication (+ 2 points depuis 2015). Cette colère est nettement plus marquée dans la fonction publique, où l'austérité salariale est largement dénoncée : 70 % des cadres de la fonction publique considèrent que leur rémunération est en décalage avec leur implication (+ 15 points depuis 2015), 69 % qu'elle est en inadéquation avec leur temps de travail (+ 25 points depuis 2015). Sur chacune des questions, les femmes affichent une insatisfaction plus importante, ce qui confirme leur lucidité sur les inégalités salariales.

Un temps et une charge de travail qui explosent

Les cadres considèrent à 62 % que leur charge de travail a augmenté, et à 51 % que leur temps de travail a augmenté. Ils

LE SONDEUR FAIT RESSORTIR LE MANQUE DE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES PROFESSIONS TECHNICIENNES : SEULS 34 % DES TECHNICIENS ET SALARIÉS DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ESTIMENT ÊTRE RECONNUS DANS LEUR TRAVAIL.

sont 46 % à déclarer travailler plus de quarante-cinq heures hebdomadaires, et 60 % à déclarer travailler durant leurs jours de repos. Ces chiffres illustrent le préséntéisme et la disponibilité permanente qui sont toujours associés à la responsabilité professionnelle et contribuent au «plafond de verre» entravant les femmes dans leur carrière. Au-delà, ils donnent du sens à l'expression «burn-out», dont on constate l'explosion et les retombées néfastes en matière de santé.

Un management qui nie le rôle contributif des cadres

À 62 %, les cadres considèrent qu'ils ne sont pas associés aux choix stratégiques, et 54 % d'entre eux estiment que les choix ou pratiques de leur entreprise ou administration entrent régulièrement en contradiction avec leur éthique professionnelle. Par ailleurs, 42 % considèrent que le management se détériore. Au cœur du système d'évaluation en tant qu'évaluateurs et évalués, les cadres sont très critiques : 68 % considèrent que l'évaluation professionnelle est fondée sur de mauvais critères et 60 % qu'elle manque de transparence. Alors que les pratiques de *ranking* et d'instrumentalisation de l'évaluation pour licencier, mettre sous

pression et casser le collectif de travail ont fait l'actualité dans certaines entreprises, la critique des systèmes d'évaluation est majoritaire dans l'encadrement.

Statut : nouveaux droits nécessaires

Cet ensemble de griefs conduit à une réflexion sur le statut cadre lui-même et ses évolutions possibles. À 44 %, les cadres disent souhaiter une définition de l'encadrement qui ne se limite pas aux seuls encadrants mais intègre aussi les experts (seuls 23 % souhaitent un statut réservé aux seuls encadrants). Ils souhaitent que de nouveaux droits soient associés au statut cadre, et exigent, à 90 %, un droit de refus, d'alerte et d'alternative, pour leur permettre de faire primer leur éthique professionnelle. Ils sont 89 % à souhaiter un droit effectif à la déconnexion et 94 % une égalité professionnelle femmes-hommes en matière de déroulement de carrière et de rémunération. L'Ugict souligne à cet égard que limiter le périmètre de l'encadrement aux seuls cadres encadrants privrait les professions intermédiaires de perspectives de carrière et déclasserait de nombreux techniciens aujourd'hui assimilés cadres. Sur un mini-site dédié, Ugict.cgt.fr/encadrement, ont été mis en ligne des décryptages, des vidéos et une série de propositions et d'outils militants. À consulter sans modération.

Techniciens : mêmes causes, mêmes effets, vécus singuliers

Le sondage fait ressortir le manque de reconnaissance professionnelle et sociale des professions techniciennes : seuls 34 % des techniciens et salariés des professions intermédiaires estiment être reconnus dans leur travail. Alors qu'elles ont un positionnement central dans les organisations du travail, les professions intermédiaires sont souvent enfermées dans le «ni cadre, ni ouvrier» et privées de reconnaissance. Les techniciens et les salariés des professions intermédiaires considèrent à 62 %

que leur rémunération est en décalage avec leur implication, à 61 % avec leur charge de travail et à 51 % avec leur qualification. Cette colère est nettement plus marquée dans la fonction publique, où l'austérité salariale est largement dénoncée : 72 % des fonctionnaires de catégorie B considèrent que leur rémunération est en décalage avec leur implication et leur charge de travail. Seuls 25 % des sondés disent connaître une évolution professionnelle à l'issue d'une formation.

Banalisation des heures supplémentaires

Les techniciens et salariés des professions intermédiaires estiment à 58 % que leur charge de travail a augmenté. Ils sont 61 % à déclarer travailler plus de quarante heures hebdomadaires et 23 % plus de quarante-cinq heures. Environ 53 % effectuent des heures supplémentaires, et pour 40 % de celles et ceux qui en font, elles ne sont ni payées ni récupérées. Ces chiffres illustrent l'augmentation du travail au noir, avec des heures de travail ni déclarées ni reconnues.

Un management qui empêche de bien travailler

Ils sont 43 % à considérer ne pas pouvoir effectuer un travail de qualité. Ce vécu est majoritaire dans le public, avec 50 % de fonctionnaires de catégorie B qui disent être dans cette situation. Pour 41 % des techniciens et professions intermédiaires – et 56 % dans la fonction publique ! –, les pratiques managériales se sont détériorées.

L'évaluation individuelle est très critiquée : pour 69 % des sondés, elle ne reconnaît pas le travail. Par ailleurs, 68 % des techniciens et professions intermédiaires estiment que, régulièrement, les choix et pratiques de leur entreprise ou de leur administration entrent en contradiction avec leur éthique professionnelle.

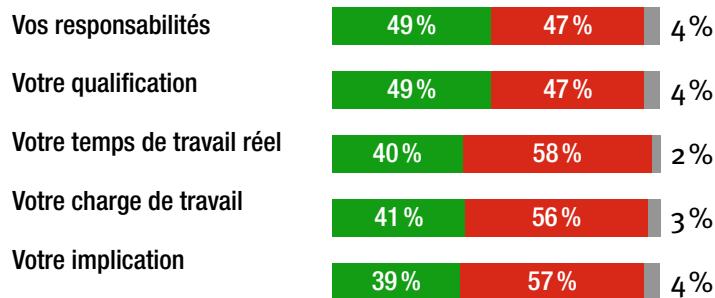
Au vu de ces résultats et de ce qu'ils indiquent comme tendance lourde au sein du monde du travail, l'Ugict souligne la responsabilité directe de l'État comme employeur. Au lieu d'importer du privé des méthodes de management aujourd'hui largement décriées, il convient de reconnaître et de rémunérer les qualifications et le travail des fonctionnaires, et de leur donner enfin les moyens d'exercer leurs missions de service public. Pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain, le gouvernement devrait s'appuyer sur cet atout plutôt que de vouloir casser la fonction publique. ▶

Louis SALLAY

CADRES

LE SALAIRE

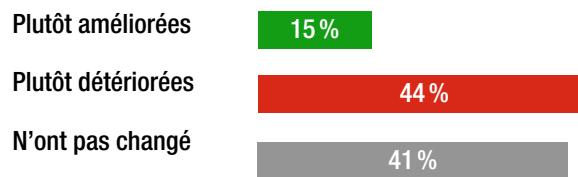
Diriez-vous que votre rémunération est en adéquation avec :



■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas

LES PRATIQUES MANAGÉRIALES

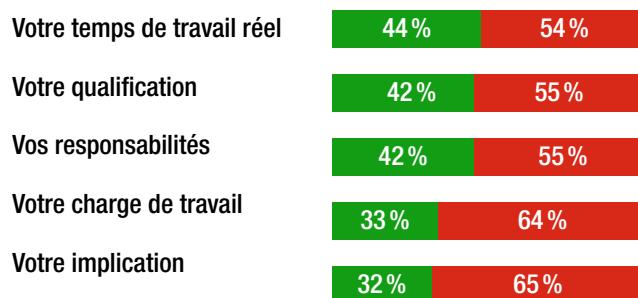
Diriez-vous qu'au cours de l'année écoulée, les pratiques managériales de votre entreprise ou administration se sont :



PROFESSIONS TECHNIENNES

LE SALAIRE

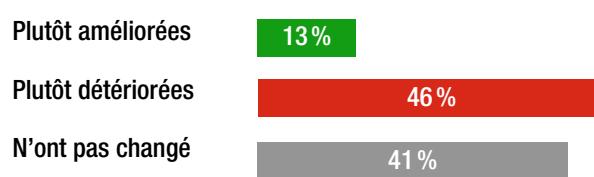
Diriez-vous que votre rémunération est en adéquation avec :



■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas

LES PRATIQUES MANAGÉRIALES

Diriez-vous qu'au cours de l'année écoulée, les pratiques managériales de votre entreprise ou administration se sont :





Invités au 18^e Congrès Ugict-Cgt

De nombreux invités n'ont pu, pour raison de grève, se déplacer jusqu'à Perpignan.
La liste ci-dessous ne mentionne que les présents

Baracat	Michèle	Ancienne secrétaire nationale de l'Ugict-Cgt
Barbier	Alain	Président de l'Ancav-TT
Bauret	Patrick	Secrétaire général Filpac
Bébin	Olivier	Secrétaire général adjoint Fédération Cgt Banques-Assurances
Benoit	Jean-Paul	Président de la Fédération des mutuelles de France
Birobent	Frédéric	Conseiller confédéral espace Vie syndicale (élections)
Blancard	Patricia	Secrétaire Cfdt Cadres
Bobo	Alain	Mutuelle familiale
Brovelli	Lydia	Ancienne secrétaire confédérale et membre du Bureau de l'Ugict-Cgt
Cantoni	Julien	Fondateur de Mangrow
Cases	Patrick	Conseiller régional d'Occitanie
Castelleta	Angelo	Directeur Cpam des Pyrénées-Orientales
Caubère	Cédric	Secrétaire général de l'Ud Cgt de Haute-Garonne
Château Thierry	Brigitte	Présidente Cfc Cadres
Ferracci	Pierre	Président directeur général groupe Alpha (Sécafi)
Fiter	Françoise	Conseillère départementale des Pyrénées-Orientales
Floret	Jean-Michel	Président Umen
Garcia	Nicolas	Secrétaire départemental du Pcf, vice-président du conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Gaxie	Louise	Fondation Gabriel Péri
Guelmenger	Thierry	Chef de cabinet de la présidence du conseil départemental 66
Homon	Marylyn	Conseillère confédérale espace Vie syndicale
Janots	Pascal	Fédération mondiale des travailleurs scientifiques
Jefflén	Martin	(Vidéo) Président d'Eurocadres
Lalys	Denis	Secrétaire général de la fédération Cgt des Organismes sociaux
Malherbe	Hermeline	Présidente du conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Mardine	Gérard	Cfe-Cgc
Martin-Chauffier	Luc	Secrétaire de l'Unsa
Martinez	Philippe	Secrétaire général de la Cgt
Marx	Jean-Marie	Directeur de l'Apec
Michaud	Fabrice	Secrétaire général de la fédération Cgt des Transports
Millot	Michèle	Observatoire des relations économiques et sociales
Montant	Gérard	Ancien dirigeant de la Cgt
Obadia	Alain	Ancien secrétaire général de l'Ugict-Cgt
Pagnier	Laurent	Secrétaire de l'union régionale Île-de-France
Pastre	Lionel	Secrétaire régional Occitanie
Pétrault	Patrice	Ancien trésorier de l'Ugict-Cgt
Pujol	Jean-Marc	Maire de Perpignan, président de la communauté d'agglomération
Rondeau	Michel	Institut d'histoire sociale Ugict-Cgt, ancien membre du bureau de l'Ugict-Cgt
Rouleau	Jean-Paul	Observatoire des relations économiques et sociales
Serrat	Nathalie	Ud Cgt de l'Isère
Souveton	Nicolas	Fédération des mutuelles de France
Stivala	Mireille	Secrétaire générale de la fédération Cgt Santé-Action sociale
Terranova	Paolo	Secrétaire général des cadres de la Cgil
Tetevuide	Ludovic	Union départementale Cgt de la Marne
Trouvé	Aurélie	Porte-parole d'Attac
Vialettes	Yvan	Fédération Cgt des Services publics
Zaparty	Jean-Claude	Secrétaire général de l'Ud Cgt des Pyrénées-Orientales
Zidani	Marcel	Président du Palais des congrès de Perpignan

Invités particuliers : tables rondes, activités internationales

Cantoni	Julien	Fondateur de Mangrow
Marx	Jean-Marie	Directeur de l'Apec
Terranova	Paolo	Secrétaire général des cadres de la Cgil
Trouvé	Aurélie	Porte-parole d'Attac
Cases	Patrick	Conseiller régional d'Occitanie
Malherbe	Hermeline	Présidente du conseil départemental des Pyrénées-Orientales
Guelmenger	Thierry	Chef de cabinet de la présidence du conseil départemental 66

PHILIPPE MARTINEZ

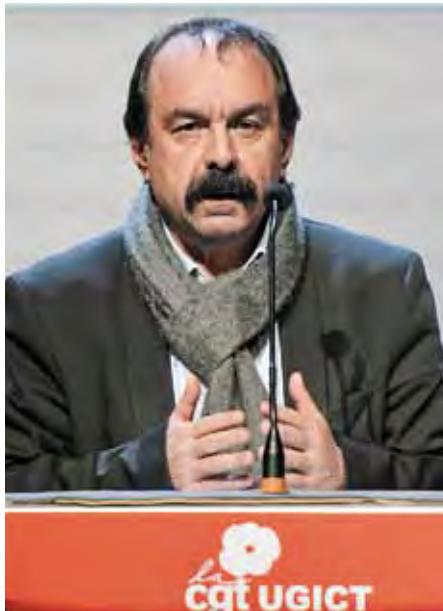
La réalité en face

Lors de son échange avec le congrès, Philippe Martinez s'est attaché à remettre quelques pendules à l'heure, à la satisfaction des délégués qui y ont reçu une réponse à leur volonté de déploiement. Extraits.

En langage populaire, cela s'appelle faire un carton. L'intervention du secrétaire général de la Cgt, au diapason d'un contexte marqué par des mobilisations nombreuses et diversifiées, s'est révélée en phase avec les préoccupations exprimées dans le débat. Sur les luttes, Philippe Martinez souligne d'abord leur caractère largement unitaire, bien que la Cfdt en soit absente. « L'unité n'est donc pas un doux rêve lorsque les salariés s'en mêlent, même si elle reste difficile à concrétiser au niveau confédéral, malgré tous nos efforts. La Cfdt vient d'ailleurs de nous proposer une rencontre, mais limitée aux cinq secrétaires généraux des confédérations. Cela n'est pas sans poser problème mais nous tenterons d'être présents partout où nous pouvons travailler le rassemblement syndical en évitant les pièges de la division, d'où qu'ils viennent. »

Comment à partir de là, les élargir, les faire converger? Soulignant le poids des discours de renoncement, il insiste: « Nous avons certes besoin d'une Cgt contestataire, mais aussi d'une Cgt qui porte ses propositions, à l'instar du projet pour le secteur ferroviaire. C'est autour de projets sociaux importants, enracinés dans le vécu des salariés, leur rapport au travail, dans la force des réalités, dans le besoin d'être entendus et considérés. C'est particulièrement vrai pour les Ict, coincés entre les objectifs financiers des entreprises et la mise en œuvre de leurs savoir-faire. Ces projets Cgt doivent conjuguer développement social, développement des droits collectifs, respect de la planète et de l'environnement. »

Après avoir souligné que les moyens existent – l'an passé, le Cac 40 a réalisé 94,7 milliards d'euros de bénéfices –, il aborde le point sur lequel il est attendu: le spécifique. Et parle net: « Le besoin de



LE BESOIN DE
DÉVELOPPEMENT
DE STRUCTURES
SPÉCIFIQUES NE DEVRAIT
PLUS FAIRE DISCUSSION
DANS LA CGT. POURTANT
C'EST LE CAS ET NOUS
RECOLONS EN TERMES
D'ORGANISATION.

développement de structures spécifiques ne devrait plus faire discussion dans la Cgt. Pourtant c'est le cas et nous reculons en termes d'organisation. Il ne s'agit pourtant pas de construire une Cgt bis, comme on l'entend encore trop souvent, ni d'écrire différemment ce que dit le syndicat général, encore moins d'apposer un logo sur un tract. Le spécifique n'est pas une question d'apparence ou de forme, mais de fond. On parle souvent de convergence des luttes entre professions, on parle moins de celle entre les catégories. Or, elles sont tout aussi importantes, voire essentielles. C'est ce qui nous différencie du catégoriel, et c'est cela que nous recherchons avec l'Ugict. »

Dans la foulée, il en illustre l'enjeu électoral « évident » et déplore la timidité encore trop grande des militants de la Cgt vis-à-vis de ces collègues. « Les Ict sont des salariés comme les autres: ils souhaitent être écoutés, et surtout qu'on parle de ce qui les intéresse au quotidien. Ils ont aussi des idées. Parfois elles nous surprennent, nous dérangent, et nous nous crispions. C'est pourquoi ils les mettent en œuvre sans nous. Nous avons tort: il faut savoir que nous venons de créer une section syndicale chez les pilotes d'Air France, que nous sommes le premier syndicat à Hec, grâce justement au 3^e collège. » Répondant aux nombreuses interventions de la salle sur la qualité de vie syndicale, le secrétaire général de la Cgt en appelle à une rigueur d'organisation: « La Cgt a été visionnaire sur le spécifique mais, aujourd'hui, cela recule. Je le dis nettement: il faut faire vivre nos résolutions de congrès. Quand on décide quelque chose après en avoir longuement débattu, il faut le mettre en œuvre collectivement. C'est globalement un problème dans la Cgt, et le fédéralisme sert un peu trop souvent de prétexte à ne faire que ce qu'on veut. Or, le développement du spécifique est une question essentielle. » Déplorant ce décalage, il estime: « On a du mal à admettre qu'il y a des choses à changer chez nous. Or, le monde du travail a évolué très rapidement. On continue pourtant à considérer que c'est aux salariés de s'adapter à nos structures et pas le contraire [...]. Il faut donc marteler ces idées, et prendre des initiatives, décider, comme vous en avez débattu, de plans de déploiement, de croiser les états des lieux entre confédération et Ugict pour déboucher sur des initiatives concrètes. Nous y travaillons avec l'Ugict, en ciblant des entreprises où la Cgt est absente, mais aussi celles où la Cgt s'abstient de présenter des candidats dans les 2^e et 3^e collèges. Pour réaliser cela, on a besoin des Ufict là où elles sont. Bref, nous avons besoin d'une Cgt qui regarde la réalité en face et s'en empare à bras-le-corps. » Pour conclure ce débat passionné, Marie-José Kotlicki avance la proposition de poursuivre l'échange. « Pourquoi pas lors d'un comité confédéral national de la Cgt? » Ce qu'on appelle prendre date.

Pierre TARTAKOWSKY



ENQUÊTE

Jeunes diplômés, ce qu'ils sont,

Mieux connaître les jeunes, faire en sorte qu'ils connaissent mieux la Cgt: c'est dans ce double objectif que l'Ugict a élaboré un questionnaire. Les réponses éclairent priorités, désirs, refus. Le reste est affaire de rencontres et de constructions revendicatives.

L'Ugict a voulu consacrer un temps fort du congrès aux jeunes et à leur syndicalisation, qui constituent une de ses priorités de déploiement. Jeudi matin, dans son introduction aux résultats d'une enquête qui leur est consacrée, Anne-Laure Guy, cheminote, membre du collectif jeunes diplômés, insiste sur la responsabilité des militants dans l'objectif d'un rajeunissement de l'organisation. «Aujourd'hui comme hier, dit-elle, si la perte de droits ou l'environnement social ou familial constituent des éléments favorables à l'engagement, la rencontre avec

des équipes militantes proches du terrain représente un élément clef.» Certes, il faut parfois être patient. Bien sûr, il faut souvent attendre que les nouveaux venus dans l'entreprise «prennent conscience de la réalité de la vie» qui s'y déroule. Et, pour eux aussi, la répression et la discrimination syndicale constituent des obstacles réels au militantisme.

Mais pas question d'en rester là: «Si les jeunes rencontrent aussi des obstacles à la syndicalisation, nous devons collectivement nous donner les moyens de les protéger.» Qui sont ces salariés que

l'Ugict veut convaincre, qu'espèrent-ils, qu'attendent-ils? La syndicaliste déroule alors les premiers résultats d'une enquête lancée il y a un an et demi par l'Ugict auprès des jeunes diplômés.

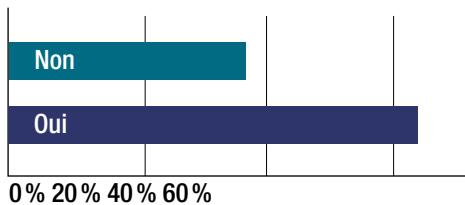
L'organisation a collecté 700 questionnaires auprès d'hommes et de femmes, à parts égales, dont un tiers de moins de 25 ans, un tiers entre 26 et 30 ans, un tiers entre 31 et 35 ans, à 70% employés dans le privé et à hauteur de 50% sous Cdi. Premier enseignement: d'une manière générale, les jeunes diplômés sondés ont déjà fait la preuve de leur volonté de s'engager: 70% ont déjà signé une pétition, 67% ont déjà participé à une manifestation, 39% ont déjà fait grève. Et quand on les interroge plus avant, sur la réalité passée ou actuelle de leur engagement, 70% disent avoir déjà été adhérents d'une organisation: d'abord et avant tout d'une association (40%), puis d'un syndicat (20%) et enfin d'une organisation politique (environ 8%).

SYNDICALISME ET ENGAGEMENTS

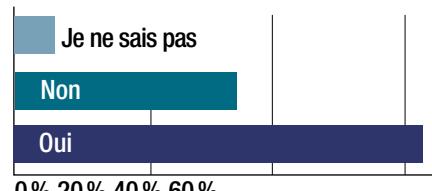
Êtes-vous syndiqué?



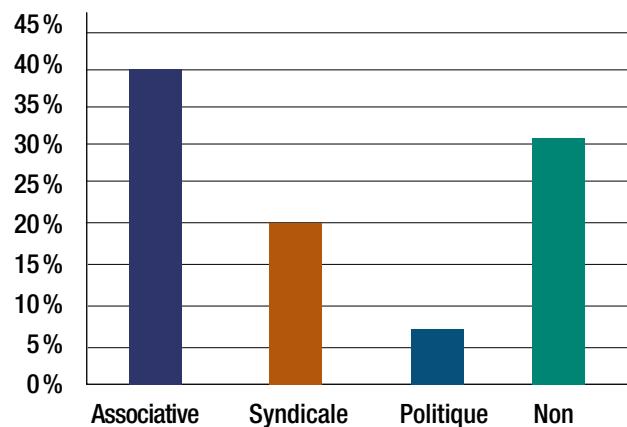
Syndicat présent sur le lieu de travail



Avez-vous déjà parlé à un militant de la Cgt?



Avez-vous déjà adhéré à une organisation?



D'abord et avant tout, améliorer les droits

Le pourcentage relatif à l'adhésion syndicale bien sûr doit être pris avec prudence: « Sans doute les organisations chargées de sonder les jeunes diplômés ont-elles privilégié leurs militants », tempère Anne-Laure Guy. Plus important à noter, ajoute la cheminote, 55% déclarent «ne pas être syndiqués parce qu'on ne leur a jamais proposé de l'être»; 25% de crainte que cela pénalise leur carrière; 20% parce qu'ils ne veulent pas perdre leur liberté; 12% parce qu'ils ont une mauvaise image de la Cgt; 9% parce que la Cgt ne défend pas les ingénieurs et cadres; 5% parce que ça ne sert à rien.

Avant de s'intéresser à l'image qu'ils peuvent avoir de la Cgt, l'enquête les sonde sur leurs aspirations. Anne-Laure Guy s'y arrête. L'accès à un poste et à un salaire correspondant à leur niveau de qualification est leur première préoccupation (50,18% des réponses), devant «avoir un travail intéressant» (46,95%) et

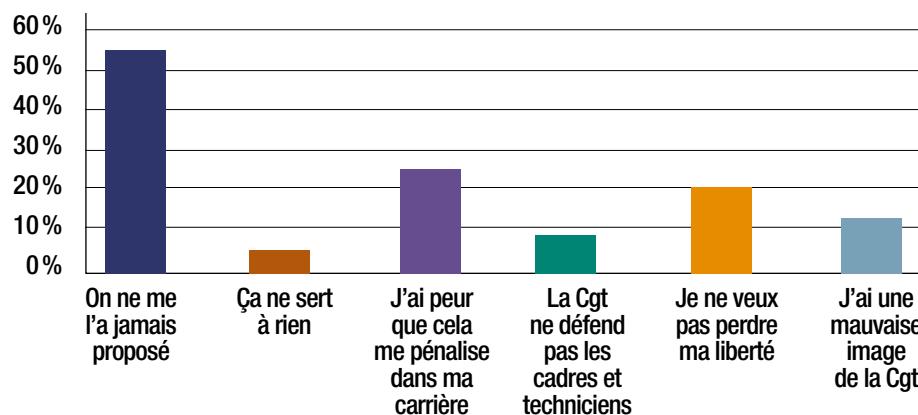
ce qu'ils veulent



ÊTRE INFORMÉ SUR LEURS DROITS, LEUR CARRIÈRE ET LEUR ÉVOLUTION DE CARRIÈRE. ENSUITE, QUE L'ORGANISATION FORMULE DES «PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LES DROITS DES SALARIÉS» QU'ELLE LES ACCOMPAGNE DANS LEUR CARRIÈRE ET LES DÉFENDE INDIVIDUELLEMENT. ILS ATTENDENT D'ELLE QU'ELLE LEUR OFFRE «UN CADRE COLLECTIF POUR AGIR ET SE FAIRE ENTENDRE ENSEMBLE.

LEURS ATTENTES VIS-À-VIS DE LA CGT

Pour quelle raison n'êtes-vous pas syndiqué ?



Qu'attendez-vous de la Cgt ? (Choisir trois priorités)

Être informé sur mes droits, ma carrière et mon évolution professionnelle	62,15 %
Faire des propositions pour améliorer les droits des salariés	57,06 %
Être accompagné dans ma carrière et défendu individuellement en cas de problème	56,50 %
Avoir un cadre collectif pour agir et se faire entendre ensemble	52,54 %
Être informé sur mon entreprise (actualité, négociations, choix stratégiques...)	33,15 %
Avoir un cadre collectif pour débattre de mes pratiques professionnelles et de mes aspirations	23,54 %
Autres	3,95 %

avoir un déroulement de carrière, des possibilités de mobilité et des perspectives de formation (46,77 %). Étonnamment, la stabilité de l'emploi vient en 5e position (39,25 %), après une égalité professionnelle effective entre hommes et femmes (45,34 %). Ce qui ne les empêche pas de soutenir, dans leur quasi-totalité (98 %), le combat de l'Ugict pour cette dernière revendication. La lutte contre la fraude, l'optimisation fiscale, le réchauffement climatique ou pour le développement des circuits courts recueillent, elles aussi, largement leur adhésion. Celles dans lesquelles, semble-t-il, ils se retrouvent le moins est la surtaxation des contrats précaires (30 % de réponses négatives) et la réduction du temps de travail (28 %).

« Pour finir, quelles sont leurs attentes vis-à-vis de la Cgt ? » reprend Anne-Laure Guy. Première d'entre elles : « être informé sur leurs droits, leur carrière et leur évolution de carrière » (62,15 %). Ensuite, que l'organisation soit capable de faire des « propositions pour améliorer les droits des salariés » (57,06 %). Ils espèrent aussi qu'elle les accompagne dans leur carrière et les défende individuellement en cas de problème (56,50 %). Ils attendent d'elle qu'elle leur offre « un cadre collectif pour agir et se faire entendre ensemble » (52,54 %) et qu'elle les informe sur les choix stratégiques de leur entreprise (33,15 %). Enfin, qu'elle leur offre « un cadre collectif pour débattre de leurs pratiques professionnelles et de leurs aspirations » (23,54 %).

Martine HASSOUN



DÉPLOIEMENT

Territoires en ateliers

On considère souvent que toute question peut être ramenée, en dernière instance, aux hommes et aux territoires. Prenant le propos au pied de la lettre, le congrès s'est déployé en treize ateliers exploratoires. Échos de trois d'entre eux.

« Notre objectif est de partager notre connaissance du territoire pour une meilleure implantation des forces organisées de la Cgt », expose Marie-José Kotlicki devant la quinzaine de participants de l'atelier de la région Paca. Didier Bussone, animateur de la commission départementale du Var, insiste sur l'enjeu de « mesurer la nécessité de se structurer dans les territoires », sans qu'il y ait de « modèle » a priori pour le faire (syndicat territorial, collectif Ict dans une union locale, création d'une commission départementale...). C'est que la géographie syndicale de la région Paca est faite de contrastes et de grands écarts. Sur 484 163 salariés du privé, on dénombre 167 827 Ictam, soit 35 % du corps électoral de la région. Ils sont tout autant à ne pas pouvoir voter, faute de présence Cgt dans les 2^e et 3^e collèges. Cette proportion atteint même 42 % dans le département des Bouches-du-Rhône, qui concentre pourtant près de la moitié des 7 630 Ictam affiliés à l'Ugict-Cgt dans la région (soit 9,5 % des affiliés à l'Ugict). Les résultats électoraux, en particulier dans le 3^e collège, s'en ressentent : le vote Cgt y recueille 9 % des suffrages, contre 13 % par exemple dans les Alpes-Maritimes (14 % des affiliés Ugict). La région Paca est aussi celle qui compte le moins d'entreprises de 1 000 salariés d'où la Cgt est absente : six seulement. Comment, dans ce contexte, développer l'activité en direction des Ict ? C'est sur une liste des entreprises de plus de 100 salariés où la Cgt est implantée mais ne présente pas de listes dans les 2^e et 3^e collèges que se concentre le travail en atelier : Stef Logistique ou Dumez à Aix-en-Provence, Castorama à Avignon, Gemalto à Gémenos, Auchan à La Seyne-sur-Mer... Ces entreprises sont bien connues des militants de la région, qui identifient les causes des difficultés rencontrées par la Cgt : absence d'activité du syndicat en direction des Ict ; timidité à rencontrer les cadres, même quand il n'y a pas de stigmatisation à leur égard ; problèmes, plus globalement de vie syndicale ; poids des discriminations syn-

**MUTUALISER
LES EXPÉRIENCES
ET LES FORCES, NOTAMMENT
EN RECONSTITUANT UNE
ACTIVITÉ RÉGULIÈRE AUTOUR
DE STRUCTURES TELLES
QUE LES CD UGICT, SEMBLE
UN MOYEN POUR RÉPONDRE
AUX SOLICITATIONS
ET ESSAYER D'ÉTOFFER
LES ÉQUIPES MILITANTES.**

dicales, un frein très prégnant dans ces catégories... En parler permet de dégager des pistes pour dépasser ces constats. D'abord d'entrer en contact avec les syndicats Cgt de ces entreprises, en passant par les unions locales et avec le concours, lorsqu'elles existent, des commissions départementales Ugict ; commissions départementales aujourd'hui souvent en difficulté, faute de moyens humains, et qu'il s'agit de « faire vivre ». Ensuite, utiliser les collectifs professionnels actifs au niveau des unions départementales, basés sur le vécu des salariés, en travaillant simultanément la transversalité des revendications (temps de travail, forfaits-jour, santé au travail...). Enfin, améliorer l'« image » de la Cgt, notamment en faisant connaître davantage les campagnes menées sur le droit d'alerte et de retrait ou sur le secret des affaires.

Le même travail se mène dans l'atelier Auvergne-Rhône-Alpes, avec une attention particulière portée aux trois fonctions publiques et aux élections professionnelles qui se profilent dans le privé. Quelque 125 000 Ictam, soit 38 % du total des effectifs, ne peuvent ici, et à ce stade, voter pour une liste Cgt, faute

de bénéficier de listes spécifiques dans leur entreprise. Comment renverser la tendance ? Jean-Luc Molins, membre de la direction sortante, rappelle que si l'on s'en tient aux seuls Fni, l'organisation ne compte que 8 944 affiliés Ugict sur ce territoire. Et sur les douze départements qu'il représente, n'existe qu'un unique collectif Ugict dans l'Isère, et une commission départementale dans le département du Rhône. Deux initiatives sont d'ailleurs inscrites à son agenda dans les semaines qui viennent : une journée d'études sur le numérique en mai et une autre en juin sur le parvis de la Part-Dieu, par lequel transsident chaque jour plusieurs dizaines de milliers d'ingénieurs et cadres. « Ce dynamisme n'est pas dû au hasard », explique Fabrice Fort, responsable régional de la Métallurgie-Cgt et référent Ugict en Auvergne-Rhône-Alpes. « Si la Cd 69 tient sa place c'est que, dès l'origine, elle a pu s'appuyer à la fois sur l'existence de syndicats Ugict bien structurés, comme celui de la Ville de Lyon et de Renault Trucks à Vénissieux, et sur des structures territoriales, une union départementale et des unions locales favorables à son développement. Deux atouts qui se sont renforcés l'un l'autre. » D'où un échange soutenu autour de ces pistes, sur la mutualisation des forces et le partage d'expériences. Avec, à la clé, la décision de placer quatre métropoles prioritaires dans les projets de déploiement en Auvergne-Rhône-Alpes : Clermont-Ferrand, Grenoble-Annecy-Chambéry, Valence et Saint-Étienne.

Occitanie : des formations Ugict en territoire

La trentaine de participants à l'atelier de la région Occitanie est également mobilisée par le dossier « élections professionnelles ». Frédéric Birobent, du comité régional d'Occitanie, et pilote confédéral sur cet enjeu, rappelle que si la Cgt est la première organisation syndicale du secteur privé dans dix départements sur les treize de la région, avec en moyenne 30 % des voix aux élections, elle n'y compte plus aucune commis-

sion départementale Ugict, alors que les salariés sous statut cadre (24 %) et plus encore, ceux exerçant des fonctions d'encadrement et/ou inscrits dans les 2^e et 3^e collège, sont de plus en plus souvent majoritaires dans leur entreprise ou leur établissement, en particulier à Toulouse et à Montpellier. Le décompte précis des entreprises où la Cgt ne présente pas de candidats aux 2^e et 3^e collège permet d'engager un débat autour des priorités de la vie syndicale. Nombre de participants invoquent le manque de temps et de moyens humains, qui les constraint à s'investir en priorité sur les dossiers urgents, les empêchant de mener un

travail de longue haleine auprès des Ict, dans leur entreprise ou sur leur bassin d'emploi. Une bonne moitié d'entre eux cumulent déjà plusieurs mandats et ne veulent pas être détachés à 100 % : les militants sont également engagés dans leur vie professionnelle. Ils soulignent que le travail de l'Ugict les nourrit et leur apporte un soutien dans leur activité, et ils sont bien conscients que pour remettre en marche une dynamique à la fois spécifique et interprofessionnelle, il faut reconstruire un outil de mise en commun des réflexions et des actions. D'où la volonté de développer des modes militants plus souples, moins chrono-

phages, permettant de toucher et de sensibiliser tous les salariés, même les plus isolés, dans une région qui reste assez rurale, avec des départements enclavés. Deux jours de formation « délocalisée » à l'Institut régional du travail de Toulouse se tiennent d'ailleurs les 24 et 25 avril, organisés par l'Ugict afin de renforcer les synergies. La participation d'universitaires travaillant sur les évolutions du salariat et les enjeux qui en découlent s'inscrit dans cette volonté d'appréhender toujours plus finement les réalités du travail et des territoires pour que l'Ugict puisse y jouer pleinement son rôle. ▶

M. HASSOUN, V. GÉRAUD, C. LABBE

Communication : quatre forums

Comment mettre en circulation la parole, l'image, le son... Quatre ateliers ont cristallisé les intérêts, les questionnements et les expériences sur cette dimension essentielle de l'activité syndicale.

Comment utiliser l'image pour communiquer ? Lors de ce forum animé par Marie-Hélène Fléchard et Mélanie Ayyad, les délégués, après avoir témoigné de leurs pratiques et des difficultés qu'ils rencontrent pour faire coïncider la forme et le fond de leur message, tombent d'accord sur l'efficacité potentielle des images. Mais ils s'interrogent : qu'est-ce qu'une image « juste » ? Quelles peuvent être ses limites ? Quelles images utiliser, libres de droits ? Comment les faire cadrer avec le propos ? L'un d'eux explique : « Il est parfois extrêmement difficile de parvenir à un message clair. C'est souvent un compromis qui mêle plusieurs propos. Dans ce contexte, comment utiliser l'image ? Le graphiste peut-il jouer un rôle pour aider à une clarification ? » S'il apparaît nécessaire de s'interroger au préalable sur la « cible » (qui veut-on toucher et comment ?) une certitude émerge : l'image est avant tout un support, parfois direct, parfois volontairement décalé, qui ne se suffit pas à lui-même. Le visuel aura d'autant plus d'impact qu'il sera « bien dosé », inscrit dans « un contexte clair », soutenu par un texte « qui accompagnera puis développera l'idée ». Les propos échangés sur les réseaux sociaux font écho à ces questionnements. Si les participants s'accordent sur l'importance d'« y être », ils et elles expriment à la fois des craintes sur la charge de travail que cela représente, sur le foisonnement de la présence des structures, foisonnement qui n'est pas en soi un gage d'efficacité et,



surtout, sur les risques liés à une parole qui semble débridée mais qui reste sous contrôle. En atteste le nombre de militants ou de salariés réprimés pour s'être « lâchés » sur un réseau. « Il faut faire tourner l'oiseau Twitter sept fois dans la cage avant de lui ouvrir la porte », confirme l'un des animateurs, qui souligne l'importance de vérifier et de bien mesurer sa parole même, voire surtout, dans l'univers des réseaux et des plateformes. Google, Uber et le Mechanical Turk d'Amazon ne sont pas les seuls modèles possibles. C'est l'idée qu'au cours du quatrième atelier Julien Cantoni, fondateur de Mangroov et cofondateur de Commons to Commons, va défendre. La rencontre a pour ambition d'exposer les

innovations du numérique et les « leviers pour penser et construire des alternatives numériques ». Il l'assure : dans le monde des plateformes, des acteurs alternatifs émergent. Des coopératives comme Arduino, La ruche qui dit oui ou Le Lab réinventent les modes de gouvernance, les relations clients-fournisseurs ainsi que les relations avec et sur les territoires. Des structures qui tournent le dos aux conséquences les plus délétères générées par l'ubérisation de l'économie, qu'il s'agisse du mépris du droit social ou fiscal ou du non-respect des indispensables coopérations entre producteurs et consommateurs. Ces plateformes nouvelles, qui ont déjà leur réseau syndical européen soutenu par l'Ires – le réseau Sharers and Workers – peuvent-elles tenir leurs promesses jusqu'au bout en matière d'emploi, de droits et de partage des richesses ? Julien Cantoni veut en faire le pari, et l'Ugict travaille à le relever avec Syndicoop, un outil numérique qui vise à mutualiser paroles et expériences syndicales afin de produire de l'« intelligence collective partagée ». Un outil interne mais ouvert sur le monde comme force de mobilisation. Une démarche à la fois pragmatique et coopérative, ce que rappelle Damien Ramage, en charge du projet : « Il ne s'agit pas d'accoucher d'un outil hors-sol. Pour cela, on teste, on regarde, on développe l'outil. Une soixantaine d'organisations sont déjà activement partie prenante du processus. » Alors... ▶

Gilbert MARTIN



Une nouvelle direction

Au nom de la commission des candidatures, Jean-François Bolzinger dresse le portrait des candidats retenus à la commission exécutive (70 membres) et à la commission financière de contrôle (7 membres). Ces commissions comptent 47 % de femmes, soit un niveau équivalent à celui du congrès de Dijon. La moyenne d'âge est de 47,8 ans avec, note Jean-François Bolzinger « un rajeunissement du centre de gravité » de la Ce, la tranche d'âge la plus représentée étant celle des 46-50 ans (contre 50-55 ans lors du précédent congrès). Il souligne aussi la part plus importante prise par le secteur privé (56 % contre 50 %), mais aussi par les techniciens et agents de maîtrise qui représentent 33 % de la Ce (contre 22 %).

Bureau

Binet	Sophie	Secrétaire générale	Gaboriau	Laurent	Livre-Communication
Blanchot	Caroline	Vie Syndicale	Gasqueton	Corinne	Santé-Action sociale
Delboë	Christian	Cofict Organismes sociaux	Guibert	Kevin	Finances
Dupuis	Olivier	Ufict Mines-Énergie - Cd 92	Guy	Anne-Laure	Chemins de fer
Durand	Sylvie	Chimie	Helfter	Clémence	Organismes sociaux
Fort	Fabrice	Ufict Métallurgie	Hieron-Ekuka	Magali	Banques-Assurances
Gautheron	Vincent	Coordination, relations avec les Uf, politique de cadres	Lacroix	Pascal	Mines-Énergie
Glaise	Nayla	Bureaux d'études	Laurent	Manuella	Livre-Communication
Gonçalvès	Valérie	Ufict Mines-Énergie	Laurent	Nathalie	Spectacle-Audiovisuel
Huynh	David	Cofict Organismes sociaux	Lavignac	Emmanuelle	Bureaux d'études
Kauffer	Michèle	Responsable	Le Corre	Alain	Activités postales et télécom
Kotlicki	Marie-José	à la politique financière	Le Saout	Jean-Pierre	Équipement
Laporte	Laurent	Secrétaire générale	Leclerc	François	Services publics
Molins	Jean-Luc	Ufmict Santé-Action sociale	Lecourt	Stephen	Finances
Piernas	Estelle	Activités revendicatives	Lejeune	Sylviane	Sden
Portalier	Jocelyn	Ufse (ex-Ugff)	Melin	Sébastien	Transports
		Ufcm Cheminots	Mierlot	Jean-Michel	Activités postales et télécom

Commission exécutive

Armiel	Daniel	Verre-Céramique	Gaboriau	Laurent	Livre-Communication
Autechaud	Julien	Chimie	Gasqueton	Corinne	Santé-Action sociale
Bakkali	Mourad	Transports	Guibert	Kevin	Finances
Baloun	Nathalie	Commerce et Services	Guy	Anne-Laure	Chemins de fer
Becue	Lucien	Travailleurs de l'État	Helfter	Clémence	Organismes sociaux
Beiersdorff	Fabien	Commerce et Services	Hieron-Ekuka	Magali	Banques-Assurances
Beylat	Bruno	Services publics	Lacroix	Pascal	Mines-Énergie
Biechle	Édith	Métallurgie	Laurent	Manuella	Livre-Communication
Brocaill	Julien	Ferc	Lavignac	Nathalie	Spectacle-Audiovisuel
Brun	Maryse	Organismes sociaux	Le Corre	Emmanuelle	Bureaux d'études
Burot	Xavier	Bureaux d'études	Le Saout	Alain	Activités postales et télécom
Casimir	Mylène	Banques-Assurances	Leclerc	Jean-Pierre	Équipement
Chauveau	Sylvie	Activités postales et télécom	Lecourt	François	Services publics
Comoreria	Franck	Activités postales et télécom	Lejeune	Stephen	Finances
Corroyer	Éric	Métallurgie	Melin	Sylviane	Sden
Crosnier	Philippe	Organismes sociaux	Mierlot	Sébastien	Transports
Deregnaucourt	Thomas	Santé-Action sociale	Monsegu	Jean-Michel	Activités postales et télécom
Després-bousquet	Éliane	Activités postales et télécom	Morand	Karine	Transports
Fauchon	Florian	Bureaux d'études	Nassi	Murielle	Chimie
Fernand	Patrick	Agro-alimentaire	Ornago-Balloy	Hassen	Textile-Habillement-Cuir
Fernandez	Sophie	Organismes sociaux	Paumelle	Élisabeth	Bureaux d'études
François	Jean-Pascal	Construction	Preira	Thomas	Activités postales et télécom
			Raphel	Awa	Banques-Assurances
			Rossignol	Valérie	Transports
			Roy	Évelyne	Services publics
			Sovrano	Fabrice	Livre-Communication
			Tatot	Christine	Santé-Action sociale
			Thomas	Fabienne	Équipement
			Vrignaud	Gentiane	Chimie
			Wacsin	Dominique	Chemins de fer
			Zuber	Henry	Chemins de fer
				Marie-Pierre	Finances

Commission financière de contrôle

Carrère	Christophe	Chemins de fer
Doutau	Jean-Jacques	Livre-Communication
Fléchard	Marie-Hélène	Organismes sociaux
Jeanmichel	David	Organismes sociaux
Legrand	Béatrice	Activités postales et télécom
Masquelin	Éric	Mines-Énergie
Millochau	Marie-Ange	Santé-Action sociale

RAPPORT FINANCIER

Des budgets maîtrisés

En présentant le rapport financier qui recouvre deux volets budgétaires, celui de l'Ugict et celui d'Options, Gilles Bénateau fait état de résultats positifs depuis le dernier congrès, même s'il faut rester «modeste» dans la mesure où aucun d'entre eux, au cours des quatre dernières années, ne dépasse les 60 000 euros. Il poursuit en parlant de «budgets assez stables et maîtrisés». L'exercice 2015 fait certes apparaître une hausse conséquente des dépenses et des recettes en raison de l'initiative qui s'est déroulée à la Défense. La masse salariale qui, explique-t-il, doit pour lui être «inférieure à la somme des reverses de cotisations» représentait 53% du budget en 2014; elle s'établit à 42% en 2017. Globalement, l'ensemble des dépenses est stabilisé autour de 2,4 millions d'euros. Toujours au cours des quatre derniers exercices, la part des ressources issue des reverses de cotisations reste inférieure à 44%. Gilles Bénateau souligne ensuite une baisse des ressources en 2015, correspondant à une baisse des Fni. Celle-ci est toutefois en partie compensée par la moyenne des timbres reversés, qui atteint 9,73 euros en 2017, contre 9,38 euros en 2014. Après avoir rappelé la perte de près de 3 000 Fni en provenance de l'Unsen, il a appelé à «poursuivre les efforts de syndicalisation». S'agissant des recettes «partenaires» et «institutionnelles», Gilles Bénateau souligne les difficultés liées en particulier à la baisse «conséquente» des ressources provenant de l'agence publicitaire, ce qui a des conséquences sur le budget d'*Options*.

Tirant le bilan de ces quatre années d'exercice, il explique: «Il est préconisé d'avoir un an de réserves dans nos organisations. Nous en sommes loin, mais nous sommes sur la bonne voie.» Le coût du congrès sera couvert par les partenariats, les réserves de l'Ugict qui y ont été affectées et la subvention confédérale. Il conclut sur le fait que les comptes 2014, 2015 et 2016 ont été jugés «réguliers et sincères», et validés par le commissaire aux comptes. Au nom de la commission financière de contrôle, Robert Zachayus détaille le travail d'examen de toutes les pièces comptables relatives aux activités de l'Ugict et d'*Options*. Relevant l'excellent travail et le professionnalisme du nouveau comptable, Samuel Darrondeau, la commission accorde son quitus à l'exercice de ce mandat. C. L.

Votes

BILAN D'ACTIVITÉ

Exprimés	50 304	-
Pour	50 155	99,70 %
Contre	149	0,30 %

STATUTS

Exprimés	53 597	-
Pour	52 883	98,67 %
Contre	714	1,33 %

BILAN FINANCIER

Exprimés	49 368	-
Pour	49 131	99,52 %
Contre	237	0,48 %



Mandats et votes

Organisation: vigilance nécessaire

Au nom de la commission des mandats et votes, Sylviane Lejeune présente quelques éléments sur l'état des forces organisées de l'Ugict-Cgt ainsi qu'une photographie du 18^e congrès. Alors que le dernier congrès avait souligné une progression importante du nombre de timbres Fni (82 270 affiliés en 2012), la tendance s'est inversée. Les exercices récents affichent un recul du nombre d'affiliés: 81 508 en 2014; 79 988 en 2015. Les chiffres 2016 prolongent cette tendance. Alors que le salariat Ictam se trouve au cœur des enjeux stratégiques, «le choix politique de certaines organisations de la Cgt de ne pas ou de ne plus affilier les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise à l'Ugict contribue à l'érosion de nos forces organisées», explique Sylviane Lejeune, en citant notamment la décision de l'Unsen, en 2013, de supprimer l'affiliation systématique de ses syndiqués (-3 000 Fni). Dans le même temps, les adhésions nouvelles ne compensent pas les départs. L'état des lieux n'est donc pas à la hauteur des ambitions et des responsabilités, affirme en substance

Sylviane Lejeune avant de «développer» la photographie du congrès. La commission fait état de 268 mandats délibératifs; 20 territoires sont représentés.

Au total, 236 délégués sont présents au congrès pour porter ces mandats délibératifs, représentant 50 559 voix; 69 délégués ont des mandats consultatifs. Le congrès se caractérise en outre par un fort renouvellement de délégués, avec 46% de primo-congressistes.

En termes de catégories socioprofessionnelles, il réunit deux tiers d'ingénieurs, de cadres et de cadres A de la fonction publique, un tiers de techniciens, cadres B et agents de maîtrise.

Concernant le secteur d'activité, 34% des délégués sont issus de la fonction publique, 17% d'une entreprise publique, 47% d'une entreprise privée, 2% travaillent dans une association. Le congrès compte 35% de femmes. La moyenne d'âge est de 50 ans, contre 49 ans à Dijon. Les délégués les plus âgés, femme et homme, ont 67 et 66 ans; les plus jeunes, 27 et 26 ans. C. L.



CONCLUSIONS

Le champ des possibles nous est ouvert

Dans ses conclusions, Sophie Binet revient sur le sens du congrès, ses acquis et ses suites, singulièrement en termes de mobilisation.

Trois mots résument le congrès : innovant, studieux, combatif. À partir de ces trois mots, et en les déclinant, Sophie Binet ouvre son propos sur l'innovation. Elle insiste sur le fait que le style des messages de l'Ugict est aussi important que leur contenu : « Pour être entendus, nous avons besoin d'être dans la modernité dans laquelle sont nos collègues. En matière de communication, nous avons franchi une étape avec Syndicoop. Sur le contenu, nous avons réussi à avoir un congrès tourné vers les jeunes et vers l'avenir : la preuve que quand on va vers les jeunes et que l'on part de leurs préoccupations, en l'occurrence leur première insertion professionnelle, on syndique ! » Studieux, le congrès l'a été, dans un excellent état d'esprit : « Chacune et chacun a su articuler sa situation professionnelle et ses aspirations individuelles à sa responsabilité collective. C'est cet état d'esprit qui a prévalu dans la préparation du congrès et du document d'orientation, qui a été largement modifié et enrichi dans le débat avec la commission exécutive, le conseil national et nos organisations. C'est ce qui a permis de passer de 375 amendements à une intégration de 70 % d'entre eux, puis à des votes très larges qui démontrent la cohésion et l'unité de l'Ugict et du spécifique. » C'est également ce qui a permis de relever le challenge de tenir 13 ateliers en même temps sur les enjeux du déploiement territorial. Soulignant que les débats ont mis en lumière que « le spécifique ce n'est pas le catégoriel, c'est justement le moyen d'empêcher que le catégoriel ne devienne du corporatisme », elle remercie les invités français et étrangers qui ont contribué la qualité des débats. Elle souligne que « la question de l'égalité femmes-hommes a été au centre des débats, ne laissant indifférents ni les hommes ni les femmes », et rappelle enfin que la participation du congrès à



la manifestation du 22 mars a permis la mise en œuvre des convergences. Abordant les acquis du congrès, elle souligne : « Nous ne ressortons pas comme nous sommes entrés. Rien n'était écrit d'avance mais nous avons commencé à écrire une nouvelle page ensemble. » Elle reprend ensuite, devant les délégués, l'argumentation développée par Philippe Martinez pour légitimer l'activité et l'organisation spécifique : « L'Ugict n'est pas une Cgt bis, il faut cesser les logiques de concurrence ou de pouvoir qui font tant de mal à notre syndicalisme ; l'Ugict n'est pas un supplément d'âme ou un apport sur certaines questions bien délimitées comme les forfaits jours par exemple. Enfin, ce n'est plus le moment de débattre du besoin d'organisation et de structures spécifiques, c'est une évidence. C'est le moment de les mettre en place alors que nos bases organisées Ictam reculent. Il y a urgence à développer des structures en entreprise et dans les territoires sur les isolés. »

Rien n'était écrit d'avance. Nous commençons une nouvelle page

Soulignant que ce n'est jamais une direction toute seule qui peut garantir la mise en œuvre des résolutions adoptées, elle prend date pour le prochain congrès : « L'objectif est qu'au prochain congrès de

l'Ugict, nous soyons en capacité de tenir les engagements suivants :

- plus aucun Ictam ne doit attendre des mois avant d'être contacté alors qu'il souhaite se syndiquer, parce que nous aurons dans les 17 territoires que nous avons ciblés ensemble des commissions départementales pour les accueillir et les orienter, et des syndicats d'accueil si besoin ;
- les bases et syndicats Ugict, aujourd'hui souvent très isolés, auront un appui au niveau du territoire avec, comme nous l'ont raconté notamment les camarades du 92 et du 78, des systèmes de parainage/marrainage ;
- nous aurons augmenté notre influence électorale. Nous ne nous résolvons pas à la division du salariat. La Cgt a vocation à être la première organisation chez les salariés et chez les Ictam. Ce n'est pas seulement une question de représentativité, c'est une question déterminante pour la défense des droits. Si nous n'augmentons pas rapidement nos implantations syndicales, les accords de dumping signés dans les entreprises où nous ne sommes pas implantés tireront l'ensemble des droits vers le bas ! Première échéance : les élections fonction publique de novembre 2018. Cela commencera par l'initiative que nous coorganisons avec le collectif encadrement de l'Ufse le 26 juin ;
- nous aurons collectivement, et dans chacune de nos organisations, fait des jeunes une priorité. Arrêtons de faire l'autruche, acceptons d'être dérangés dans nos habitudes et nos modes de fonctionnement. Comme nous l'avons écrit dans notre document d'orientation, c'est à la Cgt de s'adapter, pas aux jeunes ! Pas question de se limiter à celles et ceux qui acceptent de se couler dans le moule ou qui ont déjà une culture politique, notamment grâce à leur héritage familial. Nous portons un syndicalisme de masse. Pas question de tout leur imposer ni de les laisser seuls régler toutes les questions



laissées en suspens en leur « refilant la patate chaude ». C'est un travail d'accompagnement de longue durée qui est nécessaire.

Revenant sur la conflictualité sociale et l'état d'esprit de l'encadrement, elle insiste : « Nos propositions sur le statut de l'encadrement sont un support de syndicalisation et de mobilisation des Ictam. La stratégie de Macron, nous l'avons bien compris, c'est de dissocier les sujets. C'est la raison pour laquelle il est mystérieusement muet sur les retraites et a décalé le calendrier. Mais cette stratégie va faire long feu, les calendriers vont se télescopier et l'Ugict sera au rendez-vous des mobilisations. » Elle met en valeur les points d'appui qu'offre le document d'orientation : « Face à la stratégie de division de Macron, il nous faut faire de nos luttes des enjeux d'intérêt général. L'Ugict se met au service des camarades de l'Ufcml cheminots et des Ufict de la fonction publique pour démontrer l'enjeu de leurs mobilisations pour toute la société. »

Suites et processus de mobilisation

Sophie Binet met ensuite en valeur le rassemblement et l'unité syndicale qui ont été construits dans la négociation sur l'encadrement, où chacun a bien compris que c'était le seul moyen de se faire entendre face au blocage du Medef et à la stratégie de Macron de marginalisation du syndicalisme. « Comme l'a dit Philippe Martinez, notre bataille pour gagner des droits pour l'encadrement s'intègre dans celle pour le nouveau statut du travail

NOS PROPOSITIONS SUR LE STATUT DE L'ENCADREMENT SONT UN SUPPORT DE SYNDICALISATION ET DE MOBILISATION DES ICTAM. LA STRATÉGIE D'EMMANUEL MACRON VISE À DISSOCIER LES SUJETS. MAIS ELLE VA FAIRE LONG FEU, LES CALENDRIERS VONT SE TÉLESCOUPER ET L'UGICT SERA AU RENDEZ-VOUS DES MOBILISATIONS. FACE AUX MENÉES DE DIVISION DU GOUVERNEMENT, IL NOUS FAUT FAIRE DE NOS LUTTES DES ENJEUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

salarié. Nous avons trois objectifs dans cette négociation : un périmètre large, ne se limitant pas aux cadres encadrants ; une définition interprofessionnelle ne laissant pas la définition de l'encadrement à l'arbitraire patronal ; des droits associés, et notamment la reconnaissance de la qualification. »

Elle conclut enfin sur la démarche à développer. « D'abord, partir du professionnalisme, de l'aspiration à avoir un travail qui ait du sens, des éléments qui sont autant de déclencheurs de mobilisation chez les Ictam. Ensuite, ouvrir des perspectives, ne pas s'enfermer dans le repli et le statu quo. Comme nous avons su le faire avec nos campagnes sur le droit à la déconnexion et « Vie de mère », notre document contient plusieurs propositions de campagnes pour mettre nos sujets au cœur du débat. » Elle souligne enfin la dimension stratégique de la question démocratique, qu'elle qualifie de « talon d'Achille » de Macron/Jupiter.

« C'est la raison pour laquelle l'Ugict est fer de lance sur la question du secret des affaires. Pour catalyser ces aspirations démocratiques, il nous faut être exemplaires. Les 50 ans de Mai 68 sont l'occasion de rappeler que la mobilisation s'est construite sur le lien entre des revendications sociales et une aspiration démocratique à tous les niveaux. »

« Pour conclure, je dirai finalement que le sens de ce congrès c'est : « la solution, c'est nous ». Nous sommes la solution pour rassembler le salariat, nous sommes la solution pour rouvrir le progrès social et environnemental. » P. T.



ÉVÉNEMENTS
CULTURELS



TRAVAUX
ROUTIERS



ACTIONS
JEUNESSE

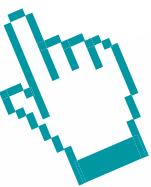


SITES
NATURELS

TOUTE L'ACTU DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES SUR leDépartement66.fr



SERVICES DE
SOLIDARITÉ



GRANDS
PROJETS



REJOIGNEZ-NOUS SUR

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



L'Accent Catalan de la République Française

Accords d'entreprise

Jurisprudence sur la révision

Un accord collectif sur le droit syndical a été signé entre la société Hurel-Hispano/société Aircelle et les organisations syndicales Cfe-Cgc, Cgt et Cgt-Fo.

Après annulation par le tribunal de grande instance pour défaut d'appel à la négociation de l'accord de révision signé le 21 décembre 2011 par la société et les organisations syndicales représentatives Cfe-Cgc et Cftc, un nouvel accord de révision a été signé le 6 juin 2013 entre la société et les mêmes organisations syndicales, la Cftc ayant adhéré à l'accord initial.

Procédure de l'affaire

Le syndicat Cgt Aircelle a fait assigner en référé la société devant le président du tribunal de grande instance en suspension de la mise en œuvre et de l'application des dispositions de l'accord de révision du 6 juin 2013, invoquant le trouble manifestement illicite constitué notamment par **l'absence de consentement de l'ensemble des syndicats signataires de l'accord initial à l'engagement de la révision**. Débouté par la cour d'appel, le syndicat forme un pourvoi en cassation.

Arguments du syndicat

Principalement, en constatant que le syndicat Cgt-Fo, signataire de l'accord initial du 29 avril 2003, n'avait pas été convoqué aux réunions de négociation de 2012 et 2013 et en décidant néanmoins que la preuve d'un trouble manifestement illicite tenant au défaut de consentement des signataires de l'accord initial pour engager le processus de révision de celui-ci n'était pas rapportée, la cour d'appel, qui n'a pas tiré les conséquences légales de ses propres constatations, a violé les articles L. 2261-7 et R. 1455-6 du Code du travail.

Subsidiairement, en constatant que le syndicat Cgt-Fo, signataire de l'accord initial du 29 avril 2003, n'avait pas été convoqué aux réunions de négociation de 2012 et 2013 et en décidant néanmoins que la preuve d'un trouble manifestement illicite tenant au défaut de consentement des signataires de l'accord initial pour engager le processus de révision de celui-ci n'était pas rapportée, aux motifs inopérants que ce syndicat avait perdu sa qualité d'organisation syndicale de salariés représentative au sein de la société Aircelle, la cour d'appel n'a pas légalement

Les nouvelles règles sur la représentativité syndicale ont donné lieu à une jurisprudence concernant la révision des accords d'entreprise. Un arrêt en Cour de cassation a déterminé quels syndicats peuvent participer à une négociation de révision d'un accord d'entreprise et signer le texte de révision en conformité avec les nouvelles dispositions légales applicables (la loi du 29 mars 2018 de ratification des ordonnances).

Michel CHAPUIS

ment justifié sa décision au regard des articles L. 2261-7 et R. 1455-6 du Code du travail.

Arrêt de la Cour de cassation

D'abord, l'évolution des conditions d'acquisition par une organisation syndicale de la représentativité telle qu'elle résulte de la loi n° 789-2008 du 20 août 2008 conduit à apprécier différemment les conditions mises à la révision d'un accord collectif d'entreprise.

Ensuite, aux termes de l'article L. 2261-7 du Code du travail, dans sa rédaction alors applicable, les organisations syndicales de salariés représentatives, signataires d'une convention ou d'un accord ou qui y ont adhéré conformément aux dispositions de l'article L. 2261-3, sont seules habilitées à signer les avenants portant révision de cette convention ou de cet accord.

Il en résulte que « **l'organisation syndicale de salariés qui, signataire d'un accord d'entreprise, n'est plus représentative pour la durée du cycle électoral au cours duquel la révision d'un accord d'entreprise est proposée, ne peut s'op-**

poser à la négociation d'un tel accord

». Ayant constaté que le syndicat Cgt-Fo avait perdu sa représentativité pour le cycle électoral au cours duquel les négociations de l'accord de révision ont eu lieu, la cour d'appel en a déduit à juste titre l'absence de trouble manifestement illicite justifiant la suspension de l'accord de révision.

S'ensuit un arrêt de la Cour de cassation du 21 septembre 2017, classé Pbri c'est-à-dire publié au Rapport annuel des arrêts les plus importants de l'année et figurant sur le site internet de la Cour.

Enseignement juridique de l'arrêt

Pour la Cour de cassation, « *cet arrêt important marque la volonté de la chambre sociale de tirer les conséquences, en matière de négociation collective, du bouleversement opéré par la loi n° 789-2008 du 20 août 2008 en ce qui concerne le mode d'acquisition de la représentativité syndicale. [...] Le renversement complet des perspectives par la loi du 20 août 2008 conduit la chambre sociale à estimer qu'il faut désormais tirer les conséquences de la nouvelle légitimité démocratique reconnue aux syndicats en entreprise, remise en cause tous les quatre ans. C'est ainsi qu'elle juge, par l'arrêt du 21 septembre 2017, que seuls les syndicats signataires qui sont encore représentatifs lors du cycle électoral au cours duquel est proposée la révision de l'accord collectif peuvent s'y opposer.* »

Nouvelles dispositions légales applicables

Sont habilitées à engager la procédure de révision d'une convention ou d'un accord d'entreprise ou d'établissement (L. 2261-7-1) :

- jusqu'à la fin du cycle électoral au cours duquel cette convention ou cet accord a été conclu, une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives dans l'entreprise et signataires ou adhérentes de cette convention ou de cet accord ;
- à l'issue de cette période, une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives dans l'entreprise.

Après chaque nouvelle élection professionnelle dans l'entreprise (à la fin de chaque cycle électoral), la procédure de révision est ouverte à tous les syndicats représentatifs, y compris à ceux n'ayant pas signé l'accord initial.

Bibliographie

Michel Miné, *Le Grand Livre du droit du travail en pratique*, Eyrolles, février 2018, 29^e édition, 760 pages.

La protection des agents publics

La loi n° 2013-1117 du 6 décembre 2013, dite loi Sapin, a ajouté l'article 6 ter A à la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant statut général des agents publics, créant la **notion de lanceur d'alerte dans la fonction publique**.

En outre, la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite loi Sapin II, **donne une définition générale du lanceur d'alerte**. Elle crée également « **le référent alerte** ». Elle précise les modalités de signalement d'une alerte et impose l'obligation de mettre en place des procédures de recueil des signalements dans un certain nombre d'organismes.

Par ailleurs, la **protection des lanceurs d'alerte** a été renforcée sur les plans statutaire et pénal par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 (dite « loi déontologie ») et la par la loi Sapin II.

Le décret d'application n° 2017-564 du 19 avril 2017 décrit les procédures à mettre en place depuis le 1^{er} janvier 2018 et définit le rôle du référent; et une circulaire du ministère de la Justice du 31 janvier 2018 est relative aux dispositions pénales prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

I. LA DÉFINITION DU LANCEUR D'ALERTE

L'article 6 de la loi du 9 décembre 2016, précitée, définit le lanceur d'alerte comme une personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi :

- un crime ou un délit;
- une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement;
- une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général.

Le fonctionnaire qui a lancé une alerte au sens de la loi du 9 décembre 2016 ne peut être sanctionné ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire. À condition d'avoir respecté les procédures prévues.

Edoardo MARQUÈS

II. LES CONDITIONS DE SIGNALLEMENT D'UNE ALERTE

L'article 8-I de la loi du 9 décembre 2016 indique les modalités de signalement que doit respecter tout lanceur d'alerte. Ces dispositions prévoient une procédure graduelle et associant plusieurs destinataires successifs.

En premier lieu, le signalement de l'alerte est porté à la connaissance du supérieur hiérarchique direct ou indirect de l'agent, de son employeur ou du référent alerte désigné par celui-ci.

En l'absence de diligences du destinataire de l'alerte dans un délai raisonnable à vérifier la recevabilité du signalement, l'alerte est adressée à l'autorité judiciaire, à l'autorité administrative (par exemple : préfet, recteur, inspections...).

En dernier ressort, à défaut de traitement par l'un des organes mentionnés ci-dessus dans un délai de trois mois, le signalement peut être rendu public.

À titre dérogatoire, en cas de danger grave et imminent ou en présence d'un risque de dommages irréversibles, le signalement peut être porté directement à la connaissance de l'autorité judiciaire, de l'autorité administrative ou des ordres professionnels et il peut être rendu public (article 8-II de la loi précitée). Cette hypothèse vise, notamment, des situations d'urgence telles qu'un risque d'intoxication ou de pollution.

En outre, toute personne peut adresser son signalement au Défenseur des droits qui l'orientera vers l'organisme approprié de recueil de l'alerte (article 8-IV de la loi précitée).

Le signalement doit alors être adressé par écrit par voie postale et sous double enveloppe. Les éléments de la saisine doivent être insérés dans une enveloppe intérieure fermée portant la mention « signalement d'une alerte (date d'envoi) », elle-même insérée dans une seconde

enveloppe adressée au Défenseur des droits.

Lorsque l'alerte porte sur une situation de conflit d'intérêts, l'article 6 ter A de la loi du 13 juillet 1983, précitée, prévoit que l'agent doit d'abord saisir une des autorités hiérarchiques dont il relève. Ce n'est que si cette saisine est restée vaine qu'il peut saisir les autorités judiciaires ou administratives. **Il peut également alerter le référent déontologue.**

III. QUELLE PROTECTION POUR LES LANCEURS D'ALERTE ?

Le fonctionnaire qui a lancé une alerte au sens de la loi du 9 décembre 2016, précitée, dans le respect des procédures prévues, ne peut être sanctionné ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte (article 6 ter A de la loi du 13 juillet 1983).

Par ailleurs, ce même article protège tout fonctionnaire qui aurait relaté ou témoigné, de bonne foi, aux autorités judiciaires ou administratives des faits constitutifs d'un délit, d'un crime ou susceptibles d'être qualifiés de conflit d'intérêts, dont il aurait eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions. Ainsi, aucune mesure portant notamment sur le recrutement, la titularisation, la rémunération, la formation, l'évaluation, la discipline, la promotion, l'affectation et la mutation ne peut être prise à l'égard du fonctionnaire. Ce dispositif s'applique également aux agents contractuels (article 32 de la loi du 13 juillet 1983, précitée). Ainsi, il est interdit à l'employeur de prendre à leur égard toute mesure discriminatoire, directe ou indirecte, concernant le recrutement, l'affectation, la détermination ou la réévaluation de la rémunération, la promotion, la formation, l'évaluation, la discipline, la mobilité, la portabilité du contrat, le reclassement, le licenciement et le non-renouvellement du contrat.

Toute disposition ou tout acte contraire est nul de plein droit (article 6 ter A précité).

En cas de litige entre l'agent et son employeur suite à un signalement, **il existe une présomption de bonne foi au bénéfice du lanceur d'alerte**. En effet, dès lors que ce dernier présente des éléments de fait qui permettent de présumer qu'il a relaté ou témoigné de bonne foi de faits constitutifs d'un délit, d'un crime, d'une situation de conflit d'intérêts ou d'un signalement constitutif d'une alerte, il y a inversion de la charge de la preuve. Il appartient à l'employeur de prouver que la mesure litigieuse qu'il a prise est justifiée par des éléments objectifs étrangers au signalement (article 6 ter A précité).

Par ailleurs, le juge administratif peut ordonner la réintégration de tout agent lanceur d'alerte ayant fait l'objet d'un licenciement, d'un non-renouvellement de son contrat ou d'une révocation, y compris lorsqu'il était titulaire d'un contrat à durée déterminée (article L. 911-1-1 code de justice administrative).

En outre, un fait justificatif du délit de violation du secret professionnel est créé, protégeant les lanceurs d'alerte (article 122-9 du Code pénal). Ainsi, n'est pas pénalement responsable la personne qui porte atteinte à un secret protégé par la loi, dès lors que :

- cette divulgation est nécessaire et proportionnée à la sauvegarde des intérêts en cause;
- elle intervient dans le respect des procédures de signalement;
- la personne répond aux critères de définition du lanceur.

Toutefois, cette disposition ne concerne pas les faits couverts par le secret de la défense nationale, le secret médical ou le secret des relations entre un avocat et son client qui sont exclus du régime de l'alerte (article 6 de la loi du 9 décembre 2016, précitée).

Les procédures mises en œuvre pour recueillir les signalements doivent garantir une stricte confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement ; des personnes visées par celui-ci ; des informations recueillies par l'ensemble des destinataires (article 9 de la loi du 9 décembre 2016).

Les éléments de nature à identifier le lanceur d'alerte ne peuvent être divulgués qu'avec le consentement de celui-ci, sauf lorsqu'ils le sont auprès de l'autorité judiciaire.

Les éléments de nature à identifier la personne mise en cause par un signalement ne peuvent être divulgués qu'une fois établi le caractère fondé de l'alerte, sauf lorsqu'ils le sont auprès de l'autorité judiciaire.

IV. LA PROCÉDURE DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

La loi du 9 décembre 2016 crée l'obligation, pour les structures publiques les plus importantes, de mettre en place des procédures de recueil des signalements (article 8-III).

Le décret d'application n° 2017-564 du 19 avril 2017 précise les modalités du dispositif entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Sont concernés par cette procédure de recueil de signalement émis par les membres de leur personnel ou par des collaborateurs extérieurs et occasionnels les personnes morales de droit public ou de droit privé d'au moins cinquante salariés, les administrations de l'État, les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elles sont membres, les départements et les régions.

La procédure détermine les modalités selon lesquelles l'auteur du signalement (article 5-I du décret du 19 avril 2017, précité) :

- l'adresse à son supérieur hiérarchique, direct ou indirect, à l'employeur ou au référent;
- communique les faits, informations ou documents, quelle que soit leur forme ou leur support, étayant son signalement;
- fournit le cas échéant les éléments permettant un échange avec le destinataire du signalement.

Elle mentionne la création éventuelle d'un traitement automatisé des signalements mis en œuvre après autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

La procédure définit également les dispositions prises par l'administration (article 5-II du décret précité) pour :

- informer sans délai l'auteur du signalement de la réception de celui-ci;
- l'informer du délai raisonnable et prévisible d'examen de la recevabilité et des modalités selon lesquelles il est informé sur les suites données au signalement;
- garantir la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés et des personnes visées. Cette garantie s'applique également en cas de communication à des tiers, dès lors que celle-ci est nécessaire pour les seuls besoins de la vérification ou du traitement du signalement;
- détruire les éléments du dossier de signalement de nature à permettre l'identification de l'auteur du signalement et des personnes visées lorsqu'aucune suite n'y a été donnée, en précisant le délai pour procéder à cette destruction. Ce délai ne peut excéder deux mois à compter de la clôture des opérations de recevabilité ou de vérification. En outre, l'auteur du signalement et les personnes visées par celui-ci sont informés de cette clôture.

La procédure précise également l'identité du référent susceptible de recevoir les alertes (article 4-II du décret précité). ◀

PARIS/PHOTOGRAPHIE

LES VISAGES COMME DES PAYSAGES D'HELMAR LERSKI



Helmar Lerski,
«Femme
de ménage»
(1929-1931).

SUCCESSION HELMAR LERSKI, MUSEUM FOLKWANG

En 2015, le Musée d'art et d'histoire du Judaïsme (Mahj) acquérait 435 plaques de verre et tirages anciens du photographe Helmar Lerski (1871-1956). L'œuvre de ce «pionnier de la lumière» fait l'objet d'une exposition qui rassemble près de 200 pièces du Folkwang Museum d'Essen (Allemagne) et du Mahj. Né à Strasbourg de parents juifs polonais, Israel Schmuklerski, dit Helmar Lerski, émigre à 22 ans aux États-Unis. D'abord comédien, il se lance dans la photo puis s'installe à Berlin en 1915. Il y devient chef opérateur et expert en effets spéciaux de cinéma, et travaille à ce titre, avec Fritz Lang, sur *Metropolis*.

Il revient à la photographie en 1927, avec des portraits de gens célèbres et d'anonymes qu'il sublime, en virtuose de la lumière. En 1929, il est, à Stuttgart, de la grande exposition «Film und Foto», qui sert de manifeste à ce que l'on nomme alors la Nouvelle Vision. En 1932, il s'installe en Palestine. Il y réalise des films et un ensemble d'œuvres photographiques d'esprit expressionniste. Sa série *Arabes et Juifs* témoigne d'un vif intérêt pour la diversité humaine de la Palestine, et demeure un exemple de tolérance et de respect de l'autre. Quelques mois avant la création de l'État d'Israël, il s'installe à Zurich, où il finira son existence. Sur ses expériences à Berlin, qui aboutirent à la série intitulée «Têtes de tous les jours» (*Köpfe des Alltags*), il déclarait: «Je me suis tourné vers les gens simples, les gens de la rue; de tous les jours. Je les plaçais dans la "juste lumière" et ces "humiliés et offensés" devenaient, entre mes mains, des personnes pleines de force et de dignité, de courage et d'intelligence.»

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 26 AOÛT AU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DU JUDAÏSME, HÔTEL DE SAINT-AIGNAN, 71, RUE DU TEMPLE, PARIS 3^e. WWW.MAHJ.ORG

CAEN/PEINTURE
C'EST TOUT UN ART
DE FAIRE LE MUR

Le musée des Beaux-Arts de Caen évoque la figure du mur, «à travers ses représentations artistiques, comme une évidence physique et visuelle donnant corps et formes à la nécessité du regard». Une centaine d'œuvres anciennes et contemporaines sont ici mises à contribution. Parmi les artistes exposés, on relève les noms de Jean-Michel Alberola, Dieter Appelt, Guillaume Baudinier, Brassä, Pierre Buraglio, Théodore Caruelle d'Aligny, François Curlet, Maurice Denis, Jean Dubuffet, Gisèle Freund, Jean-Jacques Henner, Claude Lévéque, Jean-Luc Moulène, Edgardo Navarro, Daniel Pommereulle, Jacqueline Salmon, Kurt Schwitters, Tal Coat, Antoni Tapiés, Pierre-Henri de Valenciennes... «Le mur apparaît tantôt comme appui, tantôt comme limite, instrument d'un interdit ou promesse d'un ailleurs, contrainte ou protection.»

• C'EST JUSQU'AU 16 SEPTEMBRE, AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS, LE CHÂTEAU, À CAEN (14). WWW.VILLE-CAEN.FR/MBA

SORTIES FILMS

The Rider

CHLOÉ ZHAO (États-Unis)

Un très beau film – récemment récompensé au festival de Deauville – sur le monde rude du rodéo, construit autour du jeune Sioux Brady Jandreau, qui, après avoir eu le crâne enfoncé par le sabot d'un cheval, n'entend pas renoncer à sa passion, s'oppose à son père et veille sur Lilly, sa petite sœur autiste...

Vent du Nord

WALID MATTAR (FR.-BELG-TUNISIE)

Du côté de Boulogne, l'usine d'Hervé est délocalisée en Tunisie où Foued, chômeur, espère travailler pour soigner sa mère... De part et d'autre de la mer, ce sont les mêmes problèmes dont l'apparente fatalité accable les uns comme les autres, ainsi que le prouve cette œuvre rigoureuse qui touche à l'essentiel.

Le collier rouge

JEAN BECKER (FRANCE)

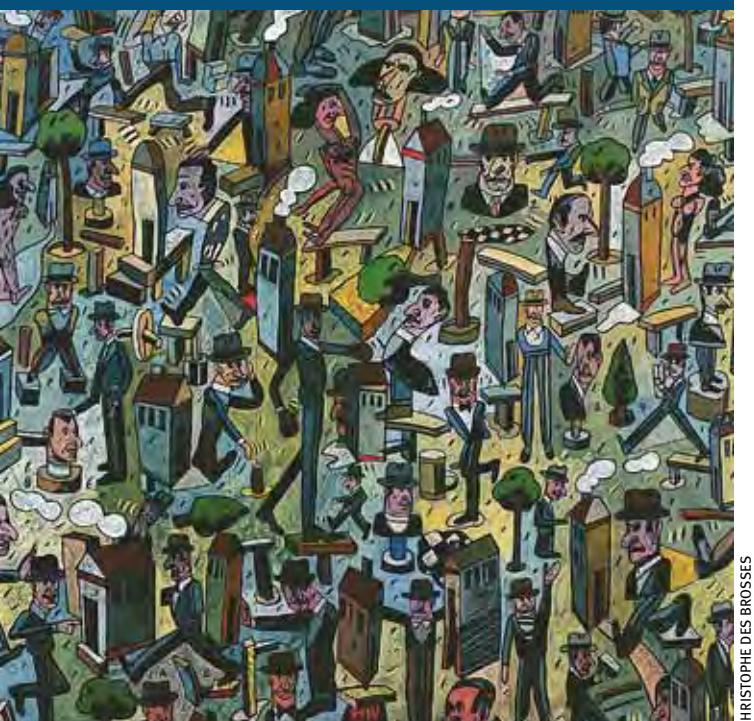
Combattant héroïque des tranchées de 14-18, Jacques Morlac (Nicolas Duvauchelle) reste en prison, retenu par l'armée après l'armistice. Pourquoi? Le commandant Lantier du Grez (François Cluzet) mène l'enquête... Adapté d'un roman de Jean-Christophe Rufin, ce film rend compte, sur un mode sensible, de l'immense désarroi d'après la boucherie.

SAINT-ARNOULT/SEGUI IL Y A FOULE DANS SES TOILES AU RYTHME ENDIABLÉ

On reconnaît une œuvre d'Antonio Segui au premier coup d'œil. Cet artiste infiniment original, né le 11 janvier 1934 à Cordoba (Argentine) vit et travaille en France depuis 1963 (à Paris, puis à Arcueil). Il expose en ce moment, dans la Maison Elsa-Triolet-Aragon, de ses tableaux si riches en tonalités et en contrastes, peuplés de figures multicolores qui sillonnent la surface du support, chacune dans son propre monde, obéissant à la loi ironique d'un tracé caricatural propulsé dans un rythme vibrant. Il parvient ainsi à mettre au jour des milliers de personnages singuliers au sein d'une société anonyme éminemment reconnaissable. En 2005, le Centre Pompidou avait organisé une rétrospective de ses œuvres sur papier. Il dit : « *J'ai réglé mes problèmes avec ma mère, avec Dieu, mais avec Cordoba, non ! La ville est restée telle qu'elle était dans mon souvenir, et j'y reviens toujours en rêve.* »

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 21 MAI, MAISON ELSA-TRIOLET-ARAGON, MOULIN DE VILLENEUVE, À SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES (78), TÉL. : 01.30.41.20.15, WWW.MAISON-TRIOLET-ARAGON.COM



Antonio Segui, *En Otoño Empieza el Frio* (1990).



Anne Crausaz, *L'Oiseau sur la branche* (2014).

MARTIGUES/ILLUSTRATIONS PLEIN DE PLANCHES

Le musée Ziem de Martigues présente actuellement, en partenariat avec la médiathèque Louis-Aragon, une exposition consacrée à l'illustration jeunesse, comprenant des planches de huit artistes, dont six femmes. Il s'agit de Géraldine Alibeu, Denis Carrier, Catherine Chardonnay, Anne Crausaz, Max Ducos, Natali Fortier, Clotilde Perrin et Sara.

• JUSQU'AU 27 MAI, AU MUSÉE ZIEM, 9 BOULEVARD DU 14-JUILLET, À MARTIGUES (13). WWW.VILLE-MARTIGUES.FR

SCEAUX/CHORÉGRAPHIE MILLEPIED ET KYLIAN

Dans le cadre des rendez-vous chorégraphiques de Sceaux, on note la venue du ballet de l'Opéra national de Lyon avec trois pièces dont la responsabilité incombe à deux maîtres. L'une est régie par Benjamin Millepied pour quatre danseurs, *Sarabande*, sur une musique de Jean-Sébastien Bach. Les deux autres sont dirigées par Jirí Kylián : *Petite Mort*, pour douze interprètes, sur une musique de Mozart, et *No More Play*, pour cinq danseurs, sur une musique d'Anton Webern.

• DU 16 AU 18 MAI, LES GÉMEAUX (SCÈNE NATIONALE), 49 AVENUE GEORGES-CLÉMENCEAU, À SCEAUX (92). WWW.LESGEMEAUX.COM

VERSAILLES/OPÉRA VERDI ET SON « REQUIEM »

Le 27 mai, dans l'orangerie du château de Versailles, le chef Enrique Mazzola, à la tête de l'Orchestre national d'Île-de-France, donnera à entendre le *Requiem* de Giuseppe Verdi (1813-1901). La distribution compte Karine Babajanyan (soprano), Sanja Radisic (mezzo-soprano), Alexei Tatarintsev (ténor) et Nikolay Didenko (basse). Le chœur de l'Orchestre de Paris sera guidé par Lionel Sow. C'est à l'occasion des funérailles de son ami, le poète, romancier et homme politique Alessandro Manzoni (1785-1873), auteur des *Fiancés*, œuvre littéraire d'une grande importance dans la littérature italienne, que Verdi trouve l'inspiration de cette œuvre colossale, qui constitue un véritable « drame sacré lyrique ».

• LE 27 MAI À 16 HEURES, CHÂTEAU DE VERSAILLES. WWW.CHATEAUVERSAILLES-SPECTACLES.FR

PARIS/EXPOSITION

LES FIGURES SECRÈTES DE COROT VUES AU GRAND JOUR

CELUI QUE BAUDELAIRE DÉFINIT COMME UN « PAYSAGISTE DE STYLE » GARDAIT PAR-DEVERS LUI DE BEAUX PORTRAITS DE FEMMES ET DES NUS MAGISTRAUX MONTRÉS AU MUSÉE MARMOTTAN MONET.

«Le peintre et ses modèles», tel est le titre de l'actuelle exposition du musée Marmottan Monet, placée sous le commissariat de Sébastien Allard, conservateur général des peintures du musée du Louvre. Il s'agit de la première manifestation parisienne vouée à Jean-Baptiste Camille Corot (1796-1875) depuis la rétrospective organisée au Grand Palais en 1996, il y a plus de vingt ans. Avant tout connu et célébré comme un peintre de la nature à la production abondante, souvent copié, gibier de faussaires, Corot est cette fois révélé par une soixantaine de tableaux qui témoignent de la part la plus personnelle, la plus intime et sans doute la plus moderne de son œuvre. L'ensemble comprend des études rapportées d'Italie – il y fit trois séjours –, des portraits de famille, des variations sur les thèmes de l'Italienne et de la Grecque, de la femme lisant ou de la femme à la fontaine, du moine et de l'homme à l'armure, sans omettre les nus, magnifiques, les grandes figures et une série de toiles ayant pour sujet l'atelier.

Corot est né à Paris d'un père perruquier qui finit par vendre du drap et d'une mère modiste qui tenait boutique rue du Bac. Ils se résolurent, en 1822, à louer à leur rejeton, auquel répugnait l'art du négoce, une rente modeste pour qu'il se



La Dame en bleu (1874), huile sur toile, 80 × 50,5 cm.
Paris, musée du Louvre.

de ses paysages historiques inspirés de Poussin, tout en l'incitant, lui aussi, à œuvrer dans la nature. En 1825, Corot part pour l'Italie. Il y restera trois ans. À Rome, où les paysagistes affluent de tous les pays du nord – Scandinavie, Allemagne, Grande-Bretagne et Russie –, souffle alors un esprit nouveau, les uns et les autres s'efforçant de tourner le dos à l'académisme grâce à l'étude en plein air par les rues et les campagnes ; manière de créer un autre art classique et réaliste – sans recourir aux maîtres anciens – dans tout l'éclat de la lumière méditerranéenne, au sein d'une nature harmonieusement agencée. Corot, pour sa part, connaît l'émulation dans le groupe des Français, qui compte Théodore Caruelle d'Aligny, Édouard Bertin, Guillaume Bodinier et Léopold Robert. Au cours de ce premier séjour, il ne regarde ni les œuvres de Michel-Ange ni celles de Raphaël. Il ne faut y voir nul mépris, mais une sorte de profonde indifférence vis-à-vis des exemples du passé. Corot a confiance en son instinct. Millet, peintre fils de paysans et auteur des *Glaneuses* et de *L'Angélus*, pourra dire de Corot qu'il est « *la peinture spontanément trouvée* ».

Corot a la bougeotte. Il parcourt la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, l'Auvergne, le Morvan, la Saintonge, la Picardie et la Provence, pousse jusqu'en Suisse, aux Pays-Bas, à Londres, s'attarde dans les environs de Paris – il habite à Ville-d'Avray une partie de l'année – et retrouve donc l'Italie à deux reprises. Il

consacre à sa vocation. Le jeune homme demande d'abord conseil à Achille-Etna Michallon, premier lauréat du prix de Rome du paysage historique, institué en 1817. Michallon l'entraîne sur le motif, l'exhorté à peindre ce qu'il voit.

« C'est enfin la peinture spontanément trouvée »

La mort de Michallon abrège ces leçons. Corot se tourne alors vers Jean-Victor Bertin, paysagiste néoclassique qui avait été le maître du défunt. Bertin lui enseigne les règles de l'agencement de certains

« Corot, le peintre et ses modèles », jusqu'au 8 juillet au musée Marmottan Monet, 2, rue Louis-Boilly, Paris 16^e.
www.marmottan.fr



Marietta ou L'Odalisque romaine (1843), huile sur papier marouflé sur toile. Paris, Petit Palais.

PETIT PALAIS/ROGER-VIOLLET

œuvre aussi à Barbizon, cette localité en lisière de la forêt de Fontainebleau où, cinquante ans durant, de 1825 à 1875, une foule de peintres en mal de paysages – à la suite justement de Corot, d'Aubigny, de Millet, de Théodore Rousseau entre autres – ont hanté les sous-bois. Corot est partout en quête de la vie que crée la lumière. En cela, il est un précurseur des impressionnistes. S'il s'avère sensible à l'exemple des peintres hollandais du XVII^e siècle, tout en se rappelant l'expérience italienne, c'est son indépendance d'esprit qui toujours l'emporte.

Connu et célébré dans les salons grâce à ses vastes paysages parfois animés de figures bibliques ou mythologiques, Corot, que Baudelaire fut le premier à reconnaître comme un « *paysagiste de style* », fut aussi admiré par Delacroix, qui s'avouait néanmoins désarmé devant sa candeur. Il est un fait qu'on s'accordait alors à lui prêter plus d'âme que d'« intelligence ». L'exposition « Le peintre et ses modèles » vient à point pour signifier que l'homme qui exécuta quelque 2 500 peintures est bel et bien l'auteur d'un massif artistique qui constitue « *un miracle du cœur et de l'esprit* », ainsi que l'affirma Baudelaire. Encore lui.

Passé l'unique paysage proprement dit – *Tivoli, les jardins de la Villa d'Este* (1843) –, parfaite image de paix bucolique, on en vient à une suite de portraits de proches et

Corot est l'auteur d'un massif artistique qui constitue « *un miracle du cœur et de l'esprit* », ainsi que l'affirma Baudelaire.



La Moissonneuse tenant sa faucale, la tête appuyée sur la main (1838), huile sur toile, 35,3 × 27 cm. Boston Museum of Fine Arts.

d'enfants. On y sent parfois planer un peu l'ombre tutélaire d'Ingres, comme pour le *Portrait de François-Auguste Biard* (1830). Les enfants, eux, traduisent une exquise naïveté voulue dans la touche – il faut s'attarder, notamment, devant *Maurice Robert enfant, fils de François-Parfait Robert, ami de Corot, magistrat à Mantes* (1857).

Au chapitre de la figure insérée dans le paysage, on s'arrête volontiers devant *La moissonneuse tenant sa faucale, la tête appuyée sur la main* (1838), un solide brin de fille de la campagne dont la chemise a glissé de l'épaule. Souriante avec ça. Au nombre des liseuses, on comparera celle dite « *dans la campagne* » (vers 1869-1870), joliment absorbée dans son livre, sur fond de verte prairie, la main gauche au creux du cou, avec *la Liseuse couronnée de fleurs ou la Muse de Virgile* (1845), tendrement mythologique, doucement mélancolique, la gorge sagement découverte, un joli pied nu dépassant de sa robe bleue. Tiens, au chapitre mythologique, si peu fourni car ce n'est pas l'objet de l'exposition, on recommande *Une matinée, la danse des nymphes* (vers 1850). Cela sent encore son XVIII^e siècle, ces jeunes filles légèrement vêtues faisant la ronde sous de grands arbres à l'aurore. Faut-il se lever de bonne heure pour surprendre d'aussi ravissants spectacles.

Corot n'a cessé de dialoguer avec ses confrères contemporains et d'époques ...



RMN-GRAND PALAIS (MUSÉE DU LOUVRE)/STÉPHANIE MARÉCHALLE

La Femme à la perle (vers 1868-1870), huile sur toile, 70 × 55 cm. Paris, musée du Louvre.



CHICAGO, THE ART INSTITUTE OF CHICAGO

La Lecture interrompue (vers 1870), huile sur toile montée sur panneau 92,5 × 65,1 cm. Art Institute of Chicago.

... antérieures. Prenez *La Femme à la perle* (vers 1868-1870). La pose en fait une sœur de la *Joconde* et le titre vient de Vermeer, car Corot, en sa pleine maturité, est un artiste plus cultivé qu'on ne l'a souvent prétendu.

«Il était vraiment fier d'exhiber cette étude»

Sans négliger les grandes figures de femmes ou les études sur la femme à la fontaine ou en costume grec ou italien dont le modèle était souvent Emma Dobigny qui, disait-il, «babillait, chantait, ne tenait pas en place», le sel de l'exposition réside à mon sens dans les nus qu'il dévoile, c'est le mot, en tout cas pour cette huile sur papier marouflé sur toile, *Marietta*, dite *L'Odalisque romaine* (1843), jamais montrée en public de son vivant. Un de ses amis écrira qu'il «était vraiment fier d'exhiber cette étude quand il tenait (oiseau rare), un véritable connaisseur». L'œuvre qui se réfère, bien sûr, à *La Grande Odalisque* d'Ingres (1814), par-delà la ligne admirable qui va de l'épaule levée à la hanche opulente et à la cuisse si bien modelée, vaut

Son *Odalisque* préfigure *L'Olympia* de Manet qui, vingt ans plus tard, aura ce même regard pour son spectateur-voyeur.



C. DEVLEESCHAUWER

Jeune Italien assis (vers 1825), huile sur papier marouflé sur toile, 23,5 × 29,3 cm. Musée des Beaux-Arts de la Ville de Reims.

surtout pour l'invite du regard. On s'accorde à trouver dans ce chef-d'œuvre, tracé d'une main rapide lors du second séjour romain de Corot, «l'ancêtre» de *L'Olympia* de Manet qui, vingt ans plus tard, aura ce même regard pour son spectateur-voyeur.

Dans une lettre écrite en 1827, Corot évoquait les Romaines en ces termes: «Ce sont toujours les plus belles femmes du monde que je connais. [...] Toutes ne sont pas voluptueuses [...]. Malgré cela, les yeux, les épaules, les mains et les culs sont superbes.» Il est deux autres nus dignes d'éloge, ceux-là à prétexte mythologique, ce qui devenait à l'époque moralement supportable: *Le Repos*, dit aussi *Bacchante au tambourin* (1850, repris vers 1865-1870) et *Bacchante à la panthère* (vers 1855-1860). Vers la fin du parcours, de forts belles œuvres sur l'atelier de l'artiste précèdent la fameuse *Dame en bleu* (1874), orgueil du Louvre, saisie de trois quarts en expectative, l'épaule et le bras nus, la main droite tenant négligemment un éventail. Corot n'a pas peint que des arbres.

Jean-Pierre LÉONARDINI

LAURIE ANDERSON

Comme un ouragan

Écouter Laurie Anderson est toujours une expérience riche de sens, du point de vue émotionnel, sonore, visuel, intellectuel. Avec *Landfall*, la violoniste franchit un nouveau cap. La présence du Kronos Quartet n'y est pas étrangère, lui qui, depuis plus de quarante ans, travaille inlassablement à ouvrir les horizons du quatuor à cordes, avec plus de 900 créations à son actif et des collaborations avec des artistes tels que David Bowie, Philip Glass ou le Trio Da Kali, héritier d'une longue lignée de griots. *Landfall* est d'abord une expérience douloureuse, le passage de l'ouragan Sandy sur New York, en 2012. Laurie Anderson raconte, en 30 tableaux, le fleuve qui se déchaîne, les rêves brisés, l'eau qui envahit les caves, les larmes, le deuil, celui des autres, mais aussi le sien, qui a pour nom Lou Reed, son compagnon, disparu un an plus tard. Tout n'est pourtant pas que désolation et recueillement, dans *Landfall*. La lumière n'est jamais loin, filtrant à travers les intonations du parler-chanter, perçant à travers le son d'un saxophone ou d'un synthétiseur. *Landfall* a quelque chose de serein et d'hypnotique. Les mots se fondent dans la musique, un logiciel conçu par l'artiste transforme les notes en textes, et ces notes sont de celles qui hantent longtemps l'esprit.

• LAURIE ANDERSON & KRONOS QUARTET, *LANDFALL*, 1 CD NONESUCH, 2018, 17,99 EUROS.

BENJAMIN ALUNNI

On croit en lui

En hébreu, comme dans d'autres langues sémitiques, « El » signifie « Dieu ». Les deux lettres se retrouvent dans les prénoms Daniel, Raphaël, Gabriel... Certains voulurent voir, dans cette désinence, une preuve supplémentaire de la judéité de Ravel, la première étant les *Deux mélodies hébraïques* écrites en 1914, qui contiennent son célèbre *Kaddish*. La réalité est plus prosaïque. Athée revendiqué, mais intéressé par la spiritualité religieuse, l'auteur du *Boléro* a sans doute puisé son inspiration dans une mélodie entendue à la grande synagogue de la Victoire, à Paris. Comment la mélodie française et les cultures juives ont, tout au long du XX^e siècle, tissé des liens, est la passionnante question à laquelle Benjamin Alunni tente de répondre dans ce premier album. Compositeurs d'hier (Darius Milhaud ou Arthur Honegger), d'aujourd'hui (Nicolas Bacri, Graciene Finzi), de confession juive ou non, le jeune ténor fait dialoguer tous ces répertoires chantés en hébreu, en araméen, en yiddish et en français, dans lesquels le populaire et le sacré se mélangent intimement. *Confluence(s)* est aussi l'occasion de découvrir quelques pépites : les *Trois chants hébraïques*, de Louis Aubert ; les *Quatre chants juifs*, d'Elsa Barraine, qui rappellent Henri Duparc et Kurt Weill ; ou encore *Rainu Amalenu*, d'Arthur Honegger. Jusqu'à présent plutôt familier de la scène baroque, Benjamin Alunni fait, là, une entrée remarquée sur le terrain de la mélodie et de l'intime.

• BENJAMIN ALUNNI, MARINE THOREAU LA SALLE (PIANO), LYDIA SHELLEY (VIOLONCELLE), *CONFLUENCE(S)*, 2 CD, KLARTHE RECORDS, 23 EUROS.

bouteilles

Lubéron

Château La Canorgue

Dans un décor sauvage et majestueux, à l'écart de la vallée du Rhône, le vignoble du Lubéron s'épanouit depuis l'Antiquité sur un terroir d'exception. S'étendant de la vallée du Calavon au nord, à celle de la Durance au sud, cette région viticole déjà provençale bénéficie des influences alpines. Les températures plus fraîches permettent la production de vins souples et vifs. Au pied de Bonnieux, joli village perché qui mérite votre visite, Jean-Pierre Margan relance la vigne en 1975 et obtient une première médaille au Concours général agricole en 1979. Pionnier de l'agriculture bio dans la région, il pratique depuis quarante ans une agriculture propre – labours légers, fumiers organiques – et exploite aujourd'hui 40 hectares sur des éboulis calcaires. Nathalie rejoint son père dans les vignes en 1999. Le domaine est régulièrement cité dans la presse et décoré dans les concours, à juste titre, et dans les trois couleurs. Le château La Canorgue rouge 2015, assemblage traditionnel de syrah, de grenache et de carignan, est un beau vin de garde aux notes de fruits rouges et de violette, au palais ample et aux tanins très fins. Le rosé 2017 présente un nez intense de petits fruits rouges et d'agrumes. Joliment acidulé, ce rosé vous séduira par sa fraîcheur, son grain fin et son équilibre. Le blanc 2017, minéral, assemblage de roussanne, de marsanne, de clairette, de grenache, de bourboulenc et de vermentino, offre des notes de fruits blancs sur une finale très florale. Ces vins, autour de 10 euros, accompagneront à merveille la cuisine provençale, aïoli, bouillabaisse, volailles et lotte au fenouil.

Georges SULIAC

CHÂTEAU LA CANORGUE,
ROUTE DU PONT-JULIEN 84480 BONNIEUX
[HTTP://CHATEAULACANORGUE.COM](http://CHATEAULACANORGUE.COM)



CADRES, RENCONTREZ VOTRE PROCHAIN PROJET, RENCONTREZ-NOUS.

Pour rebondir, changer de voie ou étudier les opportunités de votre secteur, **rencontrez un consultant Apec**.



RDV sur cadres.apec.fr pour découvrir tous nos services.

NOUS RENCONTRER, C'EST AVANCER.

QUAIS DU POLAR

Encore une femme couronnée

GILDA PIERSANTI
A SÉDUIT AVEC
UN THRILLER
ITALIEN IMPLIQUANT
DEUX ENFANTS
TROP CURIEUX.
ROMAIN SLOCOMBE,
LUI, CONTINUE
D'INTRIGUER AVEC
UN ANTI-HÉROS
PÉTAINISTE :
L'INSPECTEUR
SADORSKI.



Depuis quelques années je consacre une partie de ma chronique d'avril au festival lyonnais Quais du polar, devenu au fil du temps le principal festival d'Europe consacré au roman policier, avec plus de 80 000 participants. Pour son originalité et son contenu novateur, il attire un public croissant chaque année, et cette 14^e édition a encore surpassé celle de 2017. Il faut dire qu'il possède un grand avantage par rapport au festival Paris Polar : l'entrée gratuite, détail appréciable

qui donne un accès libre à plus de 100 conférences, tables rondes et rencontres sur des sujets aussi divers que la Première Guerre mondiale, les 50 ans de Mai 1968 ou encore le renouveau du roman noir américain. Cette année, plus d'une centaine de romanciers originaires du monde entier – dont une quinzaine en provenance d'Italie, invitée d'honneur – ont présenté leurs nouveautés et débattu avec leurs lecteurs. Ils auront signé, en trois jours, plusieurs dizaines de milliers de livres dans une ambiance toujours conviviale.

Pour ma part, je présidais le jury des lecteurs chargé de primer le roman sélectionné parmi six titres proposés par les libraires de la ville. L'an passé, l'événement avait été le couronnement d'une Québécoise, Andrée A. Michaud pour son roman *Bondrée*. Cela n'était encore jamais arrivé. Cette année, pour la deuxième fois consécutive, une femme, Gilda Piersanti a été primée. Nous la connaissons bien, Gilda Piersanti, et nous l'appréciions, elle qui écrit depuis plus de vingt ans. Italienne d'origine, Parisienne d'adoption, sa thèse de philosophie avait pour sujet l'esthétique chez Baudelaire. Un poète qu'elle a traduit au même titre que Verlaine, Barbey d'Aurevilly et Jean Richepin. Le roman qu'elle nous propose aujourd'hui, *Illusion tragique*, est un thriller bâti autour du thème de l'enfance menacée. D'une construction impeccable, à partir d'une intrigue aux retournements imprévisibles, *Illusion tragique* se déroule à Rome où un gamin de 10 ans, Mario, a pris l'habitude d'épier son voisin du dernier étage, M. Ruper, depuis la terrasse de l'immeuble. Avec son ami Riccardo, il surveille cet homme solitaire, qui n'affiche aucune relation, que l'on n'a jamais vu accompagné, et qui pourtant est surpris par les deux gamins à savonner chaque soir dans sa baignoire une très jolie jeune femme. Du coup, Mario et Riccardo décident de s'intro-

duire chez lui pour délivrer cette princesse que M. Rupert garde prisonnière. Mais il est souvent plus difficile de ressortir d'un appartement que d'y rentrer et, si les gamins découvrent le secret de M. Rupert, ils vont le payer au prix fort. Ils seront entraînés dans un labyrinthe dont le tracé se recompose à chaque détour, jusqu'au surprenant dénouement avec lequel les amateurs de suspense trouveront leur compte.

Dans la même sélection figurait *L'Étoile jaune de l'inspecteur Sadorski*, de Romain Socombe. Après *L'affaire Léon Sadorski*, il s'agit du second volume d'une trilogie que le romancier consacre à ce personnage. Cet épisode se situe en juin 1942. Sadorski, quadragénaire employé de la préfecture de police de Paris, chef de brigade à la direction générale des renseignements généraux, est un fervent pétainiste. Il faut chasser les ennemis de l'intérieur et les opposants au Maréchal. C'est l'époque où les Juifs doivent commencer à porter l'étoile jaune. Vis-à-vis ses voisins et voisines, Sadorski joue un double jeu, laissant croire qu'il les aide, alors qu'il fait tout le contraire. C'est la période où les arrestations de Juifs se multiplient, direction Drancy, et où se prépare la rafle du Vel' d'hiv'. C'est à une reconstitution historique fidèle, s'appuyant sur des témoignages et des faits indéniables, que s'est livré le romancier qui a bien réussi son projet.

Trois décès ont endeuillé le monde du polar. Peter Temple (trois romans chez Rivages), grand styliste australien disparu début mars, a été suivi fin mars par l'Écossais Philip Kerr, brillant auteur d'une série historique dont le héros, Bernhard Gunther, était à ses débuts, détective privé. Sa première enquête, *L'Été de cristal* se déroulait à Berlin en 1936 à la veille des Jeux olympiques. Enfin, début avril, Paco Camarasa tirait sa révérence. Ce libraire espagnol de talent, créateur de l'association Negra y Criminal avait beaucoup fait dans son pays pour populariser le roman noir.

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- GILDA PIERSANTI, *ILLUSION TRAGIQUE*, LE PASSAGE, 236 PAGES, 19 EUROS.
- ROMAIN SLOCOMBE, *L'ÉTOILE JAUNE DE L'INSPECTEUR SADORSKI*, ROBERT LAFFONT, 584 PAGES, 21,50 EUROS.

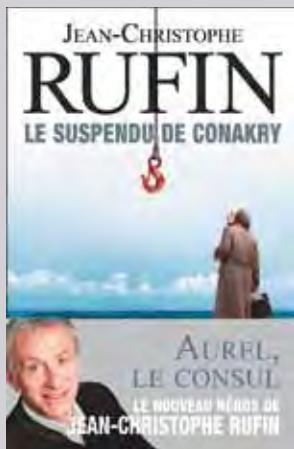
PRO BTP, LE MEILLEUR DE LA PROTECTION SOCIALE



RETRAITE PRÉVOYANCE SANTÉ ÉPARGNE
ASSURANCES ACTION SOCIALE VACANCES

DANSE ET SUSPENSE

De Strasbourg à Conakry



JEAN TEULÉ JOUE AVEC UN ÉPISODE HISTORIQUE, L'EX-DIPLOMATE JEAN-CHRISTOPHE RUFIN SE JOUE DU DEVOIR DE RÉSERVE.

Jean Teulé s'est fait le spécialiste de sujets historiques déroutants, rompant avec les convenances. C'est ce pas de côté qui lui permet une écriture décalée. En l'occurrence, ce pas de côté est un pas de danse qui n'en finit jamais : avec *Entrez dans la danse*, Jean Teulé s'empare d'une affaire relatée dans les chroniques alsaciennes de 1519 : « *Une étrange épidémie a eu lieu dernièrement et s'est répandue dans Strasbourg de telle sorte que, dans leur folie, beaucoup se mirent à danser et ne cessèrent jour et nuit, pendant deux mois sans interruption, jusqu'à tomber inconscients. Beaucoup sont morts.* » L'affaire reste mystérieuse et ne sera jamais vraiment résolue. Mais les interprétations, scientifiques ou romanesques, religieuses ou farfélues, ont enflammé l'imagination de l'auteur. Il suit dans leur danse frénétique quelques protagonistes, des pauvres bougres affamés, mais aussi des observateurs perplexes, le maire et l'évêque de la cité.

La Réforme est aux portes de cette ville affamée. Les ventres sont vides, mais les caves de l'Église sont pleines. On a beau interdire de danser, la ville connaît une « famine parade » comme Strasbourg n'en connaîtra jamais plus et qui déconcerte le pouvoir : « *Quand je pense, s'étrangle le maire, qu'il y a quelques années Érasme avait écrit des Strasbourgeois : "La discipline des Romains, la sagesse des Athéniens, la sobriété des Spartiates." Putain, s'il revenait en ville, il ferait une drôle de gueule, au milieu des agités du cul.* » Jean Teulé pleure sur la misère du peuple et s'amuse de l'arrogance des puissants, prêts à tout pour conserver leurs priviléges. Pour justifier le massacre de cette danse macabre, le prélat n'hésitera pas à s'inspirer du comportement des bourgeois strasbourgeois à l'égard des Juifs. Quelques années plus tôt, ils avaient en effet profité d'une autre épidémie pour les envoyer au bûcher et ainsi annuler la dette contractée à leur égard. Le cynisme de l'évêque mettra fin à cette danse hystérique, mais la ruse du maire aura raison de l'avarice du prélat. L'Église devra ouvrir ses caves qui regorgent de réserves. Autre miracle : Une pluie bienheureuse tombera enfin : « *C'est une pluie verticale et régulière composée de lignes alternant les points et des traits comme un alphabet morse, une littérature venue d'en haut, indéchiffrable pour les athées.* »

La mort est une source d'inspiration inépuisable pour Jean Teulé, qui y voit rassem-

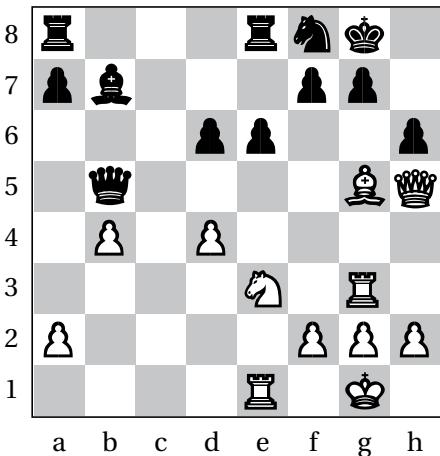
bler la violence et le dérisoire, le tragique et le comique de la condition humaine. Sans doute peut-on trouver que l'auteur tourne un peu en rond dans cette danse-là, que son récit parfois s'essouffle, mais il reste de beaux moments d'écriture, cette façon inimitable qu'a Jean Teulé de faire rire en glissant du scatologique au cœur du tragique. Teulé est un auteur rabelaisien : il reste l'éternel témoin de la fête des fous, où tout était inversé, renversé et renversant, où les bouffons régnait, où les rois bouffonnaient. Il pose son drôle de regard sur une Histoire où le pouvoir danse toujours les pieds dans le fumier ou dans un bain de sang.

Jean-Christophe Rufin a décidé d'utiliser les souvenirs de sa vie d'ambassadeur pour nourrir son univers romanesque. Constraint à un devoir de réserve, il les distille dans un monde traversé par un personnage curieux, un consul français d'origine roumaine, mis au placard, et qui profite des vacances de l'ambassadeur en poste pour mener une enquête criminelle. *Le Suspendu de Conakry* est le premier tome d'une série qui entraînera le lecteur de par le monde, à travers les yeux de cet anti-enquêteur, comme il existe des anti-héros. Doté d'un nom improbable, Aurel Timescu, il s'adonne à la rêverie comme d'autres au jogging, et rougit au moindre compliment. Il n'hésite pas à flatter ses interlocuteurs pour élucider le crime d'un retraité français retrouvé pendu au mât de son voilier. Aurel n'a aucun ego, aucun orgueil, juste une faiblesse coupable pour le vin blanc qui l'aide à rêvasser en jouant du piano. Le trafic de drogue est au cœur de cette première enquête africaine, dans une marina guinéenne où cohabitent deux cultures : l'arrogance européenne et la patience africaine ; l'oisiveté et la misère ; le culte du secret et le goût pour la palabre. Une lecture plaisante dans laquelle Rufin avance en jouant avec son personnage comme avec son devoir de réserve. Il avance masqué pour nous faire découvrir des secrets internationaux qu'on imagine davantage tirés de l'univers de John Le Carré que du Quai d'Orsay. Et pourtant... ▶

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- JEAN TEULÉ, *ENTREZ DANS LA DANSE*, JULLIARD, 2018, 153 PAGES, 18,50 EUROS.
- JEAN-CHRISTOPHE RUFIN, *LE SUSPENDU DE CONAKRY*, FLAMMARION, 2018, 306 PAGES, 18,50 EUROS.



Les cousines «Moulinet»

Le nom de Carlos Torre Repetto est passé à la postérité pour deux raisons. La première est pour un coup d'ouverture : 3.Fg5, après la séquence 1.d4 Cf6 2.Cf3 e6. La seconde est pour une victoire éclatante à Moscou, en 1925, sur le champion du monde Emmanuel Lasker. Dans cette partie, le champion mexicain avait sacrifié sa dame pour une combinaison dont le « moulinet » dévastateur avait poussé son adversaire à l'abandon. Torre termina à la 6^e place du tournoi tandis que Lasker prit la deuxième place derrière le Russe Efim Bogoljubov. Aujourd'hui, plus personne ne s'intéresse au classement

du tournoi, en revanche, des générations ont été éblouies par la combinaison de Torre dans cette partie. Lors de la 8^e ronde du championnat d'Europe 2016, qui s'est déroulé à Gjakovë au Kosovo, le jeune Russe Daniil Dubov a trouvé une combinaison qui rappelle énormément celle de Torre contre Lasker en 1925.

Carlos Torre-Emmanuel Lasker

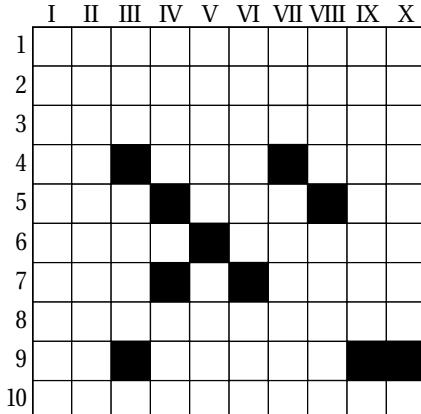
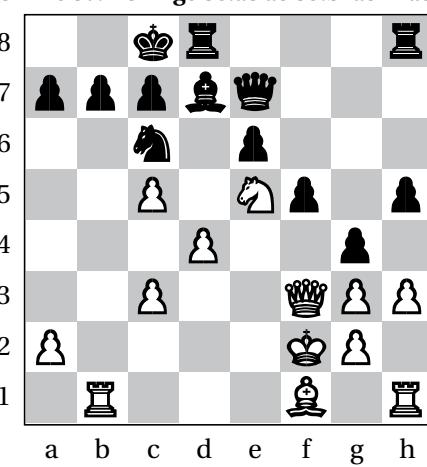
Moscou, 1925. Attaque Torre.

1.d4 Cf6 2.Cf3 e6 3.Fg5 (le coup introduit par Torre à haut niveau.) 3...c5 4.e3 cxd4 5.exd4 Fe7 6.Cbd2 d6 (Lasker place son pion en d6 au lieu de d5 pour activer son fou de cases blanches sur la diagonale a8-h1.) 7.c3 Cbd7 8.Fd3 b6 9.Cc4 Fb7 10.De2 Dc7 11.0-0 0-0 (les blancs n'ont pas un grand avantage, seulement un peu plus d'espace.) 12.Tfe1 Tfe8 (libère la case f8 pour un cavalier qui sera un bon défenseur du roque.) 13.Tad1 Cf8 14.Fc1 Cd5 15.Cg5 (le plus précis était 15.Ca3 empêchant ...b5 suivi de Cc2 recyclant le cavalier. Après le coup du texte, les noirs égalisent facilement.) 15...b5 16.Ca3 b4 17.cxb4 Cxb4 (le pion d est isolé, le fou d3 est en prise, Torre va réagir en attaquant violemment.) 18.Dh5 Fxg5 (Lasker rejette 18...g6 craignant sans doute 19.Dh6 suivi de Te3 puis Th3 etc.) 19.Fxg5 Cxd3 (les noirs se débarrassent du dangereux fou.) 20.Txd3 Da5! (pour le moment l'ancien champion du monde joue très bien, en plus de 21...Dxe1 mat, il menace 21...h6 gagnant le Fou g5. Le Mexicain va lui tendre un piège.) 21.b4! Df5? (et Lasker perd le fil de la partie. Correct était : 21...Dd5! 22.Tg3 h6 23.Ff6 Cg6 24.Dxd5 Fxd5 avec un avantage noir décisif car le fou blanc n'a plus de case de retraite. A présent les blancs ne sont plus moins bien.) 22.Tg3 h6 23.Cc4! Dd5? (une grave erreur, mais l'attaque blanche n'était pas facile à anticiper. Il fallait jouer : 23...hxg5 24.Cxd6 Dg6 25.Dxg6 Cxg6 26.Cxb7 Teb8! 27.Cc5 Txb4 28.Txg5 Txd4 avec une position égale. Désormais les noirs sont perdus.) 24.Ce3 Db5? (l'unique chance mais insuffisante était : 24...Dxd4 25.Fxh6 Cg6 26.Fg5.) (VOIR DIAGRAMME 1) 25.Ff6!! (les noirs n'ont pas le choix, l'attaque double sur g7 et la dame b5 force la suite.) 25...Dxh5 26.Txg7+ Rh8 27.Txf7+ Rg8 28.Tg7+ Rh8 29.Txb7+ (un thème tactique terrifiant qui permet aux blancs de gagner beaucoup de matériel.) 29...Rg8 30.Tg7+ Rh8 31.Tg5+ Rh7 32.Txh5 Rg6 33.Th3 Rxf6 34.Txh6+ Rg5 35.Th3 (bilan : le grand-maître mexicain a trois pions de plus. Le gain est désormais facile.) 35...Teb8 36.Tg3+ Rf6 37.Tf3+ Rg6 38.a3 a5 39.bxa5 Txa5 40.Cc4 Td5 41.Tf4 Cd7? 42.Txe6+ Rg5 43.g3 (Lasker abandonne.) 1-0

Daniil Dubov (2644) – Ante Brkic (2584)

Championnat d'Europe, (8^e ronde), Gjakova, Kosovo, 2016. Gambit dame.

1.d4 Cf6 2.c4 e6 3.Cf3 d5 4.Fg5 Fb4+ 5.Cc3 h6 6.Fh4 g5 7.Fg3 Ce4 8.Dc2 h5 9.h3 Fxc3+ 10.bxc3 Cxg3 11.fxg3 Cc6 12.e4 dxe4 13.Dxe4 Dd6 14.Rf2 Fd7 15.c5 De7 16.Tb1 0-0-0 17.Ce5 f5 18.Df3 18...g4? (18...De8 s'imposait, mais la combinaison qui suit n'était pas facile à voir.) (VOIR DIAGRAMME 2)



HORIZONTALEMENT

1. Sombre héros aime Antilles. – 2. Tel épates. – 3. Par les ans. – 4. Allez au son. Barres à coudes. Voie en sens interdit. – 5. Fit le mort. À la sortie de Bergerac. Fait peur avec sa gale. – 6. On les prend en cure. Village d'Iran. – 7. Éclate. Divague avec un dé. – 8. Stimulera le cochon. – 9. Négation. Esquisse. – 10. Ancienne engeance d'opresseur russe.

VERTICALEMENT

1. S'élèveront par la pensée. – II. Livres aux feux. – III. Un éléphant qui monte au Ciel. Le plus souvent sans mobile. – IV. Perçoit. Bis bis. – V. À Bâle les maths. Truque. – VI. Polymère thermoplastique. Utilitaire et sportif. – VII. Demi-glossine. Le légume préféré des rémouleurs? – VIII. En 37. Identifie une boîte. – IX. Condensera. – X. Alcaloïdes.

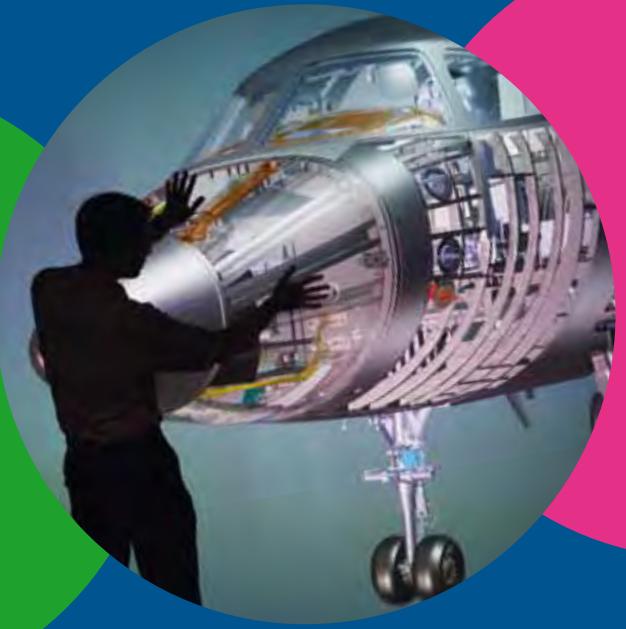
SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Louverture. – 2. Ebouisse. – 3. Vieillesse. – 4. IT. Tés. Ebur. – 5. Thua. Rac. Mi. – 6. Eaux. Nesen. – (rue). – 7. Riltre. – 8. Eroïsseries. – 9. Ne. Epure. – 10. Zarivitch. – Verticalement : I. L'evitement. – II. Obliuaires. – 3. Tl. Rg6. – 4. Tl. Rg6. – 5. Tl. Rg6. – 6. Tl. Rg6. – 7. Tl. Rg6. – 8. Tl. Rg6. – 9. Tl. Rg6. – 10. Tl. Rg6. – 11. Tl. Rg6. – 12. Tl. Rg6. – 13. Tl. Rg6. – 14. Tl. Rg6. – 15. Tl. Rg6. – 16. Tl. Rg6. – 17. Tl. Rg6. – 18. Tl. Rg6. – 19. Tl. Rg6. – 20. Tl. Rg6. – 21. Tl. Rg6. – 22. Tl. Rg6. – 23. Tl. Rg6. – 24. Tl. Rg6. – 25. Tl. Rg6. – 26. Tl. Rg6. (les Noirs abandonnent varié : 26...Tl. Rg6 27...Tl. Rg6 28...Tl. Rg6 29...Tl. Rg6 30...Tl. Rg6 31...Tl. Rg6 32...Tl. Rg6 33...Tl. Rg6 34...Tl. Rg6 35...Tl. Rg6 36...Tl. Rg6 37...Tl. Rg6 38...Tl. Rg6 39...Tl. Rg6 40...Tl. Rg6 41...Tl. Rg6 42...Tl. Rg6 43...Tl. Rg6 44...Tl. Rg6 45...Tl. Rg6 46...Tl. Rg6 47...Tl. Rg6 48...Tl. Rg6 49...Tl. Rg6 50...Tl. Rg6 51...Tl. Rg6 52...Tl. Rg6 53...Tl. Rg6 54...Tl. Rg6 55...Tl. Rg6 56...Tl. Rg6 57...Tl. Rg6 58...Tl. Rg6 59...Tl. Rg6 60...Tl. Rg6 61...Tl. Rg6 62...Tl. Rg6 63...Tl. Rg6 64...Tl. Rg6 65...Tl. Rg6 66...Tl. Rg6 67...Tl. Rg6 68...Tl. Rg6 69...Tl. Rg6 70...Tl. Rg6 71...Tl. Rg6 72...Tl. Rg6 73...Tl. Rg6 74...Tl. Rg6 75...Tl. Rg6 76...Tl. Rg6 77...Tl. Rg6 78...Tl. Rg6 79...Tl. Rg6 80...Tl. Rg6 81...Tl. Rg6 82...Tl. Rg6 83...Tl. Rg6 84...Tl. Rg6 85...Tl. Rg6 86...Tl. Rg6 87...Tl. Rg6 88...Tl. Rg6 89...Tl. Rg6 90...Tl. Rg6 91...Tl. Rg6 92...Tl. Rg6 93...Tl. Rg6 94...Tl. Rg6 95...Tl. Rg6 96...Tl. Rg6 97...Tl. Rg6 98...Tl. Rg6 99...Tl. Rg6 100...Tl. Rg6 101...Tl. Rg6 102...Tl. Rg6 103...Tl. Rg6 104...Tl. Rg6 105...Tl. Rg6 106...Tl. Rg6 107...Tl. Rg6 108...Tl. Rg6 109...Tl. Rg6 110...Tl. Rg6 111...Tl. Rg6 112...Tl. Rg6 113...Tl. Rg6 114...Tl. Rg6 115...Tl. Rg6 116...Tl. Rg6 117...Tl. Rg6 118...Tl. Rg6 119...Tl. Rg6 120...Tl. Rg6 121...Tl. Rg6 122...Tl. Rg6 123...Tl. Rg6 124...Tl. Rg6 125...Tl. Rg6 126...Tl. Rg6 127...Tl. Rg6 128...Tl. Rg6 129...Tl. Rg6 130...Tl. Rg6 131...Tl. Rg6 132...Tl. Rg6 133...Tl. Rg6 134...Tl. Rg6 135...Tl. Rg6 136...Tl. Rg6 137...Tl. Rg6 138...Tl. Rg6 139...Tl. Rg6 140...Tl. Rg6 141...Tl. Rg6 142...Tl. Rg6 143...Tl. Rg6 144...Tl. Rg6 145...Tl. Rg6 146...Tl. Rg6 147...Tl. Rg6 148...Tl. Rg6 149...Tl. Rg6 150...Tl. Rg6 151...Tl. Rg6 152...Tl. Rg6 153...Tl. Rg6 154...Tl. Rg6 155...Tl. Rg6 156...Tl. Rg6 157...Tl. Rg6 158...Tl. Rg6 159...Tl. Rg6 160...Tl. Rg6 161...Tl. Rg6 162...Tl. Rg6 163...Tl. Rg6 164...Tl. Rg6 165...Tl. Rg6 166...Tl. Rg6 167...Tl. Rg6 168...Tl. Rg6 169...Tl. Rg6 170...Tl. Rg6 171...Tl. Rg6 172...Tl. Rg6 173...Tl. Rg6 174...Tl. Rg6 175...Tl. Rg6 176...Tl. Rg6 177...Tl. Rg6 178...Tl. Rg6 179...Tl. Rg6 180...Tl. Rg6 181...Tl. Rg6 182...Tl. Rg6 183...Tl. Rg6 184...Tl. Rg6 185...Tl. Rg6 186...Tl. Rg6 187...Tl. Rg6 188...Tl. Rg6 189...Tl. Rg6 190...Tl. Rg6 191...Tl. Rg6 192...Tl. Rg6 193...Tl. Rg6 194...Tl. Rg6 195...Tl. Rg6 196...Tl. Rg6 197...Tl. Rg6 198...Tl. Rg6 199...Tl. Rg6 200...Tl. Rg6 201...Tl. Rg6 202...Tl. Rg6 203...Tl. Rg6 204...Tl. Rg6 205...Tl. Rg6 206...Tl. Rg6 207...Tl. Rg6 208...Tl. Rg6 209...Tl. Rg6 210...Tl. Rg6 211...Tl. Rg6 212...Tl. Rg6 213...Tl. Rg6 214...Tl. Rg6 215...Tl. Rg6 216...Tl. Rg6 217...Tl. Rg6 218...Tl. Rg6 219...Tl. Rg6 220...Tl. Rg6 221...Tl. Rg6 222...Tl. Rg6 223...Tl. Rg6 224...Tl. Rg6 225...Tl. Rg6 226...Tl. Rg6 227...Tl. Rg6 228...Tl. Rg6 229...Tl. Rg6 230...Tl. Rg6 231...Tl. Rg6 232...Tl. Rg6 233...Tl. Rg6 234...Tl. Rg6 235...Tl. Rg6 236...Tl. Rg6 237...Tl. Rg6 238...Tl. Rg6 239...Tl. Rg6 240...Tl. Rg6 241...Tl. Rg6 242...Tl. Rg6 243...Tl. Rg6 244...Tl. Rg6 245...Tl. Rg6 246...Tl. Rg6 247...Tl. Rg6 248...Tl. Rg6 249...Tl. Rg6 250...Tl. Rg6 251...Tl. Rg6 252...Tl. Rg6 253...Tl. Rg6 254...Tl. Rg6 255...Tl. Rg6 256...Tl. Rg6 257...Tl. Rg6 258...Tl. Rg6 259...Tl. Rg6 260...Tl. Rg6 261...Tl. Rg6 262...Tl. Rg6 263...Tl. Rg6 264...Tl. Rg6 265...Tl. Rg6 266...Tl. Rg6 267...Tl. Rg6 268...Tl. Rg6 269...Tl. Rg6 270...Tl. Rg6 271...Tl. Rg6 272...Tl. Rg6 273...Tl. Rg6 274...Tl. Rg6 275...Tl. Rg6 276...Tl. Rg6 277...Tl. Rg6 278...Tl. Rg6 279...Tl. Rg6 280...Tl. Rg6 281...Tl. Rg6 282...Tl. Rg6 283...Tl. Rg6 284...Tl. Rg6 285...Tl. Rg6 286...Tl. Rg6 287...Tl. Rg6 288...Tl. Rg6 289...Tl. Rg6 290...Tl. Rg6 291...Tl. Rg6 292...Tl. Rg6 293...Tl. Rg6 294...Tl. Rg6 295...Tl. Rg6 296...Tl. Rg6 297...Tl. Rg6 298...Tl. Rg6 299...Tl. Rg6 300...Tl. Rg6 301...Tl. Rg6 302...Tl. Rg6 303...Tl. Rg6 304...Tl. Rg6 305...Tl. Rg6 306...Tl. Rg6 307...Tl. Rg6 308...Tl. Rg6 309...Tl. Rg6 310...Tl. Rg6 311...Tl. Rg6 312...Tl. Rg6 313...Tl. Rg6 314...Tl. Rg6 315...Tl. Rg6 316...Tl. Rg6 317...Tl. Rg6 318...Tl. Rg6 319...Tl. Rg6 320...Tl. Rg6 321...Tl. Rg6 322...Tl. Rg6 323...Tl. Rg6 324...Tl. Rg6 325...Tl. Rg6 326...Tl. Rg6 327...Tl. Rg6 328...Tl. Rg6 329...Tl. Rg6 330...Tl. Rg6 331...Tl. Rg6 332...Tl. Rg6 333...Tl. Rg6 334...Tl. Rg6 335...Tl. Rg6 336...Tl. Rg6 337...Tl. Rg6 338...Tl. Rg6 339...Tl. Rg6 340...Tl. Rg6 341...Tl. Rg6 342...Tl. Rg6 343...Tl. Rg6 344...Tl. Rg6 345...Tl. Rg6 346...Tl. Rg6 347...Tl. Rg6 348...Tl. Rg6 349...Tl. Rg6 350...Tl. Rg6 351...Tl. Rg6 352...Tl. Rg6 353...Tl. Rg6 354...Tl. Rg6 355...Tl. Rg6 356...Tl. Rg6 357...Tl. Rg6 358...Tl. Rg6 359...Tl. Rg6 360...Tl. Rg6 361...Tl. Rg6 362...Tl. Rg6 363...Tl. Rg6 364...Tl. Rg6 365...Tl. Rg6 366...Tl. Rg6 367...Tl. Rg6 368...Tl. Rg6 369...Tl. Rg6 370...Tl. Rg6 371...Tl. Rg6 372...Tl. Rg6 373...Tl. Rg6 374...Tl. Rg6 375...Tl. Rg6 376...Tl. Rg6 377...Tl. Rg6 378...Tl. Rg6 379...Tl. Rg6 380...Tl. Rg6 381...Tl. Rg6 382...Tl. Rg6 383...Tl. Rg6 384...Tl. Rg6 385...Tl. Rg6 386...Tl. Rg6 387...Tl. Rg6 388...Tl. Rg6 389...Tl. Rg6 390...Tl. Rg6 391...Tl. Rg6 392...Tl. Rg6 393...Tl. Rg6 394...Tl. Rg6 395...Tl. Rg6 396...Tl. Rg6 397...Tl. Rg6 398...Tl. Rg6 399...Tl. Rg6 400...Tl. Rg6 401...Tl. Rg6 402...Tl. Rg6 403...Tl. Rg6 404...Tl. Rg6 405...Tl. Rg6 406...Tl. Rg6 407...Tl. Rg6 408...Tl. Rg6 409...Tl. Rg6 410...Tl. Rg6 411...Tl. Rg6 412...Tl. Rg6 413...Tl. Rg6 414...Tl. Rg6 415...Tl. Rg6 416...Tl. Rg6 417...Tl. Rg6 418...Tl. Rg6 419...Tl. Rg6 420...Tl. Rg6 421...Tl. Rg6 422...Tl. Rg6 423...Tl. Rg6 424...Tl. Rg6 425...Tl. Rg6 426...Tl. Rg6 427...Tl. Rg6 428...Tl. Rg6 429...Tl. Rg6 430...Tl. Rg6 431...Tl. Rg6 432...Tl. Rg6 433...Tl. Rg6 434...Tl. Rg6 435...Tl. Rg6 436...Tl. Rg6 437...Tl. Rg6 438...Tl. Rg6 439...Tl. Rg6 440...Tl. Rg6 441...Tl. Rg6 442...Tl. Rg6 443...Tl. Rg6 444...Tl. Rg6 445...Tl. Rg6 446...Tl. Rg6 447...Tl. Rg6 448...Tl. Rg6 449...Tl. Rg6 450...Tl. Rg6 451...Tl. Rg6 452...Tl. Rg6 453...Tl. Rg6 454...Tl. Rg6 455...Tl. Rg6 456...Tl. Rg6 457...Tl. Rg6 458...Tl. Rg6 459...Tl. Rg6 460...Tl. Rg6 461...Tl. Rg6 462...Tl. Rg6 463...Tl. Rg6 464...Tl. Rg6 465...Tl. Rg6 466...Tl. Rg6 467...Tl. Rg6 468...Tl. Rg6 469...Tl. Rg6 470...Tl. Rg6 471...Tl. Rg6 472...Tl. Rg6 473...Tl. Rg6 474...Tl. Rg6 475...Tl. Rg6 476...Tl. Rg6 477...Tl. Rg6 478...Tl. Rg6 479...Tl. Rg6 480...Tl. Rg6 481...Tl. Rg6 482...Tl. Rg6 483...Tl. Rg6 484...Tl. Rg6 485...Tl. Rg6 486...Tl. Rg6 487...Tl. Rg6 488...Tl. Rg6 489...Tl. Rg6 490...Tl. Rg6 491...Tl. Rg6 492...Tl. Rg6 493...Tl. Rg6 494...Tl. Rg6 495...Tl. Rg6 496...Tl. Rg6 497...Tl. Rg6 498...Tl. Rg6 499...Tl. Rg6 500...Tl. Rg6 501...Tl. Rg6 502...Tl. Rg6 503...Tl. Rg6 504...Tl. Rg6 505...Tl. Rg6 506...Tl. Rg6 507...Tl. Rg6 508...Tl. Rg6 509...Tl. Rg6 510...Tl. Rg6 511...Tl. Rg6 512...Tl. Rg6 513...Tl. Rg6 514...Tl. Rg6 515...Tl. Rg6 516...Tl. Rg6 517...Tl. Rg6 518...Tl. Rg6 519...Tl. Rg6 520...Tl. Rg6 521...Tl. Rg6 522...Tl. Rg6 523...Tl. Rg6 524...Tl. Rg6 525...Tl. Rg6 526...Tl. Rg6 527...Tl. Rg6 528...Tl. Rg6 529...Tl. Rg6 530...Tl. Rg6 531...Tl. Rg6 532...Tl. Rg6 533...Tl. Rg6 534...Tl. Rg6 535...Tl. Rg6 536...Tl. Rg6 537...Tl. Rg6 538...Tl. Rg6 539...Tl. Rg6 540...Tl. Rg6 541...Tl. Rg6 542...Tl. Rg6 543...Tl. Rg6 544...Tl. Rg6 545...Tl. Rg6 546...Tl. Rg6 547...Tl. Rg6 548...Tl. Rg6 549...Tl. Rg6 550...Tl. Rg6 551...Tl. Rg6 552...Tl. Rg6 553...Tl. Rg6 554...Tl. Rg6 555...Tl. Rg6 556...Tl. Rg6 557...Tl. Rg6 558...Tl. Rg6 559...Tl. Rg6 560...Tl. Rg6 561...Tl. Rg6 562...Tl. Rg6 563...Tl. Rg6 564...Tl. Rg6 565...Tl. Rg6 566...Tl. Rg6 567...Tl. Rg6 568...Tl. Rg6 569...Tl. Rg6 570...Tl. Rg6 571...Tl. Rg6 572...Tl. Rg6 573...Tl. Rg6 574...Tl. Rg6 575...Tl. Rg6 576...Tl. Rg6 577...Tl. Rg6 578...Tl. Rg6 579...Tl. Rg6 580...Tl. Rg6 581...Tl. Rg6 582...Tl. Rg6 583...Tl. Rg6 584...Tl. Rg6 585...Tl. Rg6 586...Tl. Rg6 587...Tl. Rg6 588...Tl. Rg6 589...Tl. Rg6 590...Tl. Rg6 591...Tl. Rg6 592...Tl. Rg6 593...Tl. Rg6 594...Tl. Rg6 595...Tl. Rg6 596...Tl. Rg6 597...Tl. Rg6 598...Tl. Rg6 599...Tl. Rg6 600...Tl. Rg6 601...Tl. Rg6 602...Tl. Rg6 603...Tl. Rg6 604...Tl. Rg6 605...Tl. Rg6 606...Tl. Rg6 607...Tl. Rg6 608...Tl. Rg6 609...Tl. Rg6 610...Tl. Rg6 611...Tl. Rg6 612...Tl. Rg6 613...Tl. Rg6 614...Tl. Rg6 615...Tl. Rg6 616...Tl. Rg6 617...Tl. Rg6 618...Tl. Rg6 619...Tl. Rg6 620...Tl. Rg6 621...Tl. Rg6 622...Tl. Rg6 623...Tl. Rg6 624...Tl. Rg6 625...Tl. Rg6 626...Tl. Rg6 627...Tl. Rg6 628...Tl. Rg6 629...Tl. Rg6 630...Tl. Rg6 631...Tl. Rg6 632...Tl. Rg6 633...Tl. Rg6 634...Tl. Rg6 635...Tl. Rg6 636...Tl. Rg6 637...Tl. Rg6 638...Tl. Rg6 639...Tl. Rg6 640...Tl. Rg6 641...Tl. Rg6 642...Tl. Rg6 643...Tl. Rg6 644...Tl. Rg6 645...Tl. Rg6 646...Tl. Rg6 647...Tl. Rg6 648...Tl. Rg6 649...Tl. Rg6 650...Tl. Rg6 651...Tl. Rg6 652...Tl. Rg6 653...Tl. Rg6 654...Tl. Rg6 655...Tl. Rg6 656...Tl. Rg6 657...Tl. Rg6 658...Tl. Rg6 659...Tl. Rg6 660...Tl. Rg6 661...Tl. Rg6 662...Tl. Rg6 663...Tl. Rg6 664...Tl. Rg6 665...Tl. Rg6 666...Tl. Rg6 667...Tl. Rg6 668...Tl. Rg6 669...Tl. Rg6 670...Tl. Rg6 671...Tl. Rg6 672...Tl. Rg6 673...Tl. Rg6 674...Tl. Rg6 675...Tl. Rg6 676...Tl. Rg6 677...Tl. Rg6 678...Tl. Rg6 679...Tl. Rg6 680...Tl. Rg6 681...Tl. Rg6 682...Tl. Rg6 683...Tl. Rg6 684...Tl. Rg6 685...Tl. Rg6 686...Tl. Rg6 687...Tl. Rg6 688...Tl. Rg6 689...Tl. Rg6 690...Tl. Rg6 691...Tl. Rg6 692...Tl. Rg6 693...Tl. Rg6 694...Tl. Rg6 695...Tl. Rg6 696...Tl. Rg6 697...Tl. Rg6 698...Tl. Rg6 699...Tl. Rg6 700...Tl. Rg6 701...Tl. Rg6 702...Tl. Rg6 703...Tl. Rg6 704...Tl. Rg6 705...Tl. Rg6 706...Tl. Rg6 707...Tl. Rg6 708...Tl. Rg6 709...Tl. Rg6 710...Tl. Rg6 711...Tl. Rg6 712...Tl. Rg6 713...Tl. Rg6 714...Tl. Rg6 715...Tl. Rg6 716...Tl. Rg6 717...Tl. Rg6 718...Tl. Rg6 719...Tl. Rg6 720...Tl. Rg6 721...Tl. Rg6 722...Tl. Rg6 723...Tl. Rg6 724...Tl. Rg6 725...Tl. Rg6 726...Tl. Rg6 727...Tl. Rg6 728...Tl. Rg6 729...Tl. Rg6 730...Tl. Rg6 731...Tl. Rg6 732...Tl. Rg6 733...Tl. Rg6 734...Tl. Rg6 735...Tl. Rg6 736...Tl. Rg6 737...Tl. Rg6 738...Tl. Rg6 739...Tl. Rg6 740...Tl. Rg6 741...Tl. Rg6 742...Tl. Rg6 743...Tl. Rg6 744...Tl. Rg6 745...Tl. Rg6 746...Tl. Rg6 747...Tl. Rg6 748...Tl. Rg6 749...Tl. Rg6 750...Tl. Rg6 751...Tl. Rg6 752...Tl. Rg6 753...Tl. Rg6 754...Tl. Rg6 755...Tl. Rg6 756...Tl. Rg6 757...Tl. Rg6 758...Tl. Rg6 759...Tl. Rg6 760...Tl. Rg6 761...Tl. Rg6 762...Tl. Rg6 763...Tl. Rg6 764...Tl. Rg6 765...Tl. Rg6 766...Tl. Rg6 767...Tl. Rg6 768...Tl. Rg6 769



Entrez dans le futur

Dassault Aviation, Dassault Systèmes, Groupe Figaro,
Immobilière Dassault, Château Dassault, Artcurial



Industrie aéronautique, haute technologie numérique et programmes de mécénat pour la recherche scientifique médicale de pointe : depuis plusieurs décennies, les femmes et les hommes du Groupe Dassault partagent cette passion pour l'innovation et poussent sans cesse les frontières de l'excellence.

Future Now

www.dassault.com

**GROUPE
DASSAULT**



René Régnault
PRÉSIDENT DU CNAS

Communiqué

« Le CNAS contribue à la reconnaissance et à l'implication des agents



parce qu'il leur permet de partir en vacances, d'accéder à la propriété, d'aider leurs enfants à poursuivre leurs études, de surmonter des situations difficiles... »

3 BONNES RAISONS DE CHOISIR LE CNAS

20 000 structures territoriales ont déjà adhéré au CNAS, à la satisfaction de leurs 740 000 agents bénéficiaires. À quand votre tour ?

Pour le mieux-être de votre personnel
Le CNAS propose un panel unique et complet de prestations, de la solidarité aux loisirs. Régulièrement actualisée et enrichie, cette offre se double d'un accompagnement réactif et personnalisé de ses bénéficiaires.

Votre structure plus attractive
L'action sociale du CNAS est une véritable plus-value pour tous les agents. Elle constitue donc un atout pour fidéliser et recruter votre personnel.

Au service de votre territoire

L'offre CNAS, c'est aussi un service de qualité identique pour toutes les structures, quelles que soient leur taille et leur statut : commune, EPCI, conseil départemental ou régional, office de tourisme, EPL, mission locale...

Le CNAS vous aide ainsi à valoriser votre investissement dans l'action sociale grâce au suivi de l'utilisation des prestations par vos personnels, alimentant votre bilan social.

Par ailleurs, le CNAS contribue à dynamiser votre tissu territorial en proposant des conditions avantageuses sur les offres locales de loisirs et de culture.



20 000
ADHÉRENTS



740 000
BÉNÉFICIAIRES



2,5
MILLIONS
D'AYANTS DROIT



1,6
MILLION DE
DOSSIERS TRAITÉS



96 %
TAUX DE SATISFACTION
ADHÉRENTS
(enquête GMV 2016)

DU COUP DE CŒUR AU COUP DE POUCE

Le CNAS est aux côtés de vos agents à tous les moments et tous les âges de leur vie

MIEUX-ÊTRE QUOTIDIEN

Des coups de pouce pour le mariage ou le Pacs, les études, le permis de conduire, le départ en retraite, le logement, le véhicule ou les services à la personne (CESU)...

CULTURE ET LOISIRS

Tarifs préférentiels et subventionnés, billetterie, séjours et voyages, Chèques-Vacances, Coupons Sport, Chèques Lire / Culture, abonnements magazines...

SOUTIEN SOLIDAIRE

Écoute sociale, prêts dépannage, restructuration de crédits, précarité énergétique, aides pour les coups durs : catastrophe naturelle, handicap, décès...

NOS SERVICES DANS LE DÉTAIL SUR CNAS.FR

L'ACTU

DEMANDEZ LE GUIDE DE L'ACTION SOCIALE DES AGENTS TERRITORIAUX !

Avec son *Guide de l'action sociale des agents territoriaux*, le CNAS donne aux collectivités et établissements publics toutes les clés pour choisir et appliquer l'action sociale de leur personnel : textes de loi, grands principes, témoignages d'experts, de décideurs et de bénéficiaires, plus-value pour l'employeur, l'agent et le service public de proximité... À consulter sur cnas.fr - rubrique Publications, ou à recevoir gratuitement sur simple demande à cnas@cnas.fr.



Pour les acteurs du service public local